L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1598 - VENDREDI 02 OCTOBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Viande bovine

Débat vigoureux sur les prix des broutards



Le ton monte dans les rangs des éleveurs de bovins allaitants. Les niveaux de prix observés depuis plusieurs semaines, notamment sur les broutards, font croître l'agacement. Dans les cours de ferme, s'exprime de plus en plus souvent le sentiment d'un discours qui dissimule la réalité avec une volonté de maintenir artificiellement les prix à un niveau inférieur à ce qu'ils devraient être. La filière est appelée à faire une analyse du marché plus fine et à apporter des réponses aux éleveurs.

Pages 02, 06, 08.

Cette semaine avec votre journal*

Supplément Terres d'Élevage 2020

* Supplément destiné aux abonnés situés en zone «élevage».



Encarts : Catalogue Beiser ; Dépliant DAFP (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Session de la Chambre d'agriculture

Retenues d'eau : certains dossiers avancent



Nièvre

› Assemblée générale de la FDSEA

Une nouvelle mandature s'ouvre



Yonne

› Chanvre

Une culture supplémentaire pour diversifier les rotations







Sommaire

Côte d'Or

04 • Enseignement agricole : Il fallait bien y retourner
05 • Session de la Chambre d'agriculture : Mistral gagnant
06 • Broutards : Des animaux soldés
07 • Récoltes d'automne : Pas folichon

Nièvre

08 • Cultures : « *J'aimerais cultiver le soja sur le long terme* »
09 • Chambre d'agriculture : La retraire ça se prépare
10 • Chambre d'agriculture : La session fait sa rentrée
11 • Syndical : Une nouvelle mandature s'ouvre à la FDSEA

Yonne

12 • Attaques de chevaux : Les conseils de la gendarmerie pour protéger ses chevaux
13 • UPVY : Le Préfet à la rencontre de la filière céréalière
14 • Chanvre : Une culture supplémentaire pour diversifier les rotations
15 • Viticulture : Des rendements corrects mais en dessous des attentes dans le Chablisien

Région et ailleurs

16 • Agroforesterie : Naudet a inauguré son pôle dédié
17 • Interprofession : Un nouveau bureau pour Interbev Bourgogne Franche-Comté
18 • Appellations : Partie remise pour les 10 ans de l'AOC Bœuf de Charolles

Filières

19 • Cultures Grands cultures : *«Donnez-nous les moyens de produire»*
20 • Élevage Loups : Objectif, zéro attaque sur l'ensemble du territoire

Infos Services

22 • Firmes et machinisme
23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Bovins

« Les éleveurs se sentent trompés »

Le président de la FDSEA de Saône-et-Loire, Christian Bajard, livre une tribune alarmante sur l'état du marché des broutards.



Le 31 août, à l'invitation de la FNB, nous rencontrions les plus importants exportateurs de broutards français pour avoir des explications sur la situation de l'export d'animaux vifs sur l'Italie. Alors que le broutard charolais a perdu 20 cts d'euro/kg en 5 semaines et même 30 cts d'euro par rapport à 2018, les éleveurs du Berceau des races à viande du Massif Central, déjà fragilisés par une succession de sécheresses sont en colère, en détresse et surtout se sentent trompés par nos exportateurs. Lors de la rencontre FNB / exportateurs, on nous affirmait que le marché italien était atone, que l'on exportait difficilement les broutards. Mais, que disent finalement les données transmises par le ministère (à partir des remontées des opérateurs de la filière) ? + 1 % d'animaux vifs exportés en Italie ces 2 dernières semaines et autant d'animaux exportés qu'en 2019 depuis le début de l'année. La cotation du jeune bovin italien ne cesserait de s'effondrer ? Faux, les cours du jeune bovin à Modène ont augmenté de 5 centimes la semaine dernière après 9 semaines de stabilité. Nous sommes complètement dépendants du marché italien ? Oui mais l'Italie est surtout très dépendante des achats français : 83 % des importations des bovins vivants étaient françaises en 2018 contre seulement 67 % il y a 10 ans. Cela devrait traduire un export dynamique. Personne n'a contesté ces données, et personne n'a amené de contradictions à la suite de notre rencontre. Mais alors, à quoi sert-il de distiller des informations erronées dans les cours de fermes ? À fragiliser des éleveurs déjà bien éprouvés ? Pourquoi les opérateurs français parlent-ils uniquement de la situation de leur client italien omettant de parler de la détresse des éleveurs français ? Nous pouvons légitimement nous interroger, s'agit-il d'une stratégie commerciale encline à créer de la valeur ? La présence d'opérateurs puissants pour exporter aurait pu permettre un équilibre dans les négociations commerciales, l'éleveur ne pouvant éternellement être la variable d'ajustement. Force est de constater que pour le moment, ça ne marche pas. Notre regard est sans doute trop simpliste, mais nous fondions légitimement un espoir que les exportateurs pèsent de tout leur poids pour rémunérer les éleveurs qui les font vivre. Les éleveurs ne peuvent se satisfaire des réponses qui leur ont été faites.

Nous appelons donc à un comportement différent qui ambitionne la création de valeur pour nos broutards reconnus pour leurs qualités sanitaires, leur croissance et leurs qualités de viande. La défense des éleveurs doit être une priorité sinon l'élevage français continuera de se fragiliser. Ce n'est même plus une menace, c'est un fait avéré. Aussi, nous appelons la filière à faire une véritable analyse de marché, à mener une réflexion collective et à apporter une réponse rapide aux éleveurs de ce territoire ! Le revenu des éleveurs se construira avec des prix rémunérateurs. Nous vous attendons.

Christian Bajard

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — ACTIFS, POSITIFS, COOPÉRATIFS

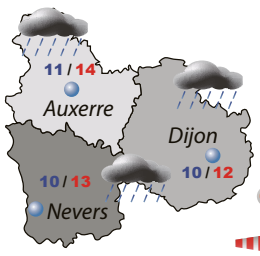
MEMBRE DE ALLIANCE BFC — UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 2 Octobre



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents seront modérés.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Léger
Soleil : 07h53 - 19h28
Lune : 20h07 - 08h08

Samedi 3 Octobre

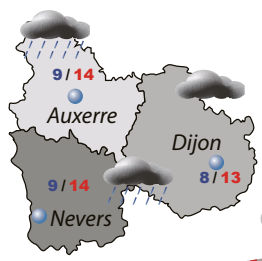


Maussade
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 12 à 14°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Gérard
Soleil : 07h54 - 19h26
Lune : 20h25 - 09h13

Dimanche 4 Octobre



Perturbé
Le ciel restera couvert et quelques précipitations persisteront par endroits.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Saint François
Soleil : 07h56 - 19h24
Lune : 20h44 - 10h17

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 Octobre au Mercredi 7 Octobre

Un temps couvert et pluvieux s'annonce.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 8 Octobre au Dimanche 11 Octobre

Les précipitations persisteront au cours de cette période.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 18 à 20°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Ministère de l'Agriculture

Un budget marqué par la stabilité

La discussion de la première partie du Projet de loi de finances 2021 aura lieu à partir du 12 octobre. Le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation devrait rester stable, autour de 4,8 milliards d'euros.

C'est dans un contexte particulier que ce budget a été élaboré, dit-on dans l'entourage du ministre de l'Agriculture. En Autorisations d'engagement (AE) et en Crédits de paiements (CP), il devrait atteindre un peu plus de 4,8 milliards d'euros. Il sera complété avec le plan de relance (1,2 Md€), les crédits européens de la Politique agricole commune (PAC) à hauteur de 9 Md€ et « *quelques dispositifs sociaux et fiscaux* » pour un montant de 7 Md€. En tout, ce sont près de 20 Md€ qui seront alloués en 2021 à l'agriculture française, avec trois priorités : le soutien à l'agriculture et à la transition agroécologique ; la capacité à prévenir et réagir face aux risques sanitaires ; la formation des jeunes et l'innovation.



TCY / CC BY-SA

Revaloriser le métier de saisonnier

Sur le volet « *Compétitivité et durabilité* » l'agriculture bénéficiera d'un budget d'1,74 Md€. Sont notamment concernés les opérateurs de la mission « *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* » à hauteur de 534 millions d'euros (contre 538 M€ en 2020) tels que l'Agence de service des paiements (ASP), l'Office national des forêts (ONF), FranceAgriMer, etc. On trouve également dans ce programme « *Compétitivité* », la contrepartie de l'exonération de la taxe pour l'emploi des Travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricoles (Tode) qui sera « *prolongée jusqu'à fin 2022, alors qu'elle aurait dû prendre fin le 31 décembre 2020* », explique-t-on au cabinet du ministre. « *Si la revalorisation du métier de saisonnier passe aussi par cette mesure, il n'est pas prévu d'enveloppe supplémentaire* », ajoute-t-on. L'accompagnement de la transition agricole s'effectuera par le déblocage de 500 M€ qui sont notamment mobilisés sur les actions structurelles comme les Mesures agri-environnementales (MAE), la conversion au bio, ou encore les Indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN). Il faudra aussi compter sur 250 M€ d'AE pour la politique forestière, notamment pour le Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), ainsi que le financement des mesures destinées à répondre à la crise des scolytes. Le projet de loi de finances prévoit également une augmentation budgétaire dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et végétale avec un budget de 602 M€ en AE soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2020.

Légère hausse pour l'enseignement agricole

Le ministère de l'Agriculture a ainsi provisionné 90 emplois équivalents temps plein (ETP) supplémentaires pour faire face à un éventuel « *No Deal* » de la part des Britanniques dans le dossier du Brexit. « *S'il n'y a pas d'accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, ces 90 ETP serviront à renforcer les contrôles sanitaires aux frontières* », assure-t-on au ministère. Un autre tiers environ sur les 4,8 Md€, soit 1,48 Md€, sera consacré à l'enseignement agricole avec des crédits en légère hausse « *pour accompagner la démographie des élèves* », tant sur la formation initiale et secondaire, que l'enseignement supérieur. À ce sujet, le ministère envisage la mise en place d'une vaste campagne de communication afin d'attirer le jeune public vers l'enseignement agricole, à l'image de ce que l'armée ou l'artisanat ont récemment réalisé « *car les effectifs connaissent un léger tassement* », explique-t-on rue de Varenne. Un budget de 10 M€ devrait être alloué à cette partie. « *Le budget stable de mon ministère pour 2021 […] permet ainsi de répondre aux besoins de soutien et de relance des filières, tout en renforçant notre souveraineté alimentaire, en accélérant la transition agroécologique et en adaptant l'agriculture et la forêt au changement climatique* », a indiqué le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie dans le dossier de presse du PLF 2021.

ACTUAGRI

Zoom Les Chambres d'agriculture devraient conserver leur budget

Lors du briefing aux journalistes le 28 septembre, le cabinet du ministère de l'Agriculture a assuré que les « *moyens affectés aux Chambres d'agriculture seraient stables, dans le respect du contrat d'objectif et de performance […]* ». Les Chambres d'agriculture devraient en conséquence conserver de la taxe additionnelle sur la TFNB qui représente environ 40 % des 750 millions de leur budget, soit 300 M€. Il n'est plus question de les priver d'une enveloppe de 45 millions d'euros comme Bercy a tenté de le faire lors du PLF 2020. Lors de sa conférence de presse de rentrée, le 8 septembre, Sébastien Windsor, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture avait indiqué craindre une nouvelle baisse, moins importante : « *Ce serait incohérent de mettre un milliard sur l'agriculture, et de supprimer deux ou trois millions sur les Chambres d'agriculture. L'État mettrait lui-même en danger ce plan de relance parce que les Chambres n'auraient plus les moyens de l'accompagner* ». Il semble que la voix des Chambres a porté.

en bref

Démographie Top départ pour le recensement général agricole

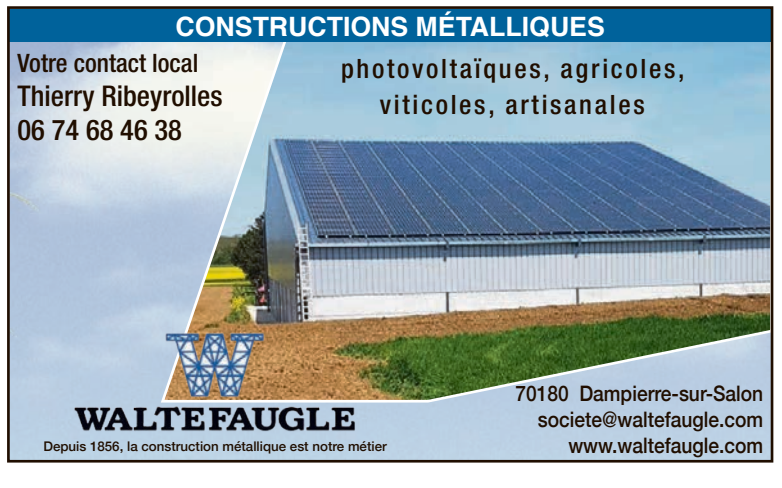
Le ministère de l'Agriculture lancera le recensement général agricole le 1er octobre, a indiqué le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie le 28 septembre lors d'un entretien avec Agra Presse et plusieurs titres de la presse agricole départementale. Cette enquête, qui se finira fin mars 2021, « *concerne les 420 000 exploitations françaises* », précise-t-il. « *J'appelle les agriculteurs à y prendre part massivement* », lance M. Denormandie, rappelant qu'il s'agit d'un « *acte civique qui n'a d'autre finalité que de pouvoir adapter nos politiques au bénéfice justement de ceux qui vont y répondre* ». Pour 350 000 exploitations, le recensement se fera en ligne sur la base d'un questionnaire « *simple, facile, et en partie prérempli en utilisant les données de la Pac* ». Pour les quelque 70 000 exploitations restantes, le ministère prévoit des entretiens – soumis au consentement des agriculteurs – permettant « *d'aller un cran plus loin et de bénéficier du ressenti* ». « *C'est un événement incroyablement important, car c'est ce qui doit nous permettre de définir des politiques publiques qui sont les plus adaptées aux réalités du terrain* », insiste le locataire de la Rue de Varenne. La dernière vague du recensement général, obligatoire tous les 10 ans pour tous les États membres de l'UE, a eu lieu en 2010. L'édition 2020 comportera des nouveautés sur les mutations des exploitations (détenteurs du capital, recours à l'externalisation, etc.), ainsi que des données plus détaillées sur la bio et la diversification.

Salons Comexposium sollicite une procédure de sauvegarde

Organisateur du Salon de l'agriculture et du Sial, le groupe français d'évènementiel Comexposium a annoncé, dans un communiqué de presse le 22 septembre, avoir sollicité « *l'ouverture d'une procédure de sauvegarde* » *pour* « *une partie de ses sociétés* » ; cette procédure concerne « *les holdings du groupe et Comexposium SAS* », elle exclut d'autres sociétés du groupe comme Vinexposium par exemple. « *Cet acte de gestion permet de geler les créances en cours de ces sociétés, la réorganisation de leur passif et donne du temps pour passer une conjoncture extérieure défavorable* », explique le groupe. Durant cette période, l'activité des sociétés concernées se poursuit. « *Face à la crise sanitaire, Comexposium est confronté à l'interdiction de faire son métier depuis plus de six mois.* » Il a dû subir récemment l'annulation du Sial, et l'incertitude pèse sur le Salon de l'agriculture, dont le président Jean-Luc Poulain souhaitait encore récemment le maintien. Comexposium est détenu par la Chambre de commerce Paris-Île de France et le Crédit Agricole Assurances.

Filière caprine La collecte de lait contrariée

Au cours des sept premiers mois de l'année, 320 millions de litres de lait de chèvre ont été livrés, un niveau inégalé depuis 2012. « *Ce dynamisme de la production contribue à la renationalisation de l'approvisionnement industriel français* », analyse l'Institut de l'élevage dans une note de conjoncture. En hausse, selon les mois, de 3 à 7 % le printemps dernier, la collecte de lait de chèvre devrait cependant décroître cet automne et s'aligner sur celle des campagnes passées. Les prix du lait de chèvre restent en retrait depuis le début de la campagne. Les goûts des consommateurs ont changé durant la période de confinement. Les ventes de bûchettes ont explosé au détriment des fromages à forte valeur ajoutée, réduisant à 11,86 € le prix de vente du kilogramme de fromage de chèvre (-1,2 %). Le lait livré a été payé moins cher aux producteurs. Mais l'augmentation de 5 % des volumes collectés par rapport à 2019 a compensé partiellement cette perte de prix. Les éleveurs ne doivent pas compter sur une reprise des cours des chevreaux d'ici la fin de l'année. Les stocks de viande invendus (500 tonnes équivalent carcasse) durant la période pascale pèseront sur les cours. Actuellement, ces derniers s'établissaient à 2,70 €/kg, soit 20 % de moins qu'en 2019 (3,40 €/kg). « *La cotation a même cédé 10 centimes aussitôt après Pâques, à 2,60 €/kg, un prix qui se maintient depuis* », analyse l'Idele.



Enseignement agricole

Il fallait bien y retourner

Trois jeunes de BTS Acse évoquent leur rentrée scolaire.

MFR Auxois sud-Morvan



Nathan Lecointe, de Voulaines-les-Templiers, a obtenu fin juin son Bac STAV avec la mention bien au lycée Edgard Pisani de Chaumont. Ce jeune homme de 18 ans vient de débarquer à la MFR Auxois sud-Morvan de Pouilly-en-Auxois pour y intégrer la classe de BTS Acse première année : *«La rentrée s'est bien passée, l'établissement est très familial et accueillant. Nous sommes 15 dans la classe. Comme tout le monde, nous devons respecter à la lettre les consignes sanitaires, avec notamment le port du masque en permanence. Ce n'est pas toujours facile, mais on s'y fait»*. Nathan Lecointe suivra deux années d'alternance, avec des cours à la MFR et un apprentissage au sein de la ferme familiale. Ce grand passionné de sport et de chasse devra également trouver une seconde exploitation pour une durée de huit semaines. *«Après le BTS, je compte travailler dans le monde agricole pendant une dizaine d'années avant de rejoindre la ferme de mes parents, quand ces derniers auront l'âge de partir en retraite. En attendant, je me verrais bien dans une coopérative, aussi bien en productions végétales qu'en productions animales, car j'aime les deux. L'exploitation à Voulaines compte 350 ha de SAU et une cinquantaine de vaches laitières en race montbéliarde. La ferme est récemment passée en bio. Ma vision sur l'agriculture ? Je pense que le bio fait partie des solutions d'avenir, au même titre que la transformation ou encore les circuits courts. Je pense qu'il faut diversifier un maximum ses productions pour s'en sortir aujourd'hui»*.

La Barotte



Clément Mairet attaque sa deuxième année de BTS Acse au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine, établissement qu'il fréquente depuis la classe de Seconde. *«Je n'y avais pas remis les pieds depuis le 12 mars et le début du confinement. Oui, ça fait bizarre de reprendre les cours, d'autant que j'ai passé ces six derniers mois à la ferme !»*, confie ce jeune de 19 ans, domicilié sur la commune de Saint-Martin-du-Mont. Clément Mairet n'est pas fils d'agriculteurs mais passe une grande partie de son temps libre sur l'exploitation de polyculture-élevage lait de Jean-Luc et Laurent Chevalier à Cestres, près de Saint-Seine-l'Abbaye : *«mes oncles sont encore loin de l'âge de la retraite et je ne pourrai pas m'y installer avant dix voire quinze ans. Plutôt que d'attendre, j'ai récemment saisi l'opportunité d'envisager mon installation sur une ferme qui recherchait un repreneur»*. L'avenir du jeune Côte-d'Orien est donc tout tracé : *«si tout se passe bien, l'acquisition de cette exploitation située à Bligny-le-Sec devrait être officialisée en mars ou avril. Oui, je serai encore à l'école, je jouerai donc sur deux tableaux ! Je compte bien valider cette année scolaire et décrocher le diplôme pour valoriser ces cinq années passées à Châtillon. Le BTS Acse forme très bien au métier d'agriculteur : nous apprenons beaucoup de choses en gestion, en comptabilité, mais aussi en agronomie et zootechnie»*. La future ferme de Clément Mairet est axée moitié céréales et moitié élevage avec une cinquantaine de vaches charolaises : *«l'agriculture traverse une période compliquée, j'en suis bien conscient, mais je suis déterminé. J'étudie plusieurs pistes d'évolution, je ne suis pas fermé. Pour valoriser davantage la viande, je me lancerai probablement dans la vente directe. L'arrivée d'une nouvelle race bovine, en plus de la Charolaise, n'est pas à exclure, je pense par exemple à la Parthenaise. À mon avis, il faut maîtriser ses charges, coller aux demandes des consommateurs ainsi que diversifier un maximum ses productions pour s'en sortir»*.

MFR Quetigny



Vivien Cheylan, 19 ans, a lui aussi repris le chemin de l'enseignement, et plus précisément celui de la Maison familiale rurale de Quetigny. Son bac CGEA en poche, ce jeune domicilié à Seurre a décidé de poursuivre ses études par un BTS Acse, formation proposée pour la toute première fois par la MFR suite à la dernière réforme de l'apprentissage. Comme la majorité de ses collègues, Vivien Cheylan a travaillé ces derniers mois dans une ferme, celle de Sébastien Peillon à Pluvet : *«Il s'agit de mon oncle, chez qui j'ai découvert le monde agricole car mes parents ne travaillent pas dans ce domaine. Cette exploitation dédiée aux productions végétales m'a accueilli ces précédentes années et je continuerai à m'y rendre dans le cadre de mon apprentissage durant l'intégralité du BTS. La rentrée s'est bien passée, j'ai aujourd'hui repris le rythme, mais pour dire vrai, cela a été assez compliqué de se remettre dans les cours après avoir passé autant de temps dans les champs !»* Vivien Cheylan a pensé, un temps, s'installer agriculteur une fois ses études terminées : *«plus le temps passe et plus je me dis que ce sera compliqué, surtout en partant de rien. Aujourd'hui, j'ai l'idée de travailler dans le para-agricole, pourquoi pas dans une coopérative ou une concession… Après le BTS, je souhaiterais poursuivre mes études sur une licence en gestion ou un contrat de spécialisation, cela fait partie de mes réflexions»*.

Julien Denormandie

Le gendre idéal ?

Le ministre de l'Agriculture était de passage en Côte-d'Or le 18 septembre. Plusieurs responsables professionnels évoquent la rencontre.



Julien Denormandie, entouré de la famille Estivalet à Étaules.

Julien Denormandie, le nouveau ministre de l'Agriculture a débarqué il y a quelques jours au nord de Dijon. En poste depuis le 6 juillet, cet ingénieur agronome de formation était invité par François Patriat, sénateur. Des échanges avec des responsables agricoles se sont succédés pendant deux heures, dans un bâtiment du Gaec Estivalet. Le ministre a tenu un discours introductif convaincant, en rappelant notamment son combat en faveur des zones intermédiaires et sa prise de position pour le retour des néonicotinoïdes. Le plan de relance de l'agriculture offre selon lui de *«nombreuses possibilités»* avec un milliard de subventions à utiliser dans les deux prochaines années. Julien Denormandie a également promis de *«très rapides»* simplifications administratives dans la politique de l'eau.

«Pas d'enfumage»

Plusieurs responsables professionnels se sont adressés au ministre. Qu'ont-ils pensé de cette rencontre ? Pour François-Xavier Lévêque, nouveau président de la commission productions végétales de la FDSEA, les échanges ont été *«extrêmement positifs»* : *«ce ministre est réellement conscient des problèmes des zones intermédiaires, il est aussi très ouvert dans le domaine des produits phytosanitaires. Je pense que nous pourrons travailler avec lui pour tenter de trouver des solutions. Je l'ai alerté sur la situation critique du colza et de la moutarde, j'ai accentué sur cette dernière culture en rappelant qu'elle fait partie de l'identité de notre département. Je ne sais pas s'il pourra changer la donne, mais il y a une réelle prise de conscience de sa part. Ce n'est pas de l'enfumage, son action auprès des betteraviers le démontre bien»*.

«Pas de langue de bois»

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, revient lui aussi avec une bonne impression : *«Nous avons parlé la même langue, c'est déjà un bon point. Nous avions en face de nous quelqu'un qui avait travaillé ses dossiers. Il n'a toutefois pas pratiqué la langue de bois : il n'a pas seulement dit des choses que nous souhaitions entendre, mais tout était argumenté»*. Vincent Lavier retient principalement la détermination du ministre *«à faire avancer le dossier des zones intermédiaires»*. Le président de la Chambre d'agriculture a également abordé le stockage de l'eau avec Julien Denormandie : *«nous demandons à pouvoir déroger à la réglementation actuelle, car celle-ci nous pose beaucoup de problèmes aujourd'hui. Nos projets de stockage, notamment dans la zone élevage, ne peuvent malheureusement pas aboutir. Il n'y a visiblement pas de divergence entre la position du ministre et la nôtre sur ce dossier : il nous faut impérativement du changement ou du moins, de la souplesse dans la réglementation. Le ministre nous a bien rappelé que le pouvoir de déroger revient au préfet… L'interprétation de l'administration locale a aussi toute son importance»*.

«Pas le seul à décider»

Fabrice Faivre, président de la FDSEA, reconnaît lui aussi *«du positif»* dans ce rendez-vous : *«Il a l'air de bien savoir de quoi il parle, il semble très au fait des problématiques des zones intermédiaires. Ce nouveau ministre a également compris que la France est allée bien trop loin dans certains domaines : sa volonté de revoir la réglementation relative aux néonicotinoïdes l'illustre parfaitement»*. Dans son intervention, le président de la FDSEA a traduit les nombreuses difficultés rencontrées par les exploitations du département, avec les aléas climatiques à répétition et les deux dernières réformes de la Pac ayant coûté 150 euros/ha aux agriculteurs côte-d'oriens : *«nous revendiquons un rééquilibrage des soutiens Pac. Le ministre semble conscient qu'il faut agir, faire quelque chose, mais il ne sera pas le seul à décider, comme il nous l'a bien rappelé. Il nous faut retrouver un minimum de 50 à 70 euros/ha. Des MAE ? Pourquoi pas, à condition qu'elles soient accessibles. Cela ne servira à rien de récupérer 70 euros d'un côté s'il faut en dépenser 100 de l'autre»*.

AG

Session de la Chambre d'agriculture

Mistral gagnant

Le vent de colère porté par la profession a permis d'avancer dans le dossier de la ressource en eau. Sept projets de retenues ont été accordés vendredi dernier par le préfet.



Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture et Fabien Sudry, nouveau préfet, le 25 septembre dans les locaux de Dijon Céréales.

Cette session de la Chambre d'agriculture s'annonçait on ne peut plus syndicale, au vu du nombre important de revendications portées ces dernières semaines par la profession. Ce rendez-vous a tenu toutes ses promesses : les responsables professionnels ont saisi l'opportunité de passer — ou plutôt de repasser — ces messages syndicaux en présence de Fabien Sudry, le nouveau préfet. Antoine Carré, président des JA, a fait partie des intervenants les *« plus remontés »*. Lors de son intervention, le jeune Côte-d'orien a relayé la *« détresse »* du terrain, notamment celle de l'élevage, en cette nouvelle année de sécheresse : *« rien n'a été fait depuis notre réunion de crise organisée il y a plus d'un an à Liernais… L'administration n'a pas conscience de la quantité de travail que l'abreuvement du bétail peut engendrer. Tous nos dossiers relatifs à la création de retenues d'eau sont recalés, oubliés ou même perdus ! Cette situation est totalement inadmissible. Plus personne ne comprend… Nous avons l'impression que l'eau est intouchable, qu'il n'est plus possible de faire quoi que ce soit. Nous demandons qu'au moins deux projets types soient accordés dès aujourd'hui, avant de sortir de la salle. Si cette demande n'est pas acceptée, nous emmènerons très prochainement 50 bêtes dans la cour de la DDT. Nous leur donnerons à manger mais il faudra que l'administration assure d'elle-même l'abreuvement, pendant un ou deux mois »*.

« Un premier pas »

Le discours du nouveau préfet de Côte-d'Or et de la région était très attendu en fin de session. Une réponse encourageante a été donnée, Fabien Sudry a *« levé l'exigence de l'avis d'une autorité environnementale »* dans sept des 18 projets agricoles présentés. Ces retenues d'eau peuvent donc être réalisées sans le moindre délai. *« Nous prendrons des décisions très prochainement pour les autres dossiers, certaines discussions sont déjà bien engagées »*, a ajouté le haut fonctionnaire. Interrogé à la sortie de ce rendez-vous, Antoine Carré affichait une certaine satisfaction : *« Nous avions posé une sorte d'ultimatum, sans vouloir toutefois froisser le préfet qui vient tout juste d'arriver. Nous voulions des cas concrets, nous les avons eus. Nous respectons la réglementation, nous voulions seulement que l'aval des projets sans blocage apparent soit donné. C'est fait, c'est un premier pas, nous allons nous en servir comme modèle pour aller de l'avant »*.

Deux dons

Bien d'autres interventions se sont succédé lors de cette session. François-Xavier Lévêque, président de la commission productions végétales de la FDSEA, a offert *« deux cadeaux symboliques »* à Fabien Sudry, à savoir une plante de colza dévorée par les altises et un pot de miel analysé sans le moindre produit phytosanitaire : *« le colza est une plante en voie de disparition, ses surfaces ont chuté de plus de 70 % dans le département et le monde agricole est le seul à s'en inquiéter. Les médias voudraient nous faire croire qu'il y a un conflit entre les agriculteurs et les apiculteurs. C'est faux, les partenariats entre ces derniers sont de plus en plus nombreux. Le miel que je vous offre est produit sur mon exploitation conventionnelle, les ruches sont au cœur des cultures. L'analyse réalisée en 2018 démontre qu'il est exempt de tout produit phyto, il n'y a aucune trace. Contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains politiques, nous ne sommes pas des drogués aux néonicotinoïdes »*.

Besoin d'accompagnement

Nicolas Michaud (équidés, irrigation), Fabrice Genin (moutarde), Jean-Luc Chevalier (tuberculose) et Fabrice Faivre (situation économique), Pascal Chadœuf (irrigation), Aurélien Viellard (énergie à la ferme), Flora Loiseau (abattoirs), entre autres, ont exprimé leurs inquiétudes dans leurs dossiers respectifs. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a dressé un état des lieux départemental *« très compliqué »* : *« Le monde agricole a plus que jamais besoin de perspectives. Nous travaillons sur l'émergence de solutions pour s'en sortir. Je suis convaincu qu'il y a encore des leviers à actionner, mais il faut impérativement nous accompagner dans nos démarches »*. Les handicaps des zones intermédiaires ont notamment servi d'illustration : *« nous avons besoin d'un soutien plus important que la moyenne à l'image des exploitations en zones de montagne. Je le rappelle ici, les zones intermédiaires disposent des plus faibles DPB de France et d'Europe, un rééquilibrage est nécessaire. Il y a aussi, sans doute, des choses à faire dans le plan de relance qu'organise le gouvernement. Le chemin que nous prenons n'est pas le bon, se dire que l'on va perdre nos filières colza et moutarde, pour importer des graines produites avec tout ce qui est interdit en France est impossible à admettre »*.

AG

Une 2ème et 3ème couches

Les responsables de la FDSEA, des JA, de l'APPV21 et de la Chambre d'agriculture ont rencontré plusieurs parlementaires lundi matin à Bretenière. Le lendemain, un rendez-vous s'est tenu en préfecture pour présenter les différentes caractéristiques de l'agriculture côte-d'orienne à Fabien Sudry, arrivé le 24 août à Dijon. La profession ne lâche rien pour arriver à ses fins.

▸ Agenda

07/10 Agrilocal à Talant

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or co-organisent un temps de rencontre convivial entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective. L'évènement se tient mercredi 7 octobre de 9h30 à 14h à l'Ecrin, à Talant. Cette journée est l'occasion de tisser des liens entre producteurs et chefs de la restauration collective, au-delà des marchés publics passés via la plateforme. Retours d'expérience, dégustations d'échantillons, présentation des fermes et échanges sur les pratiques de consommation dans les établissements seront au rendez-vous

▸ À noter

Recherche maître de stage

Benoît travaille depuis 2 ans dans une société qui conçoit et fabrique des équipements agricoles. Ingénieur de formation et issu du milieu industriel, il a entrepris de passer un Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (option Grandes Cultures) afin d'acquérir les bases agronomiques et des pratiques agricoles.
La formation inclut 40 à 50 jours de stages à répartir sur 2 ans, par période d'une semaine afin de les rendre compatibles avec son activité professionnelle
Il recherche dans l'idéal une exploitation pratiquant des cultures sur différents modes (semis conventionnel, simplifié, direct), avec éventuellement une pratique de récolte des fourrages. Résident dans l'agglomération dijonnaise, il est mobile dans un rayon de 50 kilomètres autour de son domicile. Plus d'information : Service Juridique Emploi au 03 80 68 67 68 ou par e-mail à sje@fdsea21.fr.



Broutards

Des animaux soldés

Un éleveur du canton d'Arnay-le-Duc évoque les cours très décevants des broutards.

Les temps sont durs en cette année de sécheresse, et ce ne sont pas les cours des broutards qui remonteront le moral des éleveurs. Au Gaec de la Chaume Ferrière, à Clomot, une soixantaine de broutards partent chaque année en direction de l'Italie. Pour la première fois depuis bien longtemps, le prix moyen par animal pourrait ne pas dépasser la barre des 1 000 euros. *«Nous craignons de perdre plus de 100 euros par bête en l'espace d'un an. De tels niveaux de prix n'ont pas été constatés depuis au moins six ou sept campagnes»*, s'inquiète Bruno Millot, associé avec Claude, son père, dans un atelier allaitant comptant 125 vaches.

Chute libre

Le jeune éleveur de 34 ans revient sur le départ de ses deux premiers lots : *«nous tâchons de faire partir un maximum de broutards avant le 15 août, c'est à ce moment-là que les prix sont les plus intéressants ou plutôt, les moins mauvais… Vingt-quatre premières bêtes ont été vendues au prix de 2,57 euros/kg, pour une moyenne de 401 kg payables. Un second lot est parti début septembre, pour une moyenne de 394 kg et un tarif de 2,45 euros/kg. Nous sommes pessimistes pour le troisième et dernier lot, nous entendons parler d'une fourchette comprise entre 2,30 à 2,35 euros/kg…»*

«Pas le choix»

Les premiers broutards vendus dans la saison étaient encore à 2,85 euros/kg en 2018 et 2,72 euros/kg en 2019, comme le rappelle Claude Millot : *«Concrètement, pour des poids de 400 à 420 kg payables, chaque animal nous rapportait environ 1 200 euros il y a deux ans et 1 100 euros l'année dernière. Cette fois, nous serons tout juste à 1 000 euros, voire un peu moins… Nous avons bien du mal à en connaître les raisons». «Le monde de l'élevage n'avait pas de besoin de ça cette année»*, fait remarquer Bruno Millot, qui estime à *«au moins 25 000 euros»* la facture sécheresse de l'année en cours : *«rien que pour l'eau, nous devrions être encore une fois à plus de 6 000 euros…Nous avons été contraints d'acheter 8 tonnes d'aliments supplémentaires car il n'y avait plus rien dans les prés. Ces cours des broutards nous rappellent une chose : nous sommes tributaires de tout, nous achetons tout à prix fort et nous vendons tout en soldes, sans en avoir le choix».*

AG



La perte de l'année devrait dépasser les 6 000 euros chez Bruno Millot, éleveur à Clomot.

L'analyse de Jean-Pierre Fleury *«Insupportable»*

«La baisse automnale avait déjà été plus précoce et plus importante l'an passé. Une hausse de 7 % des exports d'animaux vifs vers l'Italie avait pourtant été constatée pour l'année 2019… Les signaux des marchés étaient et sont encore au vert, cette situation est donc totalement anormale et vraiment insupportable. L'enfumage perdure dans les cours de fermes, avec des discours négatifs sur le terrain. Ces derniers ne sont pas étayés par des données avérées et chiffrées. La tendance est à la reprise en Italie avec une récente hausse de la cotation du jeune bovin. Si la France dépend du marché vif italien, il faut savoir que l'Italie dépend aussi des achats français : en 2018, 83 % des importations italiennes de bovins vivants sont d'origine France, contre 67 % dix ans plus tôt. Les acteurs de l'export ne changent pas leur comportement pour aller chercher de la valeur sur les marchés, y compris italiens, c'est bien dommage. La défense des éleveurs doit être la priorité ! Nous ne pouvons pas défendre des structures qui, par leur attitude, mettent en danger les éleveurs. L'ensemble de la filière doit dresser une véritable analyse du marché, à partir des mêmes éléments. Qu'attendent donc les opérateurs ?»

Abreuvement des bovins

Une recherche d'autonomie

De plus en plus d'éleveurs s'équipent de pompes à eau solaires. Exemple à Thoisy-la-Berchère.

Quelques pistes existent pour réduire la pénibilité de l'abreuvement. À Thoisy-la-Berchère, François-Xavier Leguy a fait le choix d'installer deux pompes solaires dans ses prés : une première il y a deux ans, une seconde ces tout derniers mois : *«Chacune a remplacé une pompe à nez, ce type d'équipement ne permettait pas aux veaux de s'abreuver. C'est désormais le cas, tout le monde peut boire facilement»*. L'éleveur de 80 vaches allaitantes est pleinement satisfait de ses nouvelles pompes, celles-ci lui permettent de limiter ses fastidieux transports d'eau tout au long de l'été : *«Ces installations sont pleinement autonomes. Un flotteur déclenche la mise en route de la pompe puis son arrêt, en fonction du niveau d'eau dans le bac. C'est très pratique, il n'y a pas à intervenir. Un panneau solaire, orienté plein sud, alimente une batterie qui fait tampon en cas de mauvais temps».*



Un flotteur assure un approvisionnement en eau constant pour les bovins.

François-Xavier Leguy compte deux installations dont celle-ci, 100 % autoconstruite.

Jamais deux sans trois ?

Une des deux pompes a été achetée sur le marché pour la somme de 1 600 euros. La deuxième, construite par l'un des deux fils de François-Xavier Leguy, est *«revenue»* à moins de 500 euros : *«Antoine s'était procuré toutes les pièces individuellement, en commandant notamment sur internet. Deux à trois heures de travail ont été nécessaires pour l'installation, y compris pour protéger l'espace autour du puits»*. L'éleveur côte-d'orien n'exclut pas l'idée d'installer d'autres pompes solaires à l'avenir : *«je vais certainement le faire, même si le coût n'est bien évidemment pas neutre. Cela va sans dire : il faut bien entendu assez d'eau pour que le système fonctionne…Si la ressource vient à manquer, le dispositif doit être éteint rapidement, sous peine d'y laisser une pompe… Mettre en place un flotteur au fond du puits, pour couper facilement l'alimentation, peut être une solution pour y échapper. En ces périodes de sécheresse, l'eau peut vite manquer. Nos deux puits tiennent bon pour l'instant car il a plu à nouveau un peu, et il n'y a plus beaucoup de vaches dans les prés concernés».*

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Récoltes d'automne

Pas folichon

Didier Lenoir, agriculteur près de Mirebeau-sur-Bèze, commente les récoltes de soja, tournesol et maïs.


Le vice-président de Dijon Céréales, dans une parcelle de maïs aujourd'hui fauchée.

Il fallait s'y attendre, la sécheresse a été sans pitié pour les récoltes d'automne. À Charmes, près de Mirebeau, le soja a donné rapidement la tendance avec un maigre rendement de 12 q/ha. *«C'est la première culture que nous avons fauchée, entre les 10 et 15 septembre. Quand on sème du soja, on en espère trois fois plus que ça à l'arrivée»*, indique Didier Lenoir. Pour ne rien arranger, l'agriculteur en avait semé 25 ha, soit le double de l'an passé, suite à de gros problèmes de jaunisse nanisante dans une partie de son blé. Les échos du soja, à l'échelle du département et de la coopérative Dijon Céréales, ne sont *«globalement pas bons»*, comme le décrit Didier Lenoir : *«dans l'attente des résultats définitifs, j'entends parler de rendements allant de 6 à 30 q/ha, la moyenne finale devrait tourner autour de 15 q/ha. Les deux grandes périodes de sec que nous avons eues n'ont rien pardonné, cela avait commencé au semis, l'été sans orage a ensuite été bien trop long pour le soja. C'est bien dommage, cette culture avait été largement plébiscitée à la suite des résultats parfois encourageants de 2019. Un certain nombre d'agriculteurs l'avait aussi choisie pour remplacer le colza… Ce n'était finalement pas le bon choix. D'ailleurs, des bons choix possibles, il n'y en avait pas cette année»*.

Tournesol au diapason

Le tournesol, présent sur une douzaine d'hectares à Charmes, a été récolté dans la foulée. Un rendement de 20 q/ha est enregistré. *«C'est une nouvelle déception, nous sommes loin des 35 q/ha que nous pouvons espérer ici»*, observe Didier Lenoir. Le vice-président de Dijon Céréales lui reconnaît tout de même une meilleure résistance à la sécheresse : *«le tournesol supporte un peu mieux ces conditions difficiles. Je ne connais pas encore la moyenne départementale, certaines parcelles ont été correctes mais ce ne sont pas les plus nombreuses, loin de là. J'imagine un résultat départemental aux alentours de 25 q/ha. Dans plusieurs secteurs, notamment les plateaux, le tournesol a totalement décroché… Il lui faut peu d'eau, mais un peu quand même. De nombreux problèmes avaient été rencontrés dès le semis. Et puis, il y a eu l'éternelle problématique des oiseaux, avec des attaques quasi-permanentes…»*

Pessimisme sur le maïs

Didier Lenoir, rencontré le 24 septembre, abordait ensuite la récolte du maïs, qui avait commencé une semaine plus tôt dans le val de Saône. Ses comptages et observations réalisés sur ses 60 ha de cultures n'auguraient rien de très bon : *«nous nous dirigeons vers une demi-récolte, autour de 50 q/ha, mais cela reste à confirmer. Des épis sont mal formés, des grains ne se sont pas développés à cause du manque d'eau. Le seul avantage concerne les frais de séchage : il n'y en aura pas ou presque pas comme en tournesol et en soja. C'est une bien maigre consolation»*. Ces récoltes d'automne n'amélioreront pas le bilan des moissons 2020, avec un exercice estival déjà compliqué. *«Cette année est décidément difficile pour de nombreux agriculteurs et aussi pour les organismes stockeurs»*, souligne Didier Lenoir. Celui-ci a déjà les yeux rivés sur la nouvelle campagne. Le Côte-d'orien sèmera ses orges et ses blés à partir du 10 octobre : *«pour la première fois depuis bien longtemps, je ferai du blé sur blé sur une douzaine d'hectares, comme beaucoup de collègues qui diminuent ou arrêtent le colza. Ce n'est pas forcément conseillé sur le plan agronomique, mais cela peut passer, une fois de temps en temps. J'adapterai les variétés et les traitements des semences. Pour l'orge, je me pose beaucoup de questions pour le marché brassicole : les cours sont vraiment bas et de nombreux exploitants commencent à délaisser cette culture»*.

AG

Tournesols Une première tentative mitigée

**Thomas Belorgey, agriculteur à Mimeure près d'Arnay-le-Duc, a semé pour la toute première fois du tournesol au mois d'avril. Ses 9 hectares, répartis sur deux champs, ont été récoltés entre les 17 et 26 septembre : «*La première parcelle a donné 20 q/ha, la seconde seulement 14 q/ha, avec des problèmes de levées, des dégâts dus aux sangliers et une présence de corbeaux durant l'intégralité du cycle… Pour bien faire, il aurait fallu obtenir au moins 30 q/ha. Mais compte tenu des conditions très sèches de l'année, il faudra bien s'en contenter*». Le jeune exploitant de 33 ans était à la recherche d'une nouvelle tête d'assolement, en remplacement du colza : «*il devient très possible d'en faire avec les difficultés de levée que nous connaissons et la pression d'insectes que nous avons. Le choix du tournesol s'est vite imposé. Le soja ? Sa culture ici me paraît risquée. Je ne tire pas un trait définitif sur le colza, j'en ai d'ailleurs ressemé un petit peu au mois d'août, mais il n'a pas levé, une nouvelle fois ! Dix millimètres étaient pourtant annoncés après le semis, ils ne sont jamais tombés… J'envisage de continuer dans le tournesol. Un matériel spécifique est nécessaire, je vais réfléchir à l'idée de m'équiper de plateaux*».



▶ Formations

12/10 et 22/10
Autoconsommer grâce au photovoltaïque
(Bretenière et à distance). Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16/10 Maîtriser les écosystèmes microbiens en élevage
Créancey. Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

20/10 Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux
Nord Côte d'Or . Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

22/10 Maîtriser la reproduction en élevage bovin
Châtillon sur Seine . Contact : Virginie Pabiou, GDS21 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com - 06 09 14 55 07

30/10 Le bureau, une parcelle à cultiver comme les autres
Bretenière . Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez les offres de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

▶ En bref

FDSEA Nouveaux présidents

Les membres de la commission productions végétales de la FDSEA, réunis le 23 septembre à Bretenière, ont élu un nouveau président en la personne de François-Xavier Lévêque, agriculteur à Bressey-sur-Tille. L'ancien président des JA et des irrigants succède à Jacques de Loisy, dont l'engagement pour défendre l'agriculture de Côte-d'Or se poursuit à l'AGPB et au sein de la coopération. Les membres de la commission bovin viande ont également élu un nouveau président : Jérôme Cap, exploitant à Sincey-lès-Rouvray, qui succède à Martial Gros.



Point de vue

« L'attitude irresponsable des exportateurs »

Quel avenir pour la filière mâle ? C'est la question que nous sommes tentés de poser au regard de la situation du broutard français. Ces dernières semaines, celui-ci est vendu 35 centimes au kilo de moins par rapport à 2018 soit 140 euros par tête, ce n'est pas normal. Je dénonce le manque de sérieux des opérateurs français qui, par leur attitude, contribuent à la baisse des prix. Pourtant tous les voyants sont au verts en pour exporter en Italie, alors que se passe-t-il ? Sans doute y a-t-il une attitude délibérée de nos opérateurs à ne pas vouloir valoriser nos broutards. Je dénonce avec fermeté l'enfumage des acheteurs dans les cours de fermes. Ces derniers laissent penser qu'il y a saturation alors que ce n'est pas la réalité. Il suffit que les broutards perdent 140 euros par tête pour que d'un coup des places se libèrent en Italie. + 1 % d'animaux exportés en Italie ces deux dernières semaines. C'est ça la réalité ! La FNB a récemment rencontré les principaux exportateurs pour leur faire comprendre que cette situation ne pouvait plus durer, d'autant plus que l'Italie est dépendante de nos broutards. Si personne ne réagit, les opérateurs français vont devoir porter la responsabilité de la baisse du nombre de vaches en France. La section bovine de la Nièvre s'emploie à défendre les éleveurs en dénonçant une forme de chantage de la part des opérateurs qui ne mettent pas en avant nos animaux. Mais dans ces conditions, il va devenir compliqué de défendre ces structures si nous ne retrouvons pas très vite un prix rémunérateur. Il faut que cela cesse !

ROMARIC GOBILLOT, PRÉSIDENT DE LA SECTION BOVINE DE LA NIÈVRE

► Agenda

02/10 AG Sicafome
La Sicafome de Moulins-Engilbert organise sa traditionnelle assemblée générale le vendredi 2 octobre à 15h au marché au Cadran. Informations au 03 86 84 28 75.

29/10 Bâtiment d'élevage, construisez votre avenir
La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte chez Claude Blaise au lieu-dit Maulaix, 58250 La Nocle-Maulaix. L'objectif est d'étudier les évolutions en matière de bâtiment d'élevage. Rendez-vous à 14 heures.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Cultures

« J'aimerais cultiver le soja sur le long terme »

Baptiste Nault est céréalier au sein de l'EARL du Bois Renaud sur la commune de Saint-Andelain. Il vient de terminer sa récolte de soja implantée pour la troisième fois dans sa rotation. Nous l'avons rencontré pour avoir des premières impressions au moment de la récolte.


Baptiste Nault au volant de sa moissonneuse-batteuse

Comme la plupart de ses collègues en grandes Culture, Baptiste Nault s'est posé des questions sur le remplacement du colza qui est de plus en plus difficile à cultiver. Ce dirigeant qui est à la tête de 500 ha en conventionnelle cultive habituellement dans des sols argilo-calcaire du blé, orge et du colza et dans les sols limon argileux : blé, orge, colza, orge de printemps, tournesol et depuis trois ans du soja. « *Avec la difficulté désormais de faire lever du colza, j'ai pris la décision de tester du soja. C'est une culture qui se sème du 1er au 15 mai avec une récolte fin septembre* » explique-t-il en préambule. Il ajoute : « *les graines doivent être inoculées car il s'agit d'une légumineuse qui n'est pas présente en Europe. C'est sur ce plan assez contraignant car le mélange se fait avec de la tourbe dans laquelle les bactéries sont vivantes. Dès l'instant que le sachet est ouvert, je dispose de 24 heures pour l'ajouter à ma graine de soja* » détaille le céréalier. En termes de travail du sol, ce dernier effectue un labour en hiver et un à deux passages d'outil à dents pour avoir un lit de semences le plus fin possible avant un désherbage au mois de mai. « *L'avantage de cette culture c'est qu'il n'existe pas de parasite et aucune maladie. Je n'ai donc pas la nécessité de passer un fongicide. Pour cette campagne de soja, j'ai choisi de contractualiser avec la coopérative Axéréal. Je choisis la semence avec les techniciens et ils peuvent me donner quelques conseils si je le souhaite. Ma récolte est vendue pour la nourriture des poulets d'Auvergne, commercialisés dans une grande surface* » détaille-t-il.

Trois ans de recul

Même s'il est encore trop tôt pour Baptiste Nault pour tirer des conclusions, il bénéficie néanmoins de trois campagnes de culture de soja successives pour se faire une idée : « *La première année, j'ai eu de très bon rendement (environ 27 q/ha) en raison notamment de deux orages de 100 millimètres chacun en début du mois de juillet, ce qui a favorisé la croissance de la culture. L'année dernière (13 q/ha), c'était catastrophique car il n'a pas plus du tout, et cette année c'est moyen je dirais. Je suis pour l'instant à 25 q/ha de moyenne. Les marges sont donc aléatoires d'autant plus que je conduis cette culture en sec. L'avantage, c'est que j'ai un désherbant qui n'est pas utilisé en matière active dans les autres cultures. J'apporte donc une nouvelle matière active dans le sol. Ce qui est important lorsque vous semez du soja, c'est de s'assurer que vous avez des températures élevées dix jours après le semis pour favoriser la pousse rapide de la tige et faciliter la récolte par la suite* » conseille-t-il. Pour ce céréalier, les prix de vente du soja sont similaires à ceux du colza. Mais nous n'en saurons pas plus le concernant car il est tenu à la confidentialité vis-à-vis de sa coopérative. À l'avenir, Baptise Nault espère cultiver du soja sur le long terme même s'il estime que cette culture ne pourra pas remplacer totalement le colza, il s'explique : « *Nous sommes dans la zone la plus au nord pour cultiver du soja. Nous avons une date de récolte qui est plus courte et difficile à trouver. Car vous pouvez vous retrouver avec de la pluie en septembre qui vous empêche de récolter. Ce n'est donc qu'un complément dans la rotation* » conclut-il.


Baptiste Nault cultive le soja en complément de sa culture de colza qu'il n'arrive plus à récolter.

Après trois campagnes, les rendements de soja sont hétérogènes.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

La retraite ça se prépare

La Chambre d'agriculture a organisé dans ses locaux une réunion d'information à l'intention des retraités et des futurs retraités agricoles. Une après-midi en partenariat avec la MSA Bourgogne.



Christophe Bossaron et Carole Simon ont animé la réunion la semaine dernière à la Chambre d'agriculture.

Prendre sa retraite ça se prépare. Tel était le message martelé par les conseillers de la Chambre d'agriculture. Ces derniers ont reçu lundi dernier dans leurs locaux une vingtaine d'exploitants agricoles. L'objectif était de leur donner des informations sur les démarches à entreprendre pour céder leur exploitation. Une réflexion en quatre étapes. N-10 : il faut commencer à anticiper et amorcer la réflexion sur le devenir de l'exploitation. N-5 : s'informer et se renseigner au Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture dans l'optique d'élaborer des scénarios. N-4 : se préparer pour réaliser le diagnostic de son exploitation et commencer à rechercher un repreneur. Enfin N-1 : concrétiser et choisir le repreneur et débuter avec lui les négociations pour la reprise. La Chambre d'agriculture met à la disposition aussi bien du cédant que des jeunes agriculteurs plusieurs outils et services. Le premier d'entre-eux est le Répertoire Départ Installation, un outil qui permet de mettre en relation les exploitants n'ayant pas de repreneur et les candidats à la recherche d'une exploitation : *«Il se matérialise sous la forme d'un site internet sur lequel sont compilées l'ensemble des annonces des agriculteurs qui souhaitaient aussi céder leur exploitation. C'est un service public il est donc gratuit. L'annonce est rédigée avec l'agriculteur, et rien n'est publié sans sa validation. Dans cette annonce il y a d'abord le descriptif du secteur, du canton et ensuite de l'exploitation. Point important, nous précisons les conditions de reprise pour qu'il n'y ait pas de surprises pour le candidat. Il faut trouver la bonne période pour publier car si c'est trop tôt, les candidats à la reprise ne pourront sans doute pas attendre trop longtemps et vous parfois, vous n'êtes pas encore prêt à céder la ferme. Enfin le point le plus important, est de bien informer vos propriétaires que vous avez l'intention de céder la ferme et de publier une annonce. Car vous pouvez vous retrouver avec des hectares en moins lors de la cessation si votre propriétaire n'est pas au courant, ça arrive malheureusement»* a détaillé avec précision Christophe Bossaron, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture.

Le diagnostic transmission : outil essentiel pour cessation efficace

Savoir comment céder sa ferme et quel montant proposer aux candidats à la reprise n'est pas toujours évidant, c'est la raison pour laquelle, la Chambre d'agriculture propose de réaliser le diagnostic de transmission. C'est une véritable étude qui met à plat l'ensemble de l'exploitation aussi bien sur le plan économique que sur le foncier et le matériel disponible à la reprise. L'avantage de ce document, c'est qu'il permet d'émettre des estimations des montants de location et/ou de vente. Le calcul des annuités pour le repreneur est également inscrit. En conclusion de l'étude, des préconisations vous sont faites par les conseillers dans la perspective de votre cessation. Enfin pour céder votre exploitation en douceur avec un jeune intéressé, il y a la possibilité de réaliser un stage de parrainage appelé : Start'Agri. Cette expérience professionnelle permet au JA de travailler chez un agriculteur cédant ou dans une société existante en remplacement d'associé, afin de maîtriser l'outil. Ce Star'Agri est accessible pour les candidats hors cadre familial, éligible jusqu'à 50 ans et disposant d'un diplôme agricole de niveau IV.

La MSA accompagne aussi les futurs retraités

Du côté de la MSA, la retraite s'anticipe aussi mais dans un délai plus court que la Chambre d'agriculture : environ 4 à 6 mois avant la cessation totale. *«Une notion importante, la retraite se demande, elle n'est pas acquise automatiquement. Il faut absolument faire enregistrer votre cessation au Centre des Formalité des Entreprises qui le transmettra ensuite à la MSA»* a précisé durant la réunion Marie-Elisabeth Bidaut, conseillère à la MSA. Pour que le dossier soit complet, il est nécessaire d'adresser un bulletin de mutation des terres et/ou pour les membres de société, des nouveaux statuts ou le procès-verbal de délibération de l'assemblée générale. A défaut, peuvent également être fournis : tout document justifiant de la location des terres si le cédant est propriétaire de l'exploitation. Mais aussi le bulletin de mutation portant la signature du cédant, du repreneur et du propriétaire si le futur retraité est locataire de ses terres.

Le droit à l'information

Ce dispositif prévoit que tout assuré soit informé tous les 5 ans de ses droits potentiels à la retraite au moyen soit d'un Relevé de Situation Individuelle (RIS) à partir de 35 ans ou soit d'une Estimation Indicative Globale (EIG) accessible à partir de 35 ans. Récemment la MSA a développé un nouveau service en ligne : l'Évaluation retraite (EVA). Il est disponible à partir de 45 ans. Pour toutes autres demandes, il ne faut pas hésiter à contacter directement les conseillers MSA via l'onglet *«contact»* du site internet.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Chambre d'agriculture, Carole Simon : 03 86 93 40 15 et Christophe Bossaron : 03 86 93 40 47

► Formations

05/10 Vérification des engins de levage
La Chambre d'agriculture organise le lundi 5 octobre une formation pour la vérification des engins de levage en particuliers sur les télescopiques et les tracteurs. L'objectif est d'obtenir l'attestation de formation à la vérification générale périodique des matériels agricoles qui est obligatoire. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

06/10 Polyculteurs-éleveurs : avoir les clés des champs
La Chambre d'agriculture organise une formation le mardi 6 octobre dont l'objectif est de savoir construire une rotation répondant aux besoins de l'exploitation. A noter que cette journée est labellisée Écophyto par VIVEA, une opportunité pour renouveler son Certiphyto. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

05-06/10 Communication non violente
La Chambre d'agriculture organise du lundi 5 au mardi 6 octobre une formation sur la communication non violente. Objectif : savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour initier une communication constructive. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

05-06/10 Initiation à l'homéopathie
La Chambre d'agriculture organise du lundi 5 au mardi 6 octobre une formation sur l'homéopathie. Objectif : développer ses remèdes dans des situations simples. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

14/10 La génomique, un outil pour fiabiliser la génétique
Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture renouvellent la formation sur le thème de la génomique le mercredi 14 octobre à 9 h 00 à la ferme du lycée de Challuy. L'objectif de ce rendez-vous est de permettre aux éleveurs de savoir décrypter un génotypage, de comprendre ce que sont les gênes d'intérêts, les anomalies raciales pour avancer plus vite dans leur sélection et apporter une plus value aux animaux. Contact : Léa Lapostolle, Tél. : 06 35 03 14 75, Mail : llapostolle@alsoni.fr

PAILLEUSES et MÉLANGEUSES
C'est le moment d'anticiper l'hiver !


Dernières conditions avant-saison
Quelques machines en stock


Renseignez-vous auprès de votre distributeur
KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup
03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Chambre d'agriculture

La session fait sa rentrée

C'est la rentrée pour les élus de la Chambre d'agriculture qui se sont réunis en session jeudi 24 septembre au lycée agricole de Château-Chinon.

Le programme était chargé pour cette session de rentrée de la Chambre d'agriculture qui s'est déroulée le jeudi 24 septembre au lycée agricole de Château-Chinon.

Les travaux ont débuté par la traditionnelle présentation du budget de la chambre consulaire. Sur ce sujet, le point qui a suscité le plus de débats est sans aucun doute la taxe de 10 % que la Chambre de la Nièvre est obligée de reverser à la Chambre régionale.

Une cotisation qui s'élève à 223 704 euros, une somme qui n'est pas négligeable pour un budget serré comme celui de la Nièvre. *«Attention à ne pas déshabiller notre antenne départementale pour des projets qui ne concernent pas forcément les exploitants de nos départements»* a mis en garde un élu.

Un autre de poursuivre : *«Nous avons avant tout besoin dans nos chambres départementales de personnels compétents qui viennent en aide aux exploitants localement. Ce genre de taxe risque à terme d'aller à l'encontre du service rendu à l'usager»*. Des inquiétudes entendues par le président Ramet mais qui est néanmoins obligé de se soumettre à cette taxe qui est inscrite dans le code forestier. Les travaux se sont ensuite poursuivis par l'intervention de Jean-Baptiste Dollé de l'Institut de l'Élevage qui est venu parler de stockage du carbone. Il s'est particulièrement arrêté sur un nouvel outil développé par l'Idel en lien avec les filières d'élevage appelé CAP 2 ER.

Ce programme a pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation d'élevage de ruminants et par atelier. *«Il s'appuie sur des données collectées par les réseaux d'élevage et testé à la ferme de Jallony et à Thorigné-d'Anjou. L'enjeu est d'identifier les marges de progrès et mettre en place des actions pour améliorer l'empreinte environnementale des exploitations tout en assurant leur pérennité»* précise Jean-Baptiste Dollé. Les élus se sont montrés très intéressés par cette présentation. En témoignent les nombreuses questions adressées aux techniciens de l'Idel.

Une motion et un projet qui fait débat

Après trois années de sécheresses, le président Ramet a décidé de mobiliser les parlementaires et les élus des collectivités territoriales pour leur proposer un plan ambitieux en trois axes appelé *«Partage»* et qui comprend l'eau, le soleil et la terre. Pour l'eau, il souhaite investir 1 milliard d'euros, amortissable sur 50 ans pour créer pour chaque commune nivernaise des réserves d'eau. Didier Ramet ambitionne ainsi d'alimenter les ruisseaux, protéger la biodiversité et soulager la consommation d'eau potable qui va devenir un conflit d'usage majeur selon lui.
Pour financer ce projet, il compte sur le deuxième volet à savoir le soleil. *«Nous estimons qu'un département comme la Nièvre, pourrait consacrer jusqu'à 2 % de sa SAU à l'agrivoltaïsme, soit 7 000 ha. Les ressources fiscales dégagées, entre 35 et 50 millions d'euros par an donneraient aux collectivités et à la Chambre d'agriculture, la possibilité d'accompagner sereinement le projet»* estime Didier Ramet. Enfin dernier volet, la terre.

La crise sanitaire a permis de voir que la Nièvre avait la capacité de répondre à la demande en alimentation végétale mais pas forcément, voire par du tout, en produits issus du maraîchage. Fort de ce constat, le président de la Chambre d'agriculture, va proposer aux collectivités locales d'étudier la possibilité d'installer des agriculteurs en productions légumières à haute valeur ajoutée, et de partager l'installation et l'accompagnement de ces nouveaux producteurs.

Ce projet soumis à la session a suscité de nombreux débats notamment sur la partie photovoltaïque.

C'est le cas des JA qui estiment ne pas avoir assez de recul sur le sujet pour adopter le projet. Ils craignent aussi que le foncier soit utilisé au détriment de l'installation de jeunes exploitants.

Malgré les oppositions, la motion de la Chambre d'agriculture résumant ce projet a été adoptée à une large majorité.

THÉOPHILE MERCIER



Jean-Baptiste Dollé de l'Institut de l'Élevage est venu présenter le projet CAP 2 ER qui a pour ambition d'identifier les marges de progrès pour assurer la pérennité des exploitations agricoles.



À la tribune : Blandine Georjon, secrétaire générale de la préfecture ; Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture et Patrice Perrot, député.

Équin

Une première pour l'UNCT

L'Union Nationale du Cheval de Trait Auxois (UNCTA) organise, en collaboration avec la Société Française des Équidés de Travail (SFET), le week-end des 10 et 11 octobre 2020 son premier concours d'utilisation Trait sur le sol nivernais à Saint-Agnan.

Le samedi sera consacré aux épreuves d'Équidés Cup avec de la traction, de la maniabilité attelée et montée et du marathon. Le dimanche sera consacré aux épreuves PEJET (Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail), équivalant à un contrôle de performances pour les jeunes chevaux de 1 à 4 ans.

Ce concours est l'occasion pour chevaux et meneurs de se confronter à des concurrents venus de toute la région et ainsi d'espérer une qualification pour la finale nationale Équidés Cup qui se déroulera du 8 au 13 décembre 2020 au Pôle équestre Vendée, les Sables d'Olonne.

C'est aussi un excellent entraînement en vue des épreuves du Salon de l'Agriculture.

Le Trait Auxois fait partie des neuf races de chevaux de trait française. Menacés par son faible effectif, moins d'une centaine de naissances par an, les éleveurs se battent pour représenter et sauver ce patrimoine local.

Renseignements auprès d'Alexandra Bailly au 06 79 25 85 92.

THÉOPHILE MERCIER



Le concours d'utilisation se déroule du 10 au 11 octobre à Saint-Agnan.

Syndical

Une nouvelle mandature s'ouvre à la FDSEA

Le syndicat des exploitants agricoles était réuni lundi 28 septembre en assemblée générale à Tannay pour renouveler les membres de son conseil d'administration et débattre des grandes orientations à prendre pour cette nouvelle mandature. Des travaux réalisés en présence de Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FDSEA.



De gauche à droite : Lucie Lecointe, Patrick Bénézit, Emmanuel Bernard, Chantal Pelletier, et Didier Guyon. Tous ont participé à la table ronde organisée durant l'AG.

Malgré les mesures sanitaires, les adhérents avaient fait le déplacement en nombre pour suivre les travaux de cette 74ème assemblée générale de la FDSEA à Tannay. Les échanges ont débuté par la présentation des comptes par Pascal Lebel, le trésorier. Un exercice 2019 qui se clôture avec un excédant de 16 134 euros. Une bonne santé financière qui s'explique en grande partie grâce aux charges d'exploitation qui sont en baisse de 12,2 %. Autres satisfactions de l'exercice 2019, c'est l'augmentation du nombre de cotisations qui progresse de 1,64 % ce qui représente 108 316 euros. Cette bonne gestion permet au syndicat de démarrer l'exercice 2020 avec un excédant de 28 556 euros. Cette partie statutaire était également l'occasion de renouveler les membres du conseil d'administration. Un conseil qui est en théorie composé de 24 membres, mais pour le moment seuls 20 adhérents avaient fait acte de candidature. Ces derniers ont tous été réélus à l'issue du vote tenu à bulletin secret.

Quelles orientations pour cette nouvelle mandature ?

Le temps fort de cette assemblée générale fut sans nul doute la table ronde animée par Lucie Lecointe, animatrice à la FDSEA. Autour de la table, Patrick Bénézit, secrétaire général de la FNSEA, Emmanuel Bernard, président FDSEA, Chantal Pelletier, présidente de la commission des agricultrices et Didier Guyon, président de la commission Grandes cultures. La conquête du prix et la réponse aux changements climatiques ont été les deux premiers sujets d'ouverture. *« Tout d'abord, je signale que notre dernier rapport d'orientation, que nous avons rédigé il y a peu, était orienté vers ces sujets. Car nous pourrons faire ce que l'on veut, s'il n'y a pas de prix, il n'y aura pas d'investissement possible dans des solutions qui nous protègent des aléas climatiques »* a ainsi introduit Patrick Bénézit avant de poursuivre : *« Notre satisfaction est de voir la guerre des prix s'arrêter grâce aux EGA. En 2019, le consommateur a payé entre 1 et 2 % supplémentaires. Ça ne paraît rien, mais en chiffre ça représente 1 milliard d'euros qui a été créé pour le pouvoir d'achat. La création de valeur s'est donc remise en route grâce à nous »* s'est réjoui le secrétaire général de la FNSEA. Autre motif de satisfaction pour les élus, c'est la prise en compte (enfin) des difficultés des zones intermédiaires comme l'a confirmé Didier Guyon, élu également à la Chambre régionale d'agriculture : *« Il y a effectivement un mouvement collectif des présidents de Chambre pour que soient reconnues les impasses des zones intermédiaires. En quatre ans, nous avons subi deux très mauvaises années couplées à des impasses techniques liées à la suppression de certains produits phytosanitaires. Ce qui est positif, c'est que nos politiques commencent à prendre conscience du phénomène, mais il est encore trop tôt pour dire ce qui va sortir de nos différents échanges »* estime Didier Guyon.

Quels projets pour la Nièvre ?

Sur le plan départemental, des initiatives émergent en lien direct avec le rapport d'orientation comme l'explique Chantal Pelletier : *« Les agriculteurs que nous sommes ont un besoin de se retrouver dans des projets collectifs. Nous avons par exemple le dossier du magasin de producteurs à Paris qui doit permettre de développer la valeur ajoutée des productions nivernaises et différencier nos débouchés. Nous souhaitons également développer une image de marque Nièvre. Nous souhaitons à travers ça atteindre une population urbaine qui est en demande de produits locaux »* détaille Chantal Pelletier.

Neutralité carbone, un fort enjeu pour la FDSEA

« Tout le monde émet du carbone c'est une réalité. Cependant à la FDSEA, nous souhaitons emmener le plus d'agriculteurs possibles vers des outils de diagnostics afin de réduire cet impact. Ces diagnostics doivent être conduits soit par les Chambres d'agriculture soit par les OP. L'enjeu étant ensuite de vendre ce carbone capté. Nous avons le devoir de nous mobiliser sur le sujet faute de quoi, ce sont les gros investisseurs qui vont le faire à notre place. Il en va de même avec le besoin en paille, où nous allons devoir réfléchir à la construction de bâtiments dans lesquels un stock stratégique peut être créé. Nous ne pouvons plus être face au mur au début de l'été » a estimé Emmanuel Bernard.

THÉOPHILE MERCIER

Réaction d'Emmanuel Bernard

En marge de cette AG, nous avons sollicité le président de la FDSEA pour avoir son sentiment sur les niveaux de prix du broutard qui ne sont pas favorables aux éleveurs du département malgré des voyants au vert.

Terres de Bourgogne : *« Un sentiment d'incompréhension s'est installé dans la profession au sujet des cotations du broutard. Quel est votre regard sur la situation »* ?

Emmanuel Bernard : *« Nous reprenons des indicateurs à la fois des douanes et de France AgriMer qui sont incontestables. Ce que l'on peut prouver aujourd'hui c'est que l'export se maintient. Cependant, lorsque les animaux sont vendus avec 5 centimes de moins par rapport à 2019, ils trouvent de la place mais s'ils sont exportés aux tarifs de l'année dernière, ils ne sortent pas des cours de ferme et ça, ce n'est pas acceptable pour la FNB. On estime aussi que 80 % du volume de l'export est détenu par deux ou trois exportateurs. Ces derniers se sont forcément entendus pour faire baisser le prix du broutard ».*

TDB : *«Quelles sont selon vous les raisons de cette baisse ?»*

EB : *« Pour ma part, je n'ai aucune explication convaincante. Les éleveurs doivent donc continuer à demander des comptes à leurs acheteurs. Nous allons solliciter les Pouvoirs publics pour qu'ils regardent s'il n'y a pas eu une entente de la part de ces opérateurs. Si ce n'est pas le cas, que l'on vienne me le prouver avec des chiffres ! »*



Attaques de chevaux

Les conseils de la gendarmerie pour protéger ses chevaux

Face au fléau qui touche les propriétaires de chevaux ces derniers mois, la gendarmerie a publié sur les réseaux sociaux quelques conseils pour protéger les exploitations et limiter au maximum les agressions sur les équidés.



En cas d'intrusion sur son exploitation, il faut impérativement porter plainte le plus rapidement possible.

Les attaques sur les chevaux font rage dans toute la France ces derniers mois. Alors que plusieurs enquêtes sont en cours sur l'ensemble du territoire français, l'Yonne y compris, la gendarmerie a publié sur les réseaux sociaux quelques conseils pour que les propriétaires de chevaux puissent au mieux protéger leurs animaux.

Le premier point vise à protéger son site. La gendarmerie indique qu'il est nécessaire d'identifier les accès : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l'abri, les zones isolées et les zones à l'abri des vues. Il faut aussi identifier sa zone à protéger : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d'habitations, qui peut faire l'objet d'une surveillance aisée et qui pourrait accueillir des animaux.

L'identification des systèmes de détection (caméras de chasse, vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence…) est également à faire. Ces systèmes serviront à la détection d'une éventuelle présence ou intrusion de la zone à protéger. L'emploi de signalétique permet d'affirmer la maîtrise de son espace.

Visiter régulièrement les animaux

Quant à la protection des animaux ? Il est conseillé de visiter régulièrement les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal. De rentrer les équidés le soir dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés. Aussi de protéger en priorité les animaux vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme, car plus vulnérables. Il est également conseillé de ne pas séparer les poulains de leurs mères, de ranger les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager des auteurs à commettre des actes de cruauté, de communiquer avec les propriétaires et/ou visiteurs en les sensibilisant à la menace, de prendre contact avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent aider, et de faire visiter les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site. Il est important de prévenir les forces de l'ordre au plus vite pour toute situation anormale constatée (15 pour le Samu, 17 pour la police, 18 pour les pompiers, 112 pour appel d'urgence et 114 pour appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes) et de ne pas intervenir directement auprès des malfrats. En cas d'intrusion sur son exploitation, veillez à ne procéder à aucune modification des lieux, et portez plainte le plus rapidement possible.

CHRISTOPHER LEVÉ

JA 89

Le résultat du concours photo connu



Photo : Jean-Charles Fourdonnier

Le résultat du concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne est connu. La thématique de cette année était : « *Agriculture et patrimoine* ». Et c'est Jean-Charles Fourdonnier qui arrive sur la première marche du podium. Il remporte une smartbox d'un week-end pour deux financé par les JA 89. Noémie Bonneau termine deuxième du concours, devant Jacky Bosset. L'exposition des photos et la remise des prix se feront lors de la Foire Saint-Martin sous réserve qu'elle ait lieu. Pour rappel, les votes étaient d'une part 50 % des internautes et d'autre part 50 % du jury (membres du CA). C. L.

Préfecture

Plan de relance : la conférence départementale installée

Dans un communiqué datant du 21 septembre, la préfecture de l'Yonne indique que le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, a installé la Conférence départementale du plan de relance. « *Il s'agit d'organiser la concertation avec l'ensemble des acteurs, Région, collectivités, représentants du monde économique, opérateurs et établissements publics pour cibler au mieux les mesures du plan sur les priorités de l'Yonne* », indique la préfecture de l'Yonne.

Onze thématiques sont identifiées pour décliner le plan en concertation. « *Chacune des thématiques sera animée par un chef de projet qui pilotera avec les différentes parties prenantes le suivi de la mise en œuvre de ces chantiers sur le territoire* ».

Pour s'assurer de la mise en œuvre efficace et rapide du Plan de relance, la Conférence départementale se réunira sur un rythme trimestriel. Pour rappel, afin de contrer l'impact économique de la crise sanitaire, le gouvernement a élaboré un plan de relance de 100 milliards d'euros. « *C'est un engagement exceptionnel de la France et de l'Europe pour répondre à la crise, sauver l'emploi et préparer la société de demain* », développe la préfecture de l'Yonne. Ce plan comporte trois volets principaux : la transition écologique, la souveraineté et la compétitivité économique et la cohésion sociale et territoriale. Le Premier ministre a insisté sur la territorialisation de ce plan de relance. C. L.



UPVY

Le Préfet à la rencontre de la filière céréalière

Le mardi 22 septembre, le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, s'est rendu à Gron pour rencontrer les acteurs de la filière céréalière. Après une visite du silo, du laboratoire Scientech et des Moulins Dumée, ce dernier a pu prendre connaissance des problématiques qui touchent la filière céréalière icaunaise, présentées par l'UPVY.


Le mardi 22 septembre, le Préfet de l'Yonne a rencontré les acteurs de la filière céréalière.

À la suite d'une réunion sur l'agribashing il y a quelques mois, le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, a exprimé le souhait de rencontrer la filière céréalière. C'est désormais chose faite. Le mardi 22 septembre, ce dernier s'est rendu à Gron pour visiter le silo, le laboratoire Scientech et les Moulins Dumée. *«C'était le moyen de lui montrer de manière factuelle les problèmes que l'on rencontre»*, raconte Laurent Poncet, président de l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne) qui organiséait la journée. Le Préfet a pu appréhender les liens entre chaque acteur de la filière céréalière : agriculteurs, coopératives et industriels.
Dans un second temps, différents sujets ont été abordés en salle. À commencer par le bilan de la moisson 2020 des coopératives (110 Bourgogne et Ynovae) et négociant (Soufflet Agriculture). Globalement, la moisson est très mauvaise avec jusqu'à 40 % de baisse de rendement.

«On a aussi extrapolé les problématiques des organismes stockeurs. On a notamment parlé du temps de travail et de la mise aux normes, qui sont des problématiques récurrentes dans notre domaine», continue Laurent Poncet. *«C'est compliqué de faire une moisson lorsque l'on est limité en temps de travail pour le personnel, quand il fait beau et qu'il y a de la quantité»*. Depuis trois ans, la demande de dérogation au temps de travail est régionale et la Direccte autorise à travailler 60 heures par semaine avec un maximum de 12 heures par jour et sans dépasser une durée moyenne du travail de 46 heures sur 12 semaines consécutives. *«Nous, on aimerait porter la limitation du temps de travail à 72 heures par semaine»*.
De 1991 à 1999, la Direccte de l'Yonne accordait une dérogation horaire de 60 heures par semaine avec un dépassement possible de 72 heures par semaine pendant une semaine de forte activité.

L'interdiction des néonicotinoïdes impacte la filière

Durant ce moment, l'UPVY est revenu sur les ZNT et la suppression des néonicotinoïdes. *«On a voulu mettre en avant le fait que les néonicotinoïdes sont un problème qui concerne beaucoup d'agriculteurs et pas seulement les betteraviers»*, assure Laurent Poncet. *«Au niveau de la coopérative Ynovae (dont il est le président), cela nous a coûté 2,5 millions d'euros sur l'année. Cela correspond à la marge que nous n'avons pas faite sur les orges et les blés qui ont été impactés par les dégâts de pucerons et de jaunisse»*.

Autre problématique abordée : celle de la séparation de la vente et du conseil, qui doit devenir effective au 31 décembre prochain, imposée par le Gouvernement. *«L'objectif à travers cela est de faire diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous, on a défendu le fait que c'était contre productif de séparer la vente et le conseil car quand il y a la vente et le conseil, il y a quelque part un moyen d'agir sur les produits et les quantités utilisés»*, indique le président de l'UPVY.
Enfin, le programme Adivalor a été exposé. *«Les organismes stockeurs se mettent à disposition des exploitations pour le recyclage des déchets (bidon, plastique, sac plastique, sac en papier…), avec un nouveau point cette année : Ensivalor. C'est une opération de collecte de vieux pneus qui servaient à couvrir les tas d'ensilage dans les exploitations où il y a de l'élevage»*, conclut Laurent Poncet.

Christopher Levé

«Il serait grand temps de laisser travailler les agriculteurs»

En 2017, l'UPVY faisait état, au Préfet de l'époque Patrice Latron, des conséquences négatives pour l'agriculture qui découleraient de l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes : risque de pertes importantes de rendements, gestion chaotique, pas de solutions alternatives actuellement ou peu efficaces, distorsions de concurrence (accords Mercosur et Europe). Une prédiction devenue réelle en 2020. *«Cela montre que lorsque l'on (les agriculteurs) fait une analyse, on a raison. On sait de quoi on parle car c'est notre boulot. Tant qu'on laissera la parole à d'autres pour parler d'agriculture, on ira droit dans le mur. La mode du moment est de faire des consultations de citoyens pour l'agriculture. Moi, jusque-là, je n'ai encore jamais vu demander à des citoyens lambda de se positionner sur des techniques opératoires en chirurgie. Car on considère que les gens ne sont pas aptes à prendre des positions sur des choses qu'ils ne connaissent pas. Pour l'agriculture c'est exactement la même chose. Il faut laisser ceux qui savent s'exprimer. Et il n'y a pas que les agriculteurs, il y a aussi des scientifiques qui peuvent intervenir sur certains sujets. Aujourd'hui, il serait grand temps de laisser travailler les agriculteurs»*, exprime Laurent Poncet.

Brèves

FDSEA de l'Yonne Damien Brayotel réélu à la présidence

Le conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne s'est tenu le lundi 28 septembre. À cette occasion, les élections du nouveau bureau ont eu lieu. Damien Brayotel a été reconduit dans son rôle de président. Il repart pour un second mandat de trois ans à la tête de la FDSEA de l'Yonne.
Au niveau du bureau exécutif, Franck Pouillot devient secrétaire général et remplace Gilles Robillard, nouveau troisième vice-président. Hélène Dapvril et Christophe Bondoux intègrent le bureau en tant que secrétaires généraux adjoints. Les membres du bureau : Damien Brayotel (président), Kamel Ferrag (premier vice-président), Arnaud Delestre (deuxième vice-président), Gilles Robillard (troisième vice-président), Franck Pouillot (secrétaire général), Hélène Dapvril (secrétaire générale adjointe), Christophe Bondoux (secrétaire général adjoint), Pierre-Olivier Guyard (trésorier) et Christophe Perret (trésorier adjoint).


Damien Brayotel est réélu à la présidence de la FDSEA de l'Yonne.

C. L.



▸ Agenda

05/10 Après-midi Innov'action

Le lundi 5 octobre se tiendra un après-midi Innov'action, de 13 h 30 à 18 heures, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur l'exploitation d'Etienne Prévot (31 rue de la Chaume à Sainte Magnance) sur le thème : se diversifier avec des légumes de plein champ. Durant ce moment, Anne-Laure Galimard, conseillère légumes à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or interviendra pour un point technique. Alice Demolder-Bilhot, conseillère diversification à la Chambre d'agriculture de l'Yonne parlera des débouchés dans le département. Une visite de l'exploitation d'Etienne Prévot est également prévue. Pour plus de renseignements, contacter Alice Demolder-Bilhot au 03 86 94 26 33 ou à a.demolder@yonne.chambagri.fr.

09/10 Réunion d'information MSA

Le vendredi 9 octobre, de 10 heures à 12 heures, la MSA Bourgogne et Cap Emploi 89 organisent une réunion d'information et d'échanges, sur le site de la MSA Bourgogne (14 bis rue Guynemer à Auxerre). Renseignement et inscription obligatoire auprès de Fabienne Muris : 06 03 43 63 65.

12 au 16/10 Biodiv'dating dans les vignes

Du lundi 12 au vendredi 16 octobre, aura lieu une semaine de rendez-vous consacrés à la biodiversité dans les vignes icaunaise. Le programme : Intérêt des éléments paysagers pour favoriser la biodiversité dans les vignes (lundi 12 octobre, 17 heures à 18 heures, Vallée de Valvan, 1er cru Vaillons) ; Epineuil et biodiversité, quel diagnostic ? (mardi 13 octobre, 17 heures à 18 h 30, Epineuil, lieu-dit Dannots) ; Biodiversité et lutte contre l'érosion, une pierre deux coups (mercredi 14 octobre, 17 heures à 18 heures, Chemilly-sur-Serein, Vau de Passy) ; Arbre, vigne et mycorhize (jeudi 15 octobre, 17 heures à 18 h 30, Viviers, lieu-dit La Gravière) ; Des vignes, des arbres et des trognes (vendredi 16 octobre, à 10 heures à la salle communale de Treigny).

Chanvre

Une culture supplémentaire pour diversifier les rotations

Afin de diversifier les rotations sur leurs exploitations, six agriculteurs bios ont fait le choix de cultiver du chanvre. Une plante qui a l'avantage d'être un véritable complément de ce qui existait déjà sur leurs fermes.



Le chènevis (la graine de chanvre) est trié, séchée puis à nouveau triée à la récolte.

Dans le nord du département, six agriculteurs ont fait le choix d'instaurer la culture du chanvre sur leurs exploitations respectives. Pour un total de 90 hectares. *«C'est une culture supplémentaire. On est tous en système bio et on a besoin de diversifier les rotations»*, indique Jérôme Vincent, agriculteur à Chigy. *«Le chanvre est vraiment une culture différente des autres. On n'est pas du tout sur les mêmes espèces : une fleur différente, des époques de semis et de récolte différentes. C'est vraiment un complément de ce qui existait déjà sur nos fermes»*.

Le chanvre est une culture compliquée à récolter. Cela a donc demandé une organisation pour les agriculteurs. *«Une Cuma a été créée spécifiquement pour les bios. On est six agriculteurs dans la Cuma bio Vanne et Othe à faire du chanvre et donc à mutualiser le matériel : Arnaud Souchet (Dixmont), Joël Priault (Les Bordes), Jean-Loup Benoist (Dixmont), Emmanuel Cretté (Dixmont), Benoit Vallée (Cérilly) et moi-même»*, détaille Jérôme Vincent. *«On fait les chantiers de récolte ensemble. On est tous sur le même bassin d'alimentation. Donc on a les mêmes problématiques. Le chanvre apporte un plus sur nos exploitations»*.

La récolte du chanvre se fait courant septembre. *«Nous sommes sur un territoire compliqué donc les rendements ne sont pas ceux escomptés. Ils sont de 500 kg pour le chènevis (la graine, ndlr) à l'hectare, avec des écarts entre 200 et 1 000 kg suivant les années. Et en paille, on va être entre 4 et 6 tonnes à l'hectare. On est environ 30 % inférieur à ce que l'on attendait. Mais cela est dû à notre secteur dit intermédiaire»*, poursuit-il.

Une pousse très rapide au départ

Alors, comment se cultive le chanvre ? *«Assez simplement»*, rit Jérôme Vincent. *«Comme on est en bio, on est sur un labour d'hiver pour nettoyer les terrains. On fait une préparation de sol (deux à trois fois) pour faire des faux semis pour faire des premières germinations, que l'on détruit ensuite avant de semer. Ce qui permet de ne pas avoir de mauvaises herbes de suite»*.

Le chanvre est une plante qui a besoin de pousser très vite au départ. *«Donc on attend d'avoir un sol réchauffé, supérieur à 12-14 °C, pour semer (souvent courant avril ou mai)»*. C'est aussi une culture très sensible au tassement du sol. Il faut donc un sol bien ressuyé et bien préparé. *«Si on a la chance d'avoir un peu d'humidité et de la chaleur, c'est une plante qui va pousser très vite»*.

La récolte du chanvre se fait en deux parties. *«Le chènevis que l'on récolte avec une moissonneuse-batteuse classique avec un équipement spécifique. Le chènevis est récolté dans une benne et on a quatre heures pour le trier et le sécher. Il faut obtenir un taux d'humidité de 9 % au maximum pour que les acides ne se développent pas dans la graine, car elle sert à faire de l'huile alimentaire»*, explique Jérôme Vincent. *«La deuxième production est la paille de chanvre qui est fauchée tout de suite. On la laisse au sol pendant cinq jours. Puis on l'andaine et on la laisse sécher encore deux jours, avant de la mettre en balle ronde. Les productions sont ensuite livrées à la Chanvrière de l'Aube»*, conclut-il.

Brève

Politique Lemoyne et Verien réélus comme sénateurs

Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche 27 septembre dans l'Yonne. Dominique Verien a été réélue dès le premier tour avec 64,04 % des suffrages. À l'issue du second tour, Jean-Baptiste Lemoyne est également réélu avec 52,56 % des suffrages (contre 37,80 % au premier tour). À noter que ce dernier, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ne peut siéger au Palais du Luxembourg. C'est donc sa suppléante, Marie-Agnès Evrard, qui siégera à Paris.

C. L.

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Chambre d'agriculture

MesParcelles : l'atout de votre certification environnementale

MesParcelles, leader national des outils de gestion parcellaire a connu, à l'automne 2019, un relooking pour toujours mieux répondre aux attentes et besoins des utilisateurs : une nouvelle cartographie plus intuitive offrant davantage de fonctionnalités et le lancement de l'application mobile en téléchargement libre sur l'Appstore et le Play Store. Nouveautés qui séduisent les 750 exploitations abonnées au service dans l'Yonne.



MesParcelles est un leader national des outils de gestion parcellaire.

Vous avez un projet de certification environnementale telle que HVE (haute valeur environnementale) ?

MesParcelles facilite votre certification avec le calcul automatique de l'indice de fréquence de traitement (IFT) et de la balance globale azotée, la vérification des éléments de biodiversité, la traçabilité des interventions et la réalisation de votre plan prévisionnel de fumure. 100 % des exploitations accompagnées par la Chambre d'agriculture avec l'outil MesParcelles ont été certifiées lors des audits réalisés par les organismes certificateurs.

Pour la campagne culturale 2020-2021, MesParcelles intègre le nouveau référentiel de la directive nitrates et le pilotage de la fertilisation azotée sur blé tendre et colza à partir de l'imagerie du satellite Sentinel.

De nouvelles formations de prise en main (comprises dans l'abonnement) sont prévues à partir de novembre. Pas encore abonné ou utilisateur d'une solution concurrente ? Demandez une démonstration de MesParcelles pour découvrir la force du service MesParcelles.

Pour plus d'informations, contacter Jules Martin au 06 81 61 47 80 ou à j.martin@yonne.chambagri.fr.

Viticulture

Des rendements corrects mais en dessous des attentes dans le Chablisien

Quelques semaines après la fin des vendanges, l'heure est au bilan dans le Chablisien. Alors que les conditions climatiques de l'année laissaient présager d'excellents rendements, l'été chaud et sec a changé la donne. Si la récolte reste correcte avec une moyenne à 50-51 hl/hl pour Louis Moreau, viticulteur à Beine, la déception est tout de même présente avec un résultat final en dessous des attentes escomptées.

Alors que les vendanges sont terminées depuis plusieurs semaines dans l'Yonne, il est temps de faire un bilan. *«Au niveau de la récolte, globalement on avait une sortie de la floraison. On commençait à regarder le millésime 2020 dans les mêmes conditions que celui de 2018, en termes de volume»*, indique Louis Moreau, viticulteur à Beine.

Puis, l'été chaud voire très chaud et sec a bloqué le développement de la plante. *«Au final, on est en dessous de ce que l'on aurait pu espérer en termes de rendements. Sur le domaine, on est en moyenne à 50-51 hl/ha. Il y a une vraie différence entre la rive droite et la rive gauche à Chablis, avec des secteurs qui étaient plus impactés sur la rive droite où des vignes étaient vraiment sur des faibles rendements»*.

Si Louis Moreau est *«assez satisfait»* des récoltes sur le Chablisien *«avec des crus (grand cru et premier cru) jolis»*, il est cependant un peu déçu de voir *«des rendements obtenus sous le pressoir en dessous de ce que l'on pouvait espérer»*.

Réfléchir à l'avenir de la vigne

Une chose est sûre, les vendanges de 2020 resteront historiques par leur précocité. *«On a dû partir tôt en vendanges, autour du 25 août. Et on a voulu partir tôt car on voulait garder de l'acidité, de la fraîcheur dans les vins et un équilibre»*, poursuit Louis Moreau. *«On savait aussi que l'on n'était pas à l'optimum de la maturité mais on était dans les bons paramètres. Et on a fait une jolie qualité chablisienne. Est-ce que ce sera comme 2017 ? Peut-être, car il y a un joli fond et une belle tension dans les jus. Il y a aussi du fruit mais pas que comme en 2018 et 2019. On a maintenu une qualité Chablisienne»*, assure-t-il.

Cependant, la précocité de cette année et les conditions climatiques forcent les viticulteurs à réfléchir sur l'avenir. *«Il va vraiment falloir regarder loin. Peut-être revoir notre cahier des charges, revoir le palissage pour protéger davantage les raisins du soleil. Il va falloir réfléchir vite car les conditions climatiques de cette année ne sont plus exceptionnelles. On rentre dans un cycle de cumul où la plante souffre, malgré des rendements tout à fait corrects pour des climats qui sont chauds et secs»*.

Alors, quelles pistes sont à envisager ? *«Malheureusement, il n'y a pas de solution miracle. Mais on peut se poser des questions. Faut-il penser à irriguer les jeunes vignes ? Pourquoi pas. Si elles continuent déjà à tirer la langue, cela handicape leur développement. Faut-il aller vers un système comme le font les Américains en Californie (avec un climat très sec), en trouvant des solutions à travers des porte-greffes résistants, qui tolèrent plus de sécheresse et qui ont besoin de moins d'eau ? Le problème en France, lorsque l'on commence à parler de science et de génétique, il y a beaucoup de retenue. Ce qui est dommage »*, détaille le viticulteur. *«Les choses vont changer mais ce sont des changements sur le long terme, à dix ou quinze ans»*.


Pour Louis Moreau, viticulteur à Beine, les rendements moyens de cette année pour son domaine sont de 50-51 hl/ha.

CHRISTOPHER LEVÉ

L'importance de la table de tri

Lors de chaque récolte, le raisin passe par une étape indispensable avant de se retrouver au pressoir : la table de tri. Si les vendangeurs sont vigilants lors de la cueillette, il est tout de même important de trier les grappes après la récolte. *«Ce que l'on a beaucoup vu cette année, c'est de la grillure sur les grappes»*, constate Louis Moreau. *«Des années comme celle-ci, le tri est très compliqué, car le grillé est sec. C'est difficile à couper. On peut en enlever une partie mais pas la totalité. Là où la table de tri va vraiment jouer son rôle, c'est lors des années humides où il y a un peu de pourriture. De cette façon, on ne fait entrer que les belles grappes dans le pressoir»*.

700 postes à pourvoir en Bourgogne dont 180 dans le Chablisien

Trouver des salariés dans le milieu viticole est une tâche compliquée. Si le service emploi de la FDSEA 89, AVE 89, l'Anefa ou encore le CAVB et le BIVB à travers VitaBourgogne, œuvrent toute l'année pour aider les vignerons à trouver chaussures à leurs pieds, la problématique de l'emploi est bel et bien présente. *«Il y a plus de 700 postes à pourvoir en Bourgogne dont environ 180 sur le Chablisien»*, affirme Louis Moreau. Si l'image d'un métier physique n'attire pas les demandeurs d'emploi, un autre facteur a aussi son importance. *«Il y a un vrai changement de génération et il est difficile de renouveler ceux qui partent à la retraite»*, observe Louis Moreau. Et ce malgré les multiples formations proposées par le CFPPA d'Auxerre La Brosse. Cependant, si les chiffres sont aussi élevés, c'est également parce que les vignobles se sont développés ces vingt dernières années. Et, mathématiquement, qui dit plus de surface dit un besoin supplémentaire en main-d'œuvre. *«On n'avait pas forcément autant besoin de matériels et de chauffeurs avant qu'aujourd'hui. Il faut prendre en compte le fait que l'on dépasse les 5 300 - 5 400 ha de vignes dans le Chablisien, alors qu'on était en dessous des 5 000 ha il y a une dizaine d'années»*.

Sodetaf

Encore une bonne année pour la structure

Depuis 1974, la Sodetaf (Société pour le développement du froid à la ferme) accompagne les producteurs laitiers de l'Yonne au travers de la location de tanks à lait.

Vendredi 25 septembre, la Sodetaf a tenu son assemblée générale 2019, décalée à cause de la Covid-19. Cette petite structure qui met des tanks en locations dans les fermes icaunaises et en assure l'entretien grâce à un technicien, est toujours présente et active sur le département. Cette année encore, elle dégage un revenu positif qui sera reversé aux producteurs adhérents comme prévoient les statuts.

À l'origine, la Sodetaf regroupait des producteurs de la laiterie Paul Renard située à Flogny-la-Chapelle. Aujourd'hui les 120 producteurs sont répartis sur plusieurs laiteries avec des dynamiques très différentes. Quoi qu'il en soit, la Sodetaf continue à investir dans des tanks de plus en plus performants pour coller aux besoins des producteurs désormais répartis sur une zone plus élargie que le simple département de l'Yonne. La pyramide des âges et la disparition d'une grande partie des exploitations laitières du département ont dû être compensées par l'élargissement du secteur géographique.

À noter également qu'une réunion sera organisée cet hiver avec l'ensemble des adhérents pour évoquer avec eux l'avenir de la Sodetaf et le changement de gérant à venir car Régis Pierron, actuellement en place, va arriver en retraite.

MARIANNE RANQUE,
ANIMATRICE DE LA SODETAF



Agroforesterie

Naudet a inauguré son pôle dédié



Inauguré le 22 septembre à Leuglay, le pôle agroforestier de Naudet a bénéficié de nombreux partenariats et soutiens

En Côte-d'Or, les pépinières Naudet ont inauguré leur pôle d'agroforesterie le 22 septembre.

Une vitrine du savoir-faire maison autant qu'un laboratoire : c'est ainsi que l'on peut présenter le pôle agroforestier créé par les pépinières Naudet, à Leuglay, dans le nord de la Côte-d'Or, inauguré le 22 septembre. Nous avions largement dévoilé cette réalisation dans notre numéro 1591 du 14 août. Situé en plein cœur du nouveau Parc national des forêts, l'entreprise n'est pas une nouvelle venue dans le domaine de l'agroforesterie mais la création de ce pôle traduit sa prise en compte de la montée en puissance de cette approche culturale. De plus en plus d'agriculteurs sollicitent Naudet parce qu'ils sont en recherche de solutions de diversification de leurs revenus, mais aussi pour contrebalancer certains effets du changement climatique. L'agroforesterie est porteuses de réponses. Elle peut générer du revenu supplémentaire en permettant la production de bois d'oeuvre ou de fruits, par exemple. Elle peut aussi être bénéfique en abritant des cultures face à un soleil trop intense, en favorisant l'installation d'insectes prédateurs d'autres insectes, ravageurs de cultures, en améliorant la fertilité des sols, en participant au stockage du carbone...



Un verger et une prairie fleurie : un des exemples de réalisation agroforestière présentés à Leuglay.

Catalogue à ciel ouvert

Ce ne sont là que quelques applications possibles parmi bien d'autres et le pôle Naudet constitue justement le « *démonstrateur* » qui manquait à l'entreprise. Pour prouver ses capacités, cette dernière n'avait d'autres possibilités, jusqu'à présent, que d'emmener ses clients chez des exploitants pour lesquels elle avait déjà installé des plantations. Désormais, les 50 hectares du pôle constituent un véritable catalogue à ciel ouvert. 120 personnes avaient répondu présentes à l'invitation pour l'inauguration du 22 septembre. Parmi elles figuraient des enseignants, des forestiers, des représentants d'agriculteurs, des élus locaux, des chercheurs, des partenaires agroforestiers…



Une visite du site était proposée aux invités de l'inauguration.

Les participants ont pu découvrir les différents aménagements agroforestiers sous la conduite d'Isabelle Jounot, ingénieure conseil en agroforesterie. Le circuit commenté permettait d'en apprendre plus sur les principales étapes de plantation, sur les bénéfices de l'agroforesterie et sur les différents systèmes agroforestiers possibles et autres dispositifs (haies, alignements intra-parcellaires, pré-verger, verger-maraîcher, truffière, forêt urbaine…). Au total, ce sont environ 22 000 arbres et arbustes qui ont été plantés sur les 50 hectares de terres agricoles en conversion biologique situées sur les communes de Leuglay et Voulaines-les-Templiers. Des plantations réalisées grâce, notamment, aux soutiens de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du département de la Côte-d'Or et de partenaires privés (Pur Projet, Naturalis, Bonar, Novagreen, Faguo, Tree Nation, Dijon Céréales…).

Créer une dynamique professionnelle

Avec ce site pilote, les Pépinières Naudet entendent acquérir des références (conception de projets, choix des essences et des fournitures, mise en œuvre, financement…), créer une dynamique professionnelle (réseau de partenaires, formations…) et accompagner les agriculteurs dans leurs projets agroforestiers – de la conception jusqu'à la réalisation de la plantation. « *C'est un laboratoire à ciel ouvert où des suivis sont mis en place : suivis sur les oiseaux, les chauves-souris… On veut étudier l'interaction entre l'arbre et les cultures* » précisait Thierry Quenesson, directeur de Naudet Reboisement. « *Au cours du XXème siècle, les opérations de remembrement, la mécanisation et la réduction de l'élevage ont conduit au recul de l'arbre dans les milieux ruraux*», soulignait pour sa part Frédéric Naudet, co-dirigeant de l'entreprise. «*Face aux urgences actuelles, les arbres et arbustes apparaissent comme une des solutions pour inverser la tendance. L'agroforesterie constitue une solution d'avenir pour l'agriculture, notamment face au réchauffement climatique.* » Lors des discours officiels, Marcel Vernevaut (maire de Voulaines-les-Templiers), Jérémie Brigand (président de la Communauté de communes du Pays châtillonnais), Marc Frot (vice-président du Conseil départemental de Côte-d'Or), Marie-Guite Dufay (présidente de Région Bourgogne-Franche-Comté), Yolaine de Courson (députée de Côte-d'Or), Anne-Catherine Loisier (sénatrice de Côte-d'Or) et François Patriat (Sénateur de Côte-d'Or) ont salué le caractère innovant de cette installation.

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)

En bref

Institut technique Un Icaunais président de Terre Inovia

Le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de Terre Inovia (institut technique des huiles, des protéines végétales et du chanvre) a élu l'Icaunais Gilles Robillard à sa tête. A 43 ans, il succède à Sébastien Windsor. Il est installé dans l'Yonne, près de Chablis, sur une exploitation qui mêle grandes cultures et vignes. Il est par ailleurs secrétaire général de la FDSEA 89 et administrateur de la Fédération des producteurs d'oléagineux (Fop).

Innovation Un projet régional retenu dans le cadre du programme « *Cultiver et protéger autrement* ».

La réunion de lancement des projets scientifiques retenus dans le cadre du Programme prioritaire de recherche (PPR) «*Cultiver et protéger autrement*» s'est tenue le 23 septembre à Paris, au ministère de l'Agriculture. Ce PPR, d'un montant de 30M€, a été initié par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, et par le secrétaire général pour l'Investissement, Guillaume Boudy. Dix projets ont été retenus au plan national, dont un pour la Bourgogne Franche-Comté : il s'agit du projet Specifics de conception de systèmes de culture sans pesticides et riches en légumineuses à graines, coordonné par Judith Burstin, qui fédère Inrae, Agrosup Dijon, l'université de Bourgogne Franche-Comté et le CNRS.

Livre Un viticulteur bio raconte son quotidien

Le 24 septembre est paru, aux éditions du Cherche Midi le livre « *Les larmes de ma vigne* », dont l'auteur est Denis Pommier. Il a co-écrit cet ouvrage avec Antonio Rodriguez. Vigneron près de Chablis, Denis Pommier a remisé pesticides et glyphosate en 2008. Deux ans plus tard, il a décroché le titre de « *meilleur chardonnay du monde* ». Sa conversion au bio est un succès. Mais il ne s'imaginait pas alors à quel point la nature serait éprouvante pour lui, pour sa famille et son domaine. Gel, grêle, mildiou, canicule… À partir du millésime 2016, les éléments se déchaînent et mettent en péril son engagement. Au prix d'énormes sacrifices, il fait face. Ce livre dresse le portrait puissant et sensible d'un vigneron et fait entrer le lecteur dans le quotidien et les coulisses de la viticulture. Il révèle aussi le travail et les difficultés parfois amères que contient une bouteille de vin bio.

Interprofession

Un nouveau bureau pour Interbev Bourgogne Franche-Comté

Lors d'un conseil d'administration tenu en Côte-d'Or le 24 septembre, l'interprofession bétail et viande de la région a renouvelé ses instances dirigeantes.

Après neuf ans à la tête d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, Jean-Pierre Fleury a cédé son fauteuil de président de l'interprofession régionale bétail et viande, le 24 septembre, lors du conseil d'administration organisé au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or. C'est Yves Largy, du collège *« Mise en marché »* qui lui a succédé. Ce dernier est également président de l'union de coopératives Feder. Ce renouvellement constituait le fait marquant d'un conseil d'administration où il fut, par ailleurs, question des principales actions menées par l'interprofession. On retiendra notamment, dans le cadre du dossier Bœuf comtois, l'obtention d'une subvention du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de 27 500 euros destinée à financer la promotion de la marque. L'interprofession organise également des formations à la prise de parole sur le thème ô combien d'actualité du bien-être animal. La prochaine est programmée dans la Nièvre le 6 octobre. Les échanges au cours de ce conseil d'administration ont aussi beaucoup tourné autour de la question des achats de viande locale dans le cadre de la restauration collective.

Qu'est-ce qu'un circuit court ?

On constate que, sur ce point, il y a de fortes différences entre les discours politiques et la réalité des faits. *« Le décret national prévoyant 50 % de produits locaux pour la restauration collective est sorti,* faisait remarquer Jean-Pierre Fleury, *mais nous manquons de chiffres pour vérifier si cela est effectivement respecté. Sur ce point, les élus doivent mettre leurs actes en accord avec leurs propos »*. En corollaire de ce constat, les membres d'Interbev présents posaient clairement la question de ce que l'on entend précisément par la notion de *« circuit court »*, pas forcément comprise de la même façon par tous les acteurs concernés et qui donne lieu à des interprétations parfois très *« larges »*. La question de fond demeure celle des règles propres aux marchés publics, souvent invoquées par les acteurs de la restauration collective pour justifier le fait qu'ils n'achètent pas *« local »*. Pour Michel Joly, éleveur de Saône-et-Loire *« il faut pousser les juristes à faire évoluer les cadres existants et se pencher sur les cahiers des charges des marchés publics »*. Isabelle Tisserand, directrice d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, a rappelé à cette occasion que l'interprofession dispose d'un vade-mecum pour faire évoluer ces cahiers des charges. Ce conseil d'administration aura enfin été marqué par un hommage rendu à Claude Cornu, cheville ouvrière d'Interbev BFC et qui part à la retraite.



Le nouveau bureau d'Interbev Bourgogne Franche-Comté presque au complet (manque Guillaume Gauthier).

Berty Robert

Le nouveau bureau

Interbev Bourgogne Franche-Comté dispose désormais d'un bureau renouvelé constitué de la manière suivante :
- président : Yves Largy
- secrétaire général : Julien Bigand
- vice-président : Guy Tourdias
- trésorier : Jean-Pierre Fleury
- membres : Fabien Cassard, Rémy Collado, Guillaume Gauthier, Olivier Jame

Innovation

AG Meet Up se maintient en s'adaptant

La seconde édition de l'évènement business dédié à l'innovation agricole se tiendra le 15 octobre à Dijon mais, en raison du contexte sanitaire, priorité sera donnée aux rendez-vous d'affaires plutôt qu'aux conférences.

Organisé par Agronov, le pôle régional d'innovation en agroécologie, AG Meet Up va se tenir jeudi 15 octobre dans les locaux de Dijon Métropole, à partir de 8 h 30. Comme tous les évènements de cette nature dans le contexte sanitaire actuel, son maintien n'était pas acquis ces derniers jours. Il devrait pourtant avoir lieu, mais après que ses organisateurs ont décidé de revoir et de modifier en profondeur le dispositif prévu à l'origine. AG Meet Up est un événement business dédié à l'innovation agricole qui connaît donc sa seconde édition. La première s'était tenue en juin 2019. Ces rencontres, portées par Agronov, sont organisées en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, EDF (ces deux sociétés étant par ailleurs présentes au sein du conseil d'administration d'Agronov), Dijon Métropole, le Conseil départemental de Côte-d'Or, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'Union européenne. *« L'esprit de base de cet événement,* précise Frédéric Imbert, directeur général d'Agronov, *c'est d'accompagner les entreprises dans leur volonté d'intégrer l'innovation agricole au sens large. Naturellement, en raison de la Covid, nous avons dû revoir le déroulement de la journée en privilégiant l'axe « service aux entreprises » et les prises de contact concrètes, au détriment des conférences qui, elles, n'auront pas lieu »*. Ainsi, AG Meet Up, qui devait se tenir sur toute la journée du 15 octobre, investira les locaux de Dijon Métropole uniquement sur la matinée.

Retours d'expérience

Tous les maillons de la chaîne de l'innovation agricole sont mobilisés sur une manifestation de ce type dont le grand intérêt est aussi de présenter des retours d'expérience. *« Parmi les participants,* souligne Mathilde Rivière, en charge de la communication d'Agronov, *figurent des start-up qui développent des outils ou des solutions organisationnelles, mais aussi de nombreuses PME adhérentes d'Agronov »* (le pôle fédère aujourd'hui une soixantaine d'adhérents, de la start-up au grand compte ndlr). La recherche et l'enseignement seront également présents lors de cette demi-journée. Il faut noter qu'Agronov vient de conclure des partenariats avec le lycée agricole de Quetigny, en Côte-d'Or, et Vesoul Agrocampus, en Haute-Saône. On notera également la présence des coopératives Dijon Céréales et Bourgogne du Sud, des Chambres d'agriculture, ou encore de l'institut technique Terre Inovia. Le programme sera essentiellement constitué de rendez-vous d'affaires à haute valeur ajoutée. *« Notre force,* poursuit Mathilde Rivière, *c'est notre connaissance très fine de nos adhérents. Nous pouvons ainsi faciliter les prises de contact à l'occasion d'AG Meet Up. Cet événement permet d'ouvrir bien des portes »*. AG Meet Up est ouvert aux entreprises innovantes ou aux acteurs de l'innovation agricole qui développent des solutions répondant aux besoins des agriculteurs ou des innovations accompagnant la transition agroécologique. Sur la demi-journée se tiendront des sessions de rendez-vous d'affaires de 25 minutes chacune, dans le but de permettre les rencontres entre partenaires potentiels et selon les objectifs poursuivis. AG Meet Up se définit comme l'évènement idéal pour promouvoir les innovations répondant aux attentes des producteurs et des acteurs du terrain, booster le business et rencontrer des partenaires de choix, porter un regard prospectif sur les enjeux agricoles actuels, et accroître la visibilité des projets. Et si cette édition 2020 voit son déroulement un peu bouleversé, AG Meet Up 2021 est déjà sur les rails, en partenariat avec Vitagora. Il devrait être orienté prioritairement sur l'agroécologie.

Berty Robert

Notes : Pour participer à AG Meet Up, inscrivez-vous sur ag-meet-up.b2match.io



Appellations

Partie remise pour les 10 ans de l'AOC Bœuf de Charolles

Le 21 septembre à Amanzé, dans le sud de la Saône-et-Loire, s'est tenue l'assemblée générale de l'AOC Bœuf de Charolles. L'occasion de célébrer les dix ans d'une appellation qui avance et compte toujours se développer avec ses nombreux atouts : le goût et l'origine avant tout.



Bernard Bonnefoy, président de l'AOP Fin gras du Mézenc, située aux frontières de l'Ardèche et de la Haute-Loire, est venu délivrer un message passionnant et positif.

Pour cette assemblée générale marquant les dix ans de l'appellation, les éleveurs s'étaient déplacés en nombre.

Il fut d'abord question de l'exercice 2019. Le trésorier de l'association, Dominique Gâteau, est entré dans le vif du sujet des comptes, se réjouissant d'emblée *«d'une nette augmentation (de 26000 € à 37000 €) pour la communication, ce qui est bon signe»* et qui est la preuve que le syndicat de défense et de promotion est bien dans son rôle. Éleveurs et artisans bouchers ont notamment été équipés de vestes aux couleurs de l'AOC. On notera également le partenariat avec le Tournoi des chefs étoilés à Tournus, haut lieu de la gastronomie de Saône-et-Loire. Côté gestion, malgré la baisse des tonnages - 570 tonnes carcasse en 2018 contre 533 en 2019 - le coût de revient du plan de contrôle reste *«au ras des pâquerettes pour une AOC»* à 16,60 € par tonne carcasse. Ce qui permet de rassurer les adhérents et les collectivités. *«C'est de l'argent bien placé puisque 12.200 € de subventions publiques ont permis une plus-value de 346.000 € qui revient aux éleveurs, à la filière et au territoire»*, s'est félicité Jean-François Ravault, le président de l'Organisme de défense et de gestion (ODG). Pour autant, il a assumé *«la stratégie du conseil d'administration de ne pas avoir des adhérents nombreux mais plutôt des adhérents mobilisés qui respectent le cahier des charges»*.

Plus-value moyenne de 309 euros

Sur les 176 exploitations agréées, seules 36 n'ont pas fourni d'animaux. Le gros des troupes (52) fournit entre cinq et neuf bêtes par an, 35 exploitations entre 10 et 20 et seulement huit, plus de 20 bêtes par an. Au final en 2019, 1 119 carcasses ont été agréées. La plus-value par animal est en moyenne de 309 € pour l'éleveur.

Quatre *«apporteurs»* se partagent la distribution de l'AOC : 113 bêtes pour Actis, 495 pour Charolais Horizon, 345 pour Global-Socaviac et 166 via des indépendants en 2019. Pour ces derniers, il s'agissait de deux chevilles qui étaient montées en puissance, avant de chuter. Alors que l'année 2020 est déjà bien entamée, à la mi-septembre, l'AOC était en retard sur ses objectifs de commercialisation : 730 carcasses soit 1 040 à terme si la moyenne de 20 bêtes sorties par semaine se maintient. L'explication est à chercher du côté du ralentissement commercial des boucheries et restaurants en raison de la Covid-19. Mais Jean-François Ravault n'a pas caché que *«la tendance, dès le début de l'année, n'était déjà pas très bonne»*. Le Bœuf de Charolles *«ne se développe pas comme on le souhaiterait. Il n'y a que Charollais Viandes qui la défend et fait progresser l'AOC»*, a-t-il lancé. Ce qui a provoqué quelques réactions parmi la cinquantaine d'éleveurs présents, notamment au sujet d'un *«manque de prospection»* global. Jean-François Ravault a rappelé que la prospection commerciale *«est du ressort des chevilles et des groupements»*, pas du syndicat de défense. Ce qui ne l'empêche pas d'agir du côté de l'événementiels, de la promotion et vis-à-vis d'autres fédérations, comme celle des boucheries d'Ile-de-France. Quatre nouveaux points de vente sont ainsi dénombrés sur Paris. D'ailleurs, le nombre de boucheries vendant l'AOC est en légère augmentation.

Le débat a ensuite glissé sur la grille de prix, stable depuis quatre ans.

Besoin d'organisation

Faut-il baisser les prix pour vendre plus ? Bernard Bonnefoy, président de l'AOP Fin gras du Mezenc (viande de bœuf persillée de l'est du Massif Central) a coupé court: *«la bonne viande, c'est celle qui monte dans l'assiette du client et ce qui compte pour lui, c'est le goût. Que le consommateur redemande une viande goûteuse. C'est la seule orientation qui vaille»*. Plusieurs éleveurs ont aussi émis l'idée d'avoir un planning pour s'organiser : *«Tout le monde met ses bêtes à l'engraissement donc on devrait pouvoir avoir un retour à deux, trois ou quatre mois et comme ça, on pourrait parfois décaler»*. Une maîtrise qui irait dans le sens d'une gestion de la production *«comme en filière Comté ou vins AOC»*, mais, mettait en garde Jean-François Ravault *«il faudra accepter que vos bêtes soient dégagées vers d'autres productions»*. Certains ont semblé prêts dans la salle pour mieux faire coïncider offre et demande des marchés. En fin d'assemblée, Josiane Corneloup, députée LR de la seconde circonscription de Saône-et-Loire, a positivé, voyant dans la crise de la Covid une opportunité : *«Les consommateurs ont changé de comportements. Ils recherchent de la proximité, le lien avec les producteurs, la qualité, la traçabilité. Il faut capitaliser et ne pas perdre votre avance »*. Pour la Chambre d'agriculture et l'Institut Charolais, Jean-Jacques Lahaye a appelé à *«défendre le territoire sans opposer les productions et les systèmes. Il faut déjà se mettre d'accord sur le ou les systèmes de promotion des viandes»* sur le territoire. Le plan est donc tracé pour les dix années à venir…

L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE-ET-LOIRE

L'Unesco pour valoriser l'élevage charolais-brionnais

C'est dans le cadre magnifique de la Ferme auberge à Amanzé qu'est justement née l'idée d'un classement au patrimoine mondial de l'Unesco du bocage Charolais-Brionnais. L'idée de Jean-Marc Nesme est désormais en bonne voie. En mars 2018, la France l'a inscrite sur sa liste des projets candidats qu'elle retient en vue d'un dépôt auprès de l'Unesco. En 2019 a été prouvée la valeur universelle de ce territoire, a rappelé la directrice du Pays Charolais-Brionnais et présidente de l'association portant le dossier, Dominique Fayard. Le 15 septembre de cette année, il a fallu présenter la délimitation avec deux zones : cœur du bien et «*tampon*». L'association avance en parallèle sur le plan de gestion, de développement et de préservation. «*Quand tout sera validé, vers 2022, on rassemblera tout (2.000 pages de dossier) et la France devra ensuite choisir de le porter devant l'Unesco*». Auparavant, il faudra prouver que la population et les éleveurs « portent » ce dossier. «*C'est un travail sur vos paysages, votre bocage liés à vos pratiques, à vos élevages, à vos terroirs*» a conclu Dominique Fayard. Une belle reconnaissance en perspective donc.

Expérience

Candidatez à la bourse Nuffield France

Nuffield France, association qui promeut l'ouverture des agriculteurs à des expériences internationales, propose de tenter votre chance pour obtenir une de ses bourses en 2021.

Vous êtes agriculteurs ou vous avez un projet d'installation ou de travail dans le milieu agricole, vous souhaitez vous inspirer des meilleures idées de ce qui se fait ailleurs dans le monde… Nuffield est un réseau international qui permet d'accompagner votre projet, en vous permettant de financer vos voyages d'études et de trouver des contacts dans la plupart des continents.

Il est possible de poser votre candidature pour obtenir une bourse de la part de Nuffield France. Le parcours Nuffield ne revêt aucune dimension universitaire. Néanmoins, c'est une expérience exigeante où vous serez amené à sortir de votre zone de confort et à représenter la France au sein du réseau Nuffield International, en plus de votre vie professionnelle et personnelle.

Pour candidater, il faut avoir une expérience professionnelle dans le monde agricole et être âgé de moins de 45 ans. Il faut avoir envie de faire le point, de trouver de nouvelles idées, de mener une réflexion et d'approfondir un sujet concernant l'agriculture et inscrit dans une démarche de développement durable.

Une certaine maîtrise de l'anglais et la possibilité de s'organiser pour partir au moins 12 semaines à l'étranger dans les 2 ans suivant la sélection sont indispensables. Depuis 1982, des lauréats sont sélectionnés tous les ans parmi des candidats de valeur issus du monde agricole, avec une priorité réservée aux exploitants agricoles. Une enveloppe d'environ 12 000 €, en fonction des ressources de l'association, leur est accordée afin de financer leurs voyages d'étude dans le monde. De nombreux lauréats ont ensuite eu des responsabilités professionnelles dans diverses instances qui reconnaissent l'enrichissement que le parcours Nuffield a apporté. L'association Nuffield France fait partie intégrante de Nuffield International, créé en 1947 au Royaume-Uni.

COMMUNIQUÉ

Notes : Pour candidater, rendez-vous sur le site nuffieldfrance.fr et présentez votre projet. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 octobre.

Grands cultures

«Donnez-nous les moyens de produire»

L'AGPB, l'AGPM, la FOP et la CGB appellent le gouvernement à mettre en place un plan d'urgence exceptionnel pour les grandes cultures.

Les représentants de ces quatre associations précisent : *«Depuis huit ans, nos revenus stagnent, en moyenne, à 6 000 euros par an après déduction des cotisations de la MSA et avant impôt. Depuis huit ans, nous sommes en moyenne à 500 euros par mois. Quelle profession accepterait ça ? Nous sommes à bout de souffle»*, s'inquiète Éric Thirouin (AGPB-producteurs de blé et autres céréales).

Avec ses homologues présidents (Arnaud Rousseau-FOP-producteurs d'oléagineux et protéagineux ; Frank Sander-CGB-producteurs de betteraves et Daniel Peyraube-AGPM-producteur de maïs) représentants des grandes cultures, il a diffusé un communiqué en forme de cri d'alarme.

Force est de reconnaître que les grandes cultures ne sont pas fameuses cette année : *«Pour le tournesol, les retours des premiers battages sont très médiocres malgré une augmentation des surfaces parce que beaucoup n'ont pas pu ensemencer en colza»*, explique Arnaud Rousseau.

Il s'inquiète de la baisse des surfaces qui sont passées de 1,6 million ha en 2017, à moins d'un million en 2020. Si l'on ajoute une récolte faible (30 q/ha) avec des *«écarts types importants pouvant varier de 10 q/ha à 50 q/ha»*, ajoute-t-il, la situation devient délicate. Même son de cloche du côté des producteurs de maïs et des betteraviers. Selon Daniel Peyraube, *«nous sommes en limite de rupture d'équilibre financier»*. Pour lui, les années passent et *«on accumule les contraintes techniques»* qui ont directement un impact sur l'économie de la filière Grandes cultures et sur le revenu des agriculteurs.

Des propositions concrètes

Ces contraintes face auxquelles il n'existe pour l'heure pas de solution alternative efficace, résident dans l'interdiction des néonicotinoïdes mais aussi le Phosmet en cours de *«ré-approbation»* auprès des instances européennes.

Ce qui agace encore plus les quatre associations, c'est l'impression de ne pas être entendues. *«Ça fait plusieurs fois que nous demandons ce plan d'urgence, que nous réclamons des cellules de crise départementales, mais on n'a toujours rien»*, se désole Éric Thirouin. *«Sur des sujets techniques, on ne se fait pas entendre. On est sur des principes et des a priori qui ne sont pas scientifiquement prouvés»*, rappelle Daniel Peyraube.

Or ces associations avancent des propositions qui reposent sur trois piliers :

- Garantir la résilience des exploitations au travers d'un rééquilibrage de la PAC en faveur des producteurs de grandes cultures, de solutions en matière d'assurance pour faire face aux aléas, et d'une politique de gestion et stockage de l'eau efficace.

- Accompagner la transition agro-écologique en soutenant la compétitivité des entreprises et l'économie des filières par l'adoption de mesures fiscales incitatives et immédiates

- Déployer une politique de gestion des moyens de production cohérente qui fait le pari de l'innovation, de la recherche via des investissements significatifs (numérique, robotique, variétal) et non des interdictions brutales. *«Nous voulons qu'on nous donne les moyens de produire […] pour assurer la souveraineté alimentaire française et européenne»*, plaident Arnaud Rousseau et Éric Thirouin. *«Nos cultures sont créatrices de valeur ajoutée (amidon, biocarburants, etc….) et elles fixent l'emploi. Nous avons un vrai maillage sur le territoire, avec une économie locale réelle»*, martèle Daniel Peyraube.

Pour toutes ces organisations, l'acte de production est aussi une réponse à la recherche d'indépendance et d'autonomie qui s'est inscrite dans le Plan de relance : *«Moins on produira, plus on sera dépendant des importations et des conditions environnementales des autres pays»*, conclut Éric Thirouin.

ACTUAGRI





En bref

Néonicotinoïdes Un amendement vise la création d'un conseil de surveillance

En commission des Affaires économiques, les députés ont voté le 23 septembre pour la création d'un conseil de surveillance afin d'encadrer les dérogations à l'interdiction des néonicotinoïdes inscrites dans le projet de loi. L'amendement du rapporteur Grégory Besson-Moreau (LREM, Aube), adopté avec l'avis favorable du gouvernement, détaille la composition de ce conseil dans lequel figureront notamment huit parlementaires, mais aussi des représentants d'associations de protection de l'environnement, des syndicats agricoles, des filières de production et de transformation concernées, de l'Institut technique de la betterave (ITB) et des établissements publics de recherche. Il devra se réunir tous les trois mois et assurera le suivi et le contrôle des *«progrès en matière de recherche, de diffusion des alternatives et d'évolution des pratiques culturales»*, ainsi que le suivi et l'évaluation des dérogations accordées et leurs *«conséquences sur l'environnement et leur incidence économique»*, selon le texte.

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Loups

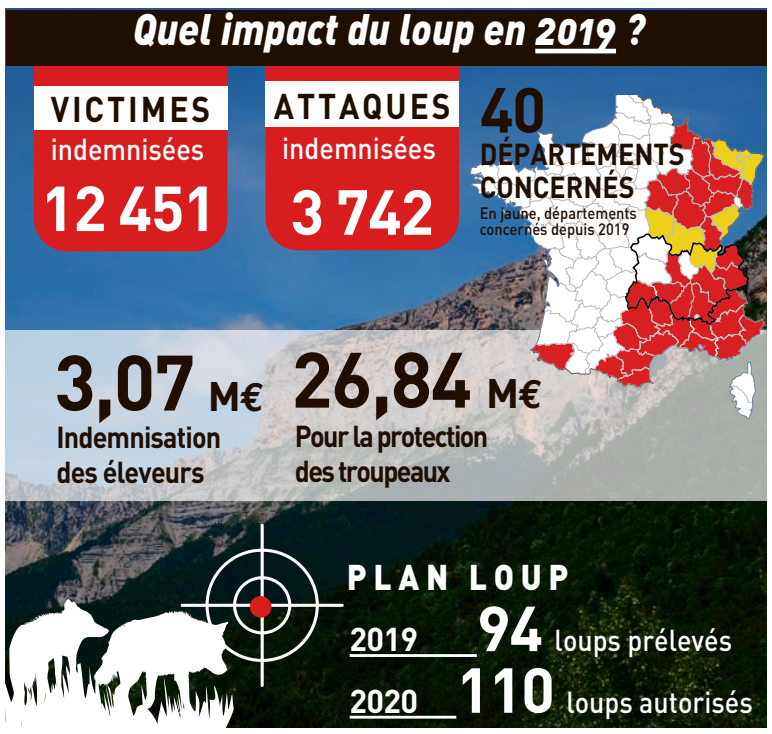
Objectif : zéro attaque sur l'ensemble du territoire

Premières tendances de prédation en 2020, projet gouvernemental de rehaussement du plafond de prélèvement, l'actualité autour du loup est chargée en cette rentrée. Le point avec Claude Font, élu à la Fédération nationale ovine (FNO) en charge du dossier loup.


Photo : D. Hardy (Patre)
Claude Font est en charge du dossier loup à la Fédération nationale ovine (FNO).

Quelles sont les premières tendances concernant la prédation du loup en 2020 ?
Claude Font : *« Toutes les données des DDT (directions départementales des territoires) ne sont pas encore remontées à la Dreal et il reste de gros mois d'estives donc il faut rester prudents pour 2020. Le préfet coordonnateur évoque une légère baisse. Nous, au niveau professionnel, nous ne voyons pas vraiment de baisse mais plutôt une stabilisation des attaques. Le montant des indemnisations en 2020 devrait d'ailleurs être équivalent à 2019. Nous constatons en tout cas que de nombreux loups sortis de meute sont aujourd'hui en quête de nouveaux territoires. Certains ne font parfois que passer, d'autres causent des dégâts. Sur ces territoires-là il faut le dire clairement : nous sommes dépassés. Les éleveurs mais aussi les services de l'État n'étaient pas prêts à devoir gérer la prédation du loup dans leur département. Au niveau de la Fédération nationale ovine, nous avons donc dû faire un gros travail d'information auprès des éleveurs, des DDT ou encore des louvetiers ».*

Comment se protéger dans les zones les plus touchées par les attaques de loup ?
C.F : *« D'après les dernières observations, le loup ne s'attaque plus uniquement aux élevages d'alpages durant les estives. Son territoire de colonisation évolue, on le voit par exemple arriver en Saône-et-Loire. Face à cette nouvelle donne, la question qui se pose est celle des moyens de protection que l'on donne aux éleveurs. Le loup reste une espèce protégée et seules quelques méthodes peuvent être utilisées pour s'en préserver. Au niveau matériel, il y a soit les filets, soit les clôtures électrifiées. À chaque attaque, l'Office français pour la biodiversité (OFB) mais aussi les DDT et les départements sont alertés pour mobiliser des crédits d'urgence destinés à mettre en place rapidement des moyens de protection adéquats. En complément, certains éleveurs utilisent des chiens patou mais ils peuvent causer des incidents avec les promeneurs. L'ultime solution, c'est de rentrer les brebis la nuit mais cela va à l'encontre de leur cycle de vie naturel ».*



Que pensez-vous du projet d'arrêté gouvernemental concernant le prélèvement du loup ?
C.F : *« Il faut d'abord rappeler que c'est bien à l'État de gérer la question des prélèvements. Le projet gouvernemental dont nous parlons était en consultation jusqu'au 13 septembre. Il prévoit de remonter le plafond de loups pouvant être tués chaque année pour mieux protéger les élevages. À l'heure actuelle, le taux de prélèvement est de 17 % sur un total d'environ 580 individus. L'objectif est de monter à 19 % de prélèvements. Ce taux de prélèvement a bien été contesté au Conseil d'État par plusieurs associations mais il est aujourd'hui confirmé. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous ne sommes pas dans une logique d'éradication du loup. Peu importe le nombre de loups ou le taux de prélèvement, nous souhaitons seulement défendre nos troupeaux et faire baisser la pression liée à la prédation du loup. L'objectif fixé, c'est zéro attaque sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il faut que chaque loup en approche d'un troupeau puisse être prélevé ».*

Quelles sont les demandes que vous formulez auprès du préfet coordonnateur ?
C.F : *« Le 2 septembre dernier, Barbara Pompili (ministre de la Transition écologique, ndlr) s'est rendue dans le Parc national des Écrins et a rappelé que les tirs de prélèvement dans les réserves naturelles représentaient une ligne rouge qui ne serait pas franchie. Notre sentiment, c'est que les éleveurs situés dans ces zones sont les grands oubliés des plans loups successifs. Aujourd'hui ils se retrouvent démunis et n'ont même pas le droit de procéder à un tir de défense simple pour protéger leurs troupeaux. De notre côté, nous militons pour que la protection soit la même sur l'ensemble du territoire. Pour ce qui est des mesures de protection, nous demandons également une avance de trésorerie pour les éleveurs. S'il s'agit d'installer des filets ou une clôture électrique, ils peuvent le faire mais avancer le salaire d'un berger ou d'un aide berger peut se révéler beaucoup plus complexe, c'est un dossier que nous souhaitons voir aboutir au plus vite ».*

Propos recueillis par Pierre Garcia

Chronique ovine

Les glands, toxiques à haute dose

Attention, en ce début d'automne, vos brebis risquent de s'intoxiquer si elles consomment des glands pas mûrs.

Lors des changements de parcelle ou de passages dans les chemins, les brebis se précipitent sous les chênes pour consommer les glands, particulièrement nombreux cet automne. En période de grand vent, il n'est pas rare de surprendre les brebis attroupées sous ces arbres. Elles attendent que les glands encore verts tombent ! Or, ces glands immatures sont les plus toxiques. Ils ont en effet conservé leur capsule qui est la partie la plus concentrée en tanins, alors que les glands mûrs qui tombent naturellement sont consommés sans la capsule. Le tanin libère du pyrogallol, une substance toxique pour les reins lors de consommation importante. La dose nuisible n'est pas précisément connue. Si les glands sont bien secs et que l'ingestion est régulière, les risques sont peu élevés. Il faut avant tout essayer de prévenir l'intoxication, car les traitements sont illusoires et la maladie difficile à détecter. Les animaux ne doivent pas avoir une grande quantité de glands à disposition sans en avoir consommé les jours précédents. On peut choisir de faire pâturer les parcelles avec des chênes par les lots de brebis de taille importante. La solution de la pose d'une clôture électrique est possible mais très contraignante.

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/Ciirpo)




Photo : Ciirpo
Les brebis raffolent de ces glands pas encore parvenus à maturité mais, à forte dose, le tanin contenu dans les capsules entourant les glands est toxique.

Equarrissage en ferme : ATM Ruminants, un outil interprofessionnel au service des éleveurs

Tous les ans, les éleveurs se voient appeler une cotisation « équarrissage » par leur EDE ou leur GDS. Le nom de cette cotisation est explicite, elle sert à financer l'enlèvement des animaux morts en ferme. En revanche peu d'éleveurs connaissent l'organisation du financement de l'équarrissage.

L'association ATM Ruminants a vocation à collecter les cotisations des filières bovines, ovines et caprines pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des animaux morts en ferme. Cet outil interprofessionnel a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme. Aux côtés des associations ATM des autres espèces (porc, volailles, etc.), ATM Ruminants est en charge de la négociation des contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale avec les sociétés d'équarrissage. L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève chaque année à plus de 95 Millions d'euros HT.

Le financement de l'équarrissage

Pour prendre en charge les coûts d'équarrissage, l'association ATM Ruminants dispose de deux types de ressources, dont la collecte est rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics :

Une cotisation « amont », appelée chaque année auprès des éleveurs de bovins, ovins et caprins par les EDE. Cette cotisation est indexée sur le cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 20% des ressources de l'association.

Une cotisation « aval », collectée par les abatteurs sur la base des volumes abattus et répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 80% des ressources.



Une mutualisation des coûts

Au travers d'ATM Ruminants, une double mutualisation des coûts est donc appliquée pour le financement de l'équarrissage des animaux morts en ferme. D'une part, elle permet **de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs.** D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, **un éleveur paie la même cotisation, quelle que soit la localisation de son exploitation.**

Des spécificités entre les filières

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Comme le poids carcasse est l'assiette de la cotisation aval, plus le volume abattu est important, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs.



Exemple de répartition du financement pour les bovins

	Bovins
Part payée par les éleveurs	15%
Part payée par l'aval de la filière viande	85%
Taux cotisation « Aval » (€ / tonne carcasse)	36 € / t (veaux) 62 € / t (+8 mois)

QUE RISQUENT LES ÉLEVEURS EN CAS DE NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du service ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation le plus rapidement possible en cas de blocage, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM Ruminants. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation impayée et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

Contact ATM Ruminants :
supportatm@interbev.fr

Trouvez les coordonnées de l'équarrisseur dont vous dépendez :
www.atmruminants.fr

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

▶ Des professionnels à votre service

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
JOURDAIN • ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE •

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

OleoZE
Mes pratiques, mes valeurs



La 1ère solution de vente en ligne qui rémunère les pratiques agricoles durables jusqu'à 40 €/T.*

www.OleoZE.fr

* valeur maximale observée en 2020 pour les meilleures pratiques agricoles durables auditées.

Travail du sol

Démonstrations Kverneland : la Covid impose la confidentialité

À l'instar de nombreux évènements, les démonstrations de matériel agricole doivent aussi prendre en compte des conditions particulières en raison de la crise sanitaire.



À l'occasion de cette démonstration, Kverneland présentait des déchaumeurs et des semoirs.

Si les démonstrations au champ restent appréciées des agriculteurs qui peuvent voir évoluer les machines en conditions réelles, le contexte sanitaire actuel impose certaines règles, notamment quant au nombre d'invités. En respectant les consignes, Kverneland, représenté par Romuald Mestre, les établissements Walter et Morisot ont organisé dernièrement une présentation de déchaumeurs et semoirs à Chazeuil et au lycée de la Barotte (21).

Le déchaumeur à dents Turbo était présenté en versions portée 4 mètres repliable et traînée 6,50 mètres. Deux types de dents peuvent être montés sur ces déchaumeurs. La dent Triflex permet un déchaumage superficiel mais aussi un travail de fissuration jusqu'à 20 cm en reprise de terrain tassé, d'argile lourde ou en pseudo-labour. Cette dent sans entretien, en acier traité thermiquement, accueille également des socs à ailette. Le déchaumeur traîné était équipé de dents Reflex au fort pouvoir vibrant, favorisant l'émiettement et particulièrement appréciée pour le déchaumage, la création de terre fine, les faux semis et la préparation du lit de semence. Sa profondeur de travail va jusqu'à 15 cm.

Deux semoirs présentés

Le Turbo 6,50 m était présenté en version I-Tiller. L'outil est piloté et géré par une console Isobus. Tous les réglages se font depuis le terminal de commande pour la facilité de mise en œuvre. Associé à des jauges de contraintes sur le châssis, l'appareil gère le report de charge automatiquement pour l'optimisation de la traction et de la consommation selon la consigne du chauffeur.

Côté déchaumeurs à disques, le Qualidisc Farmer 5 m est doté de disques de 520 mm de diamètre. Malgré les conditions sèches, il a surpris les agriculteurs par ses qualités de pénétration.

Deux semoirs ont été exposés. Fort de 18 ans d'expérience dans les semoirs Isobus à entraînement électrique, Kverneland présentait le monograine Optima doté d'une gestion on/off des rangs par GPS. Quant au semoir rapide U-drill, il était présenté en version 4 mètres repliable, à double trémie, et avec préparateur du lit de semences par deux rangées de disques coniques de 460 mm de diamètre. Cette même gamme existe en version semis direct, où le préparateur à disque laisse place à un disque ouvreur Turbo, d'origine Great Plains, pour une perturbation minimale du sol et une préparation de la seule ligne de semis.



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **29/09/2020**

Effectif global: 953 - Taux de vente: 88%

Effectif total: 4594 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	3,03 €	3,24 €	3,11 €	-0,04
		U	200-250	2,87 €	2,87 €	2,87 €	-0,04
			250-300	2,69 €	2,91 €	2,72 €	+0,06
			300-350	2,46 €	2,60 €	2,53 €	+0,04
			350-400	2,40 €	2,66 €	2,53 €	+0,04
			400-450	2,32 €	2,49 €	2,42 €	+0,04
			450-500	2,31 €	2,33 €	2,32t €	+0,04
	F	R	300-350	2,42 €	2,50 €	2,45 €	+0,03
			350-400	2,32 €	2,41 €	2,36 €	+0,03
			400-450	2,26 €	2,36 €	2,28 €	+0,03
		U	300-350	2,66 €	2,81€	2,71 €	-0,02
			350-400	2,62 €	2,78€	2,75 s€	+0,05
		R	300-350	2,53 €	2,53€	2,53 €	-

CHAROLAIS

Apports un peu plus conséquents. 87% de vendus.
BROUTARDS : Légère amélioration des cours dans les lots supérieurs à 400 kg à condition qu'ils soient vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours afin d'être éligibles à certains débouchés tels que l'Allemagne ou certains Pays Tiers (Qatar, Tunisie, Israël...). Les cours sont à peu près reconduits pour le reste de la catégorie qui n'ont pour seuls débouchés la France et l'Italie.
LAITONNES : Belle vente rapide et totale. Les apports ne suffisent pas à couvrir les besoins.

Effectif total: 138 - Taux de vente: 57%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
F	U	300 - 350	2,42 €	2,42 €	2,42 €	-
		350 - 400	2,53 €	2,62 €	2,59 €	-

Effectif total: 321 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX / VACHES CHAROLAISES	M U	+ 500 kg	1,50 €	1,61 €	1,56 €	-
	M E	- 5 ans	2,27 €	2,68 €	2,37 €	-
		5 à 10 ans	2,38 €	2,88 €	2,60 €	-
	F U	- 5 ans	1,83 €	2,25 €	2,00 €	-
		5 à 10 ans	1,81 €	2,26 €	1,97 €	-
		+ 10 ans	1,73€	2,10 €	1,81 €	=
	F R	- 5 ans	1,66 €	1,80 €	1,72 €	-
		5 à 10 ans	1,60 €	1,79 €	1,70 €	-
		+ 10 ans	1,57€	1,72 €	1,65 €	-
	F O	+ 10 ans	1,16 €	1,54 €	1,45 €	-
GÉNISSES	M E	24 à 36 mois	2,53 €	3,12 €	2,75 €	-
	M U	24 à 36 mois	2,01 €	2,17 €	2,06 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports de saison avec des sujets diversifiés au niveau de la préparation. Les cours ne semblent pas fléchir à quelques centimes près, pour les animaux soignés. Néanmoins les animaux maigres, quant à eux trouvent difficilement preneurs. A noter que la part d'animaux maigres sur le marché progresse.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 28/09/2020

Bovins : 245

Broutards :	**(220 - 365 kg)**	**580 - 940**	**2,46 - 2,68**
Broutards :	**(385 - 455 kg)**	**910 - 1030**	**2,27 - 2,42**
Génisses 24-36 mois :	**(430 - 715 kg)**	**730 - 1660**	**1,71 - 2,32**
Vaches légères :		**770 - 1070**	
Vaches entre deux :		**1120 - 1270**	
Vaches lourdes :		**1290 - 1590**	

Placement rapide et global en broutards à des tarifs plus soutenus.
Peu d'apports en femelles, aucun invendu.
En vaches, il est important d'annoncer vos animaux !! Cours en légère baisse en maigres ou âgées, reconduits en lourdes viandées.
Bovins gras : 15
Vaches de viande : 3,60 à 4,08 € kg de viande.
Vente rapide et globale en sujets gras à des tarifs fermes. Collecte laine le jeudi 1er 10 20 de 9 de 11 heures

FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés

Semaine 39 du 21 au 27 sept 2020

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	NC
	Viande	U		3,85		4,12	4,15						4,04	-0,11
	Viande	R		3,65		3,97	3,86						3,83	-0,03
	Mixte	O					3,2			1,46			3,20	=
	Laitier	O		2,95			3,03			1,43			2,99	-0,04
	Laitier	P		2,52						1,16				
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	+0,13
	Viande	U		4,15	4,4	4,46		4				4,55	4,31	=
	Viande	R		3,85	3,9	4,04		3,6				3,9	3,86	-0,02
	VML	U			4,3	4,46	4,52			2,38	3,85	4,55	4,34	=
	VML	R			3,45	4,04	4,13	3,25		2,04	3,4	3,9	3,70	-0,01
	VML	O		3,2	3		3,33	3,1		1,43			3,16	+0,02
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R				4,1							4,10	NC
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	=
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4							4,00	=
	Viande	U		3,7		3,66	3,69			2,09	3,66		3,68	+0,01
	Viande	R				3,56	3,51			1,81	2,9		3,32	-0,18
	Blonds	E				4,1							4,10	=
	Blonds	U		4,02		3,93							3,98	+0,05
	Mixte	R												
	Mixte	O					3,28						3,28	NC
	Laitier	O		3			2,96			1,55				
	Laitier	P								1,32				
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO		2,85	2,4	3,05	2,66	2,6				3,02	2,76	+0,03

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 39 – du 21 au 27 septembre 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Le marché du broutard est en équilibre fragile entre des stocks de JB qui freine les mises en place à l'engraissement et une activité export toujours prudente. En limousins et charolais, on observe une meilleure demande et des cours qui reprennent quelques centimes, grâce aux acheteurs présents et à de nouveaux débouchés ponctuels. En croisés, le commerce est plus compliqué en toutes catégories avec des invendus et un repli des cours. En laitonnes, les volumes s'étoffent un peu mais restent insuffisants pour couvrir la demande, d'où des cours fermement maintenus.
Gros bovins maigres : La demande reste soutenue en animaux bien préparés à finir rapidement ; les cours restent fermes sur des ventes fluides. La marchandise moyenne plus âgée trouve preneur en concédant quelques centimes.
Boucherie : Les apports couvrent largement la demande. Les cours sont reconduits en races à viande mais le tri est sélectif au détriment des animaux moins viandés. En races mixtes et laitières, la tendance baissière se confirme, surtout si la marchandise est de qualité moyenne.
Veaux : Les volumes s'étoffent cette semaine et viennent compliquer un marché déjà encombré. Les achats restent sélectifs et prudents. Les cours sont difficilement reconduits ; plusieurs marchés enregistrent une nouvelle baisse en types croisés et laitiers. Les cours restent stables en sujets viandés. En veaux d'Aveyron, le marché est sélectif avec des présentations hétérogènes et une baisse en mâles.
Ovins : En agneaux, les volumes restent importants mais ne suffisent pas à couvrir une demande toujours active. Les ventes sont rapides et totales ; les cours sont fermement maintenus à des niveaux très élevés, voire progressent de nouveau sur certaines places. En brebis, le commerce reste dynamique même si on observe un léger repli des tarifs.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/09/2020**

Effectif global: 937 - Taux de vente: 100%

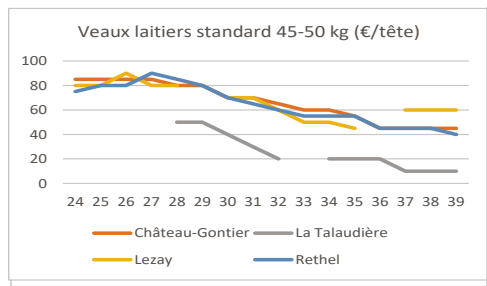
RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		Effectif total:740 - Taux de vente : 100%		**AGNEAUX DE BOUCHERIE** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Apports corrects et de bonne qualité. Vente rapide et totale à des cours facilement reconduits dans toutes les catégories. L'offre ne couvre pas les besoins.	F	U	de 32 à 38 kg	3,32 €	3,56 €	3,47 €	-
			de 38 à 44 kg	3,27 €	3,60 €	3,47 €	-
			de 44 à 50 kg	3,08 €	3,58 €	3,34 €	-
			> 50 kg	2,66 €	3,04 €	2,91 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,97 €	3,43 €	3,18€	
			de 38 à 44 kg	3,16 €	3,33 €	3,26 €	-
		Effectif total: 179 - Tx de vente : 100%		**OVINS de BOUCHERIE +1AN AU KG VIF**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	U	< 60 kg (F)	1,22 €	2,06 €	1,48 €	-
			> 60 kg (F)	1,18 €	1,46 €	1,35 €	-
		R	< 60 kg (F)	1,02 €	1,25€	1,14 €	-
			> 60 kg (F)	1,00 €	1,28€	1,17 €	-
		Effectif total: 18 - Tx de vente : 100%		**AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	R	25-35 kg	55 €	90 €	81 €	-

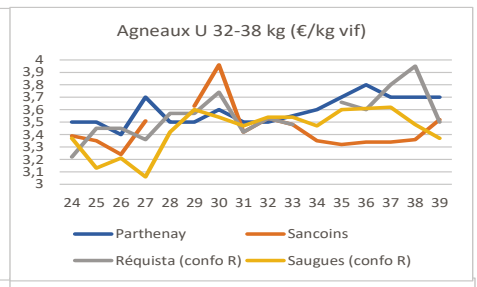
Cotations régionales des agneaux de boucherie du 21/09/2020 au 27/09/2020

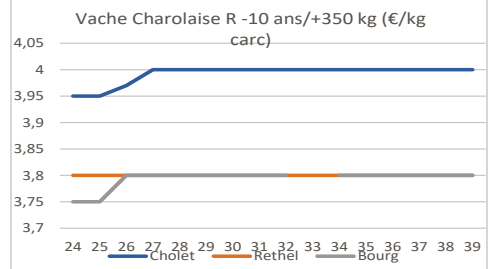
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

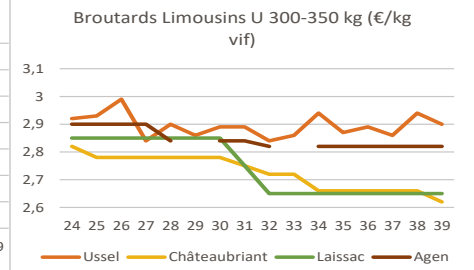
AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,37	7,29	6,21	-	-	-	-
	Var.		-0,02	-0,02	-0,14				
	R	6,83	7,02	7,03	-	7,35	7,26	-	-
	Var.	0,20	0,20	0,33		0,11	0,10		
	O	-	-	-	-	6,91	-	-	-
	Var.					0,18			
3 (couverts)	U	-	7,35	7,34	6,32	-	-	7,30	-
	Var.		-0,04	-0,02	-0,04			0,09	
	R	7,06	7,09	7,08	6,31	7,34	7,25	6,98	6,42
	Var.	0,11	0,03	0,05	0,11	0,09	0,13	0,04	0,02
	O	6,69	6,90	-	-	6,95	6,80	6,47	-
	Var.	0,13	0,26			0,08	0,07	-0,06	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Marché équilibré.
Zone sud : Application du réseau.









BROUTARDS :
Le marché du broutard est en équilibre fragile entre des stocks de JB qui freinent les mises en place à l'engraissement et une activité export toujours prudente. En limousins et charolais, on observe une meilleure demande et des cours qui reprennent quelques centimes, grâce aux acheteurs présents et à de nouveaux débouchés ponctuels. En croisés, le commerce est plus compliqué en toutes catégories avec des invendus et un repli des cours. En laitonnes, les volumes s'étoffent un peu mais restent insuffisants pour couvrir la demande d'où des cours fermement maintenus.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la présentation est de qualité dans l'ensemble avec un commerce calme mais total en mâles. A Châteaubriant, l'ensemble des mâles reculent faute d'une demande dynamique ; inversement les femelles progressent.
Dans le Nord-Est, à Rethel, les ventes sont très difficiles dans la marchandise ordinaire.
En Centre-Bourgogne, à Chateaumeillant, l'ouverture ponctuelle de quelques marchés permet de fluidifier la vente et reconduire facilement les cours dans l'ensemble de la catégorie. La vente est totale.
Sur Moulins, l'ambiance commerciale est meilleure et les cours reprennent quelques centimes. A Sancoins, on constate une légère hausse des cours en mâles de type italien.
A St Christophe, comme les semaines précédentes, la vente est très difficile avec une sélection des lots, l'ambiance commerciale est morose.
Sur Bourg, les ventes sont toujours dynamiques dans les femelles, les mâles peinent à trouver preneurs.
Sur le Massif Central à Mauriac, les sorties d'animaux sont plus importantes cette semaine, les acheteurs sont présents mais le commerce transalpin reste très difficile. Malgré une présentation de qualité, les besoins sont limités. Le commerce est difficile dans les légers comme dans les plus lourds, avec une baisse des tarifs dans l'ensemble et des lots qui sont repris par les éleveurs. A Laissac, la vente est toujours difficile pour les mâles, c'est un peu plus actif en femelles. A Ussel, la demande et les cours se stabilisent sur une vente plus fluide.
Sur Agen, les apports restent modérés, faute de sorties et d'une demande globale prudente.
- Limousins U 300-350 kg : 2,65Đ (=) à Laissac, 2,90Đ (-0,04) à Ussel, 2,62Đ (-0,04) à Châteaubriant, 2,82Đ (=) à Agen
- Limousins U 350-400 kg : 2,55Đ (=) à Laissac, 2,74Đ (-0,07) à Ussel, 2,65Đ (-0,03) à Mauriac
- Charolais U 250-300 kg : 2,50Đ (=) à Rethel, 2,73Đ (=) à Cholet, 2,76Đ (-0,06) à Châteaubriant
- Charolais U 300-350 kg : 2,30Đ (=) à Rethel, 2,59Đ (+0,06) à Moulins, 2,62Đ (-0,04) à Châteaubriant, 2,57Đ (+0,01) à St Christophe
- Charolais U 350-400 kg : 2,49Đ (+0,01) à Chateaumeillant, 2,46Đ (+0,04) à Moulins, 2,41Đ (+0,02) à St Christophe, 2,53Đ (+0,10) à Sancoins
- Croisés U 300-350 kg : 2,40Đ (-0,10) à Mauriac, 2,40Đ (=) à Laissac, 2,25Đ (=) à Bourg, 2,34Đ (-0,04) à Châteaubriant
- Croisés U 350-400 kg : 2,45Đ (=) à Laissac, 2,15Đ (=) à Bourg
- Blonds U 300-350 kg : 3,20Đ (=) à Cholet, 3,70Đ (=) à Rabastens, 3,42Đ (+0,08) à Agen

En femelles charolaises, l'offre reste inférieure aux besoins des acheteurs. L'ambiance commerciale reste soutenue à des prix fermes.
En limousines à Ussel, la demande est très forte avec des prix fermes et peinent à satisfaire les besoins importants des acheteurs.
En croisées à Mauriac, les cours sont reconduits.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,49Đ (=) à Cholet, 2,78Đ (+0,05) à Moulins, 2,85Đ (+0,10) à St Christophe, 2,66Đ (+0,04) à Sancoins
- Limousines U 300-350 kg : 2,92Đ (-0,03) à Ussel, 2,52Đ à Cholet, 2,71Đ (+0,06) à Mauriac
- Croisées U 300-350 kg : 2,47Đ (=) à Mauriac, 2,45Đ (=) à Laissac, 2,30Đ (=) à Bourg
- Blondes U 250-300 kg : 2,96Đ (=) à Agen, 3,25Đ (=) à Rabastens

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

39 - Vends mini dumper grillot 500 kg sur chenilles benne hydrau + lame125 + pdf, état neuf px a débattre
✆ **03 84 51 60 36**

58 - Vends tracteur 2 RM Renault 7515 an1980 10500 heures TBA frein toit batterie neuf.
✆ **06 81 67 26 54**

71 - Vends tracteur Deutz Agrotron 106 6 CY 105CH chargeur 88004 2001 TBE 18000 euros.
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Tracteur NH TSA115 7900H 2001 clim - relevage avant TBE 19500 euros.
✆ **06 88 36 83 55**

Travail sol

42 - Vends combiné Vibrosem + semoir à sabots + herse 2.50 m - bon état
✆ **07 67 32 60 36**

55 - Vends cause retraite herse rotative 3 m Maschio, attelage semoir, état neuf.
✆ **06 15 92 80 11**

89 - Vends semoir Amazone D8-30 super TBE plus vibro de marque Rau packer integré TBE 3000 euros.
✆ **06 84 52 86 64**

89 - Vends brabant 5 corps Kverneland ESLS varilarge, roue transport, déport hydraulique, rasette, de 2009, 12000 euros
✆ **06 22 79 10 91**

89 - Vends semoir Kuhn Megan 4.80m, doseur électrique, de 2013, jalonnage, pré levée et traceur, 12000 euros
✆ **06 22 79 10 91**

Récolte

89 - Vends séparateur 100 qx Denis avec 4 grilles, les pieds ensacheurs. Bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Irrigation

38 - Tuyau alu Bacilon diamètre 70 long 6/9 mètres 2euros/ML + croix pièces diverses coude et TE
✆ **06 62 56 20 90**

Forestier

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia en 2m région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends grumes chênes frênes coupe 2m chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

Agri. divers

18 - Vends chaîne curage, 80 m, TBE - vends ensemble machine traite, 12 postes, tuyaux inox, diam. 50.
✆ **06 33 10 73 21**

21 - Recherche mois. batteuses, 3 tracteurs, presses moy. densite et a balles rondes claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends coupe de bois sur la commune d'Erome. (environ 1ha, à réaliser avant mi décembre)
✆ **06 43 02 76 21**

42 - Vends charrue 3 socs reversible - calèche état neuf avec capote - rouleau lourd 2.5m porté, achète faucheuse rotative
✆ **06 70 35 54 95**

42 - A saisir tunnel 20 m de long + bâche neuve plans de montage livraison possible 3580 euros.
✆ **06 62 01 50 93**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, faucheuse Kuhn 3,20m, couloir de contension mobile 2017, herse de prairie agram rebliable 6m, emousseuse plateaude 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, cage pesée Suire cadran externe de 0 à 1500 kg enfonceuse pieux rabot, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora, repliable hydraulique, bétaillère Agroservice 2000 toit et plancher refait, vibroculteur Ebra, rotolabour Howard Selectil, 3.20m, rouleau cage, charue Overun 3 socs réversibles, vis sur chariots Denis, rigoleuse, petits matériels rabot Lerin, faucheuse Kuhn GMD800
✆ **06 36 50 16 41**

69 - A vendre calibreuse à cerises Calibex XL avec tapis de 3 m. et séparateur pédoncule mécanique + 40 abreuvoirs Plasson dindons et 25 petits.
✆ **06 31 22 13 36**

71 - Vends pailleuse Jeantil portée, P2800, goulotte tournante, B.E., silo aliment polyester, 11 m3.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Broyeur d'accotement déport hydro Agrimaster FN200 2013 2M marteau neuf TBE 3200 euros.
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Broyeur d'accotement deport hydro Desvoys 1,50 m 2007 marteau comme neuf BE 2900 euros.
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends round baller Claas Variant 260, pick-up 2 m zéro enrubannage, en super état, révision OK.
✆ **06 74 53 83 09**

71 - Vends charrue Souchu réversible tri-socs/bi-socs, herse rotative Lely, faucheuse Pezet CM265, vibroculteur 3 m, tilleur 3 m, herse repliante 3,50 m, semoir centrifuge Kuhn, 2 remorques plateau de 4 m.
✆ **03 85 37 82 81**

74 - Vends tunnel 6 m par 20 m, tubes carrés tous les 50 double bâches, complet 2 000 Ð
✆ **06 51 03 27 42**

Elevage

54 - Cède lactoduc d'étable complet Gascoigne bloc technique, tuyau inox, 28 prises 4 griffes pulsation électronique.
✆ **06 83 81 77 69**

68 - Vends mélangeuse Kuhn Profile 11.1 servi 6 mois année 2017 toute option pour cause de cessation d'activité laitière 19500 euros.
✆ **07 71 79 34 40**

Véhicule

Tourisme

69 - Vends Renault Twingo ess. Authentique rouge 67000 kms 1ère main CT OK 4300 Ð.
✆ **06 26 13 26 60**

Achat-Vente

Récolte

18 - Producteur vend enrubannage de maïs, plante entière avec pommes de terre, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis bio - foin de prairie et foin de luzerne - possibilité livraison
✆ **06 23 23 73 91**

69 - Vend paille de maïs balle ronde 125 diam 70 Ð tonne
✆ **06 35 47 44 55**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

25 - Vends foin bio BR 120 secteur Besançon.
✆ **06 75 54 33 18**

39 - Vends foin de trèfle sec balles rondes diam 150
✆ **06 74 57 83 40**

52 - Vends foin et paille en bottes carrées, bonne qualité stockage sous b.timent, possibilité livraison en semi remorque départ 52.
✆ **06 08 41 12 54 ou 06 73 86 37 62**

70 - Vends foin et paille BC et BR livré F
✆ **06 30 26 07 04**

Pépinière

38 - Vds sapins Nordmann pour Noël en grosse quantité de 120 à 180
✆ **06 47 06 67 25**

Propriété

69 - Vends parcelles de vignes en cru du Beaujolais Moulin à Vents, Chiroubles, Régnié, Beaujolais Village.
✆ **06 10 43 35 81**

73 - À vendre en Chartreuse, ferme sur 18 ha : 12 ha de prairie, 6 ha de bois. Un bâtiment agricole de 787 m2, + habitation 150 m2 + annexe avec four 60 m2. Plus de renseignements et photo sur gaucube2020@gmail.com
✆ **07 69 47 57 19**

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**



BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

42 - Vends poêle à bois Invicta 5 ans, tbe
✆ **04 77 63 51 09**

Location

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Agricole

38 - Exploitante agricole cherche terres à louer ou ferme de 10 ha minimum
✆ **06 52 35 37 88**

Offre

Emploi

26 - ETA cherche conducteur machines agricoles
✆ **06 76 93 16 63**

58 - Exploitant agricole polyculture et élevage région Morvan, recherche salarié.e agricole temps plein CDI possible compétences et connaissances du milieu agricole
✆ **06 83 57 20 65**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

74 - Chaudière bois Morvan AFX 8 bûches 50 - 60 puissance 25,5 kw
✆ **04 50 01 02 97**

69 - Exploitation dans l'Ain cherche ouvrier agricole polyvalent (issus du milieu agricole est un plus). Conduite d'engins, travaux forestiers....
✆ **06 68 93 44 60**

69 - Cherche ouvrier agricole en pépinière CDD ou CDI.
✆ **06 80 64 41 81**

71 - Recrute chauffeur agricole, alimentation troupeau, récolte fourrage, entretien matériel. CDI 39 h.
✆ **contact@chevres.com ; 03 85 34 84 78**

Les sociétés BOUCHERON SAS et BSA SARL
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrutent pour les bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)
Mécaniciens agricoles (H/F)
Mécaniciens télescopiques (H/F)
Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou
par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
JCB FENDT

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

73 - Recherche salarié (e) vaches laitières (massif des Bauges) pour traite, soins aux animaux. CDD vers CDI, qualité demandée : aimer les vaches !
✆ **06 77 57 46 20**

Service

07 - Boucher qualifié propose ses services dans son atelier pour la découpe, emballage et étiquetage de vos animaux destinés à la vente directe.
✆ **06 87 07 43 43**

Mariage

Rencontre

38 - Retraité 78 ans recherche compagne pour rompre solitude et partager de bons moments.
✆ **07 66 78 84 80**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. Vends génisses de l'année - Vends vaches pleines de LANO RRE vel. novembre à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends 20 génisses Charolaises gestantes HBC sanitaires OK. Gaec des Carriaux
✆ **06 32 50 19 11 / 06 74 77 54 35**

15 - Vends velles de l'année de 7 à 8 mois + 2 de 18 mois + plusieurs vaches et mâles de l'année pour reproduction, race aubrac, le tout inscrit HBA, IBR A.
✆ **04 71 20 81 97 ou 06 59 39 61 81**

38 - Vends taureaux Charolais 18 - 20 mois bonne origines dociles élevage Luc-Pupat.
✆ **06 08 28 12 92**

39 - Vends taureau charolais 3 ans bien conformé vêlage facile
✆ **06 74 57 57 12**

42 - Vends taureaux Charolais 20 mois HBC TGS vel. facile Grouiller JP
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends 10 taureaux Charolais de 1 à 2 ans HBC livraison assurée - GAEC Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

54 - Vends taureaux Holstein reproducteur prêt à saillir. Bonne génétique. Gaec des Hirondelles à Laloeuf.
✆ **06 72 47 93 61**

55 - Vends 7 génisses pleines de 6 mois, Prim'Holstein, origine IA, inséminées, FCO ok, 900 euros.
✆ **06 72 54 56 74**

58 - Vends taureau 6 ans TBNE production visible.
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Vends TBE T Charolais 18M HBC IND IBR TGS.
✆ **06 72 26 48 56**

58 - Vends TB veaux repro Charolais HBC, finesse et origines garanties sanitaires. 58 Ternant
✆ **06 50 30 32 26**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vends vaches Montbéliardes CL 8500 kg bon gabarit. Larajasse.
✆ **06 78 74 18 32**

69 - Vends vaches laitières prêtes à vêler MO et FFPN.
✆ **06 22 86 47 53**

69 - Vends 1 génisse Montbéliarde terme 03/10 de Omer.
✆ **06 74 52 79 01**

69 - Vends 2 génisses Jersiaise 6 et 12 mois
✆ **07 71 27 47 78**

71 - Vends taureaux repro. charolais, HBC de 2 et 3 ans, TGS, indem IBR, de T. bonne qualité.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 12 taureaux 28 mois, 30 taureaux 18 mois, HBC, repro., TB qual., origine, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends génisses 2 ans, issues IA ou station pour repro., TGS, cause retraite. T. Demaizière.
✆ **06 73 09 95 41**

71 - Elevage limousin vend veaux reproducteurs très dociles, quelques-uns avec le gêne sans cornes, IBR A. Plus de renseignements
✆ **06 17 18 44 26**

71 - Portes ouvertes 13 et 14 octobre 2020, proche Charolles, 7 élevages charolais de Charolais Passion. Delangle Gérard 06.88.39.36.26. Devillard Jacques Pierre 06.81.90.94.97. Bernigaud Jacky 06.82.37.57.79. Delorme Eric 06.34.36.62.68. Pacaud Philippe 06.81.82.27.97. Gaec Barge-Federici 06.81.38.58.44, 06.72.17.29.66. Bajard Jean-Francois
✆ **06 30 86 06 65**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

71 - Portes ouvertes vendredi 9 et samedi 10 octobre. Gaec Delorme 71 Lournand. Visite au pré, repro. charolais HBC.
✆ **06 80 20 46 47**

88 - Vends génisses salers 18 mois.
✆ **06 85 32 16 50**

88 - Vends taureaux Aubrac 5 et 6 ans IBR OK. Habitués à l'attache.
✆ **06 07 75 79 41**



Caprin

69 - Vends bouc blanc 18 mois avec cornes pour reproduction, mâle reproducteurs limousins inscrits
✆ **06 71 61 73 16**

Ovin

38 - Vends troupeau de 35 brebis et agnelles gestantes, agneaux et agnelles de l'année
✆ **06 24 07 82 77 / 06 21 50 08 79**

57 - Vends béliers Texel inscrits, nés mars 2020, très bon index. Mme Adam - 67320 Bust -
✆ **06 78 29 64 66 03 88 01 20 23**

71 - Vends béliers charollais agneaux et antenais, inscrits ou non, TGS, FCO.
✆ **06 80 32 10 83**

Chien

01 - Cède chien Crif X Bruno gros gib. âgé de 5 ans, SIREN Éleveur n° 752767186 tatoué et vacciné tatouage mère 2GDB232 ou échange contre chiot à lièvres
✆ **06 88 82 06 31 après 20h**

42 - Vends 2 chiots teckel nés le 21 juillet 2020 - tatouage mère : 250268711089257
✆ **06 23 54 22 93**

PORTES OUVERTES élevage

EXPOSITION VENTE REPRODUCTEURS CHAROLAIS
Le Pavillon
58290 Moulins-Engilbert
3 élevages sur un même site
9, 10 et 11 OCTOBRE
Présentation au pré, à l'étable, en stabulation
50 veaux de l'année
15 taureaux de 20 mois
IBR A - Indemne BVD
Christophe BEAUZON **06 83 98 87 62**
Earl BEAUZON Alban **06 88 78 99 53**
Nicolas BEAUZON **06 47 76 43 44**

PORTES OUVERTES
Vendredi 02 et Samedi 03 octobre
Présentation des veaux de Marabout
Champion Senior
Spécial Roanne 2019
EARL **BATHO SERGE**
L'HATENON - 58 SAXI BOURDON
06 83 68 07 96

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le **JEUDI 15 OCTOBRE 2020**
à la **VENTE de 40 TAUREAUX Charolais**
issus IA, âgés de 11 à 24 mois, répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
FACILITÉS DE PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
Contact : 06 86 61 32 22 • 06 88 96 23 63

4 élevages Charolais HBC du Val d'Arroux vous accueillent
Vendredi 9 et samedi 10 octobre 2020
100 Reprod. mâles et femelles toutes catégories
- **GAEC LA CONDEMINE** - 71 Vendenesse/Arroux - 06 23 21 95 20
- **EL. GAGNEPAIN-CHAMPENOIS** - 71 Rigny/Arroux - 06 85 51 07 90
- **GAEC PORNET JM et Guillaume** - 71 Digoin - 06 21 06 16 60
- **GAEC PIERRE Didier et Evelyne** - 71 Gueugnon - 06 80 44 08 26

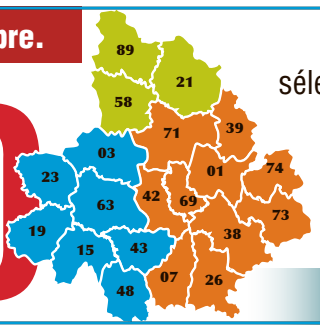
Toutes garanties sanitaires - Prix raisonnables

PORTES OUVERTES
Vendredi 9 et samedi 10 octobre 2020
GAEC DELORME
Collonges - 71250 Lournand
Élevage Charolais HBC, visite au pré de nos reproducteurs mâles de l'année et taureaux 18 mois.
Tél. : **06 80 20 46 47**

À découvrir dans votre journal ou sur la page Facebook, dès le 01 octobre.



Les Occasions et offres d'emploi puissance 20



• Des **listes de matériels** sélectionnées par des professionnels proches de chez vous

• Des **offres d'emploi** machinisme sur un panel de 20 départements



Les occasions puissance 20

ETS VINCENT DELOR

- RIEUTORT-DE-RANDON 04 66 47 33 20
- LANGEAC 04 71 77 07 07
- LANGOGNE 04 66 69 09 64





❶ Deutz 5100 G, chargeur 700 h.... 2017
❷ Mc Cormick X7.660 1500 h.... 2017
– Tracteur Mc Cormick c max 85 4600 h.... 2006
– Tracteur Mc Cormick c max 85 5400 h.... 2005
– Tracteur Massey Fergusson 5445 8450 h.... 2005
❸ Tracteur Valtra n154A 5000 h.... 2016
– Télescopique Merlo TF 38.7 2900 h.... 2014
– Télescopique Merlo TF 38.7 4100 h.... 2014
– Enrubanneuse elho 1520 démonstration 2018
– Presse New Holland BR7060 balles rondes..... 2009
– Faucheuse Pottinger A10, 10 mètres..... 2018
❹ Faucheuse auto-chargeuse Riberi RS85..... 2018
– Broyeur de refus Kuhn RM280 renforcé..... 2012
– Dessileuse distributrice Lucas Castor 53G..... 2017





SIC-OIT La fidélité une affaire de coeur

MB : **Case IH Axial 6130**, Cabine Surveyor - AFS 700 – KIT Mais - sans barre de coupe pneumatique Michelin 1500h batteur/ 2100 h moteur - 2013 **103 000€** HT

MAV NH Braud 9040L, pincement manuel - bacs 3200 litres - 2 ventilateurs - GPS - graissage tête Mécalor - 4 caméras 2015 - 980 h moteur **110 000€** HT

CARRARO TGF 10900, BV Méca - 2 DE - 1 jeu de roues supplémentaires (250/65r 15.3 - 320/65r16) 280/70r18- 380/70r20 2003 - 2300h **50 000€** HT

Case Ih JXU 95, BV Dual Command – 2 DE – masses avant – relev méca – 13.6r24 – 420/85r34 - 2010 - 2300 h- **28 000€** HT

NH T5.120 AC neuf, cabine et pont fixe BV Auto command, relev AV pneumatique Michelin – 420/70r28 – 520/70r38 - 2019 - **76 000€** HT

NH TM 155, BV Power Command - relev AV - pont avant Super Steer – 480/70r28 – 580/70r38 - 2005 - 6800 h- **28 000€** HT

NH T7.260 AC, BV auto command – cab et pont suspendu - frein pneum - 4 DE + 2 latéraux – relev AV - 2016- 2850 h- **86 000€** HT

Case IH Puma 145 – BV Full Powershift - cab et pont suspendu relev. AV – 520/60r28 – 650/60 r38 - 2013 - 3500 h- **43 000€** HT

Amazone Pulvé traîné UX 3200 – rampe super S 24M -pack confort 9 tronçons - DPAE - AMATRON 3 – essieu suiveur - 2009- **23 000€** HT

Presse à balle ronde **VICON RF 2121** 8000 bottes – ameneur rotatif - liage filet – chambre fixe à rouleau - 2008 - **7 500€** HT

Dérouleuse **Emily** Delta modèle à doigt - pivotement hydraul. - bras de chargement - translateur hydraulique - commande électrique - 2019- **11 500€** HT

Herse rotative **Lemken – Zirkon 8** Herse 3 m - 12 rotors - sans porta court - 80 ha - dents mi-usure - boitier 160 cv - lame niveleuse - 2017 - **9 500€** HT

Contact : Loïc MARTIN
06-82-92-06-79
loic.martin@groupsicoit.com

Spécial occasion

CLAAS MACON
71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16
Contacts : Fabrice POINT : 06 31 88 14 63
Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS :
CLAAS
AXION 930 CMATIC 2016
AXION 870 CMATIC 2016
ARION 650 CEBIS T4 2014
ARION 640 CIS T4 2015
ARION 630 CMATIC 2019
ARION 620 CMATIC 2015
ARION 610 C 2008
ARION 610 CM 2013
ARION 520 CIS T4I 2015
ARION 420 CIS 2011
ARION 420 M 2011
ARION 410 CIS 2013
ARES 557 2006
AXOS 340 CX 2012
AXOS 330 CX 2009-12
AXOS 320 CX 2011
CELTIS 456 RX 2005
FENDT
309 1998
CARRARO
SRX 9900 2018
MASSEY FERGUSSON
8280 2002

MOISSONNEUSES :
CLAAS
LEXION 670 TT 2016
LEXION 630 2019
LEXION 620 2017-14
TUCANO 440 2016
NEW HOLAND
CX 6090 LATERALE 2013

PRESSES :
CLAAS
QUADRANT 5300 2016
QUADRANT 4200 RC T 2019
VARIANT 380 2007

FANEUSES :
CLAAS
DISCO 2650 C+ 2006
DISCO 8550 C 2007
DISCO 3200 FC 2015
FELLA
TS 7850 2016
POTTINGER
NOVACAT 442 2016

ENSILEUSES :
CLAAS
JAGUAR 950 2008
JAGUAR 930 2015
JAGUAR 860 2013
JAGUAR 840 2014
RU 600 2006
KRONE
E C 6000 FP 2009

MANUTENTION :
SCORPION 7030 2012-13
THALER
2238 S 2018

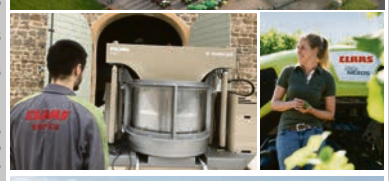
ELEVAGE :
BELAIR 215-2 2007
JEANTIL MVV 10 2009
KUHN 1370 2009

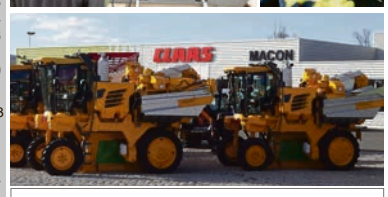
www.tractomarket.com/macon
FB/CLAASMACON

REJOIGNEZ NOUS !

CLAAS RECRUTE DES TECHNICIENS AGRICOLES ET VITICOLES
POUR LES SITES DE MÂCON ET CRANÇOT







CLAAS PARTENAIRE GREGOIRE
Contact : 03 85 34 94 94

Spécial occasion

CLAAS AUVERGNE
RN9 - 03800 SAULZET - Tél : 04 70 90 30 11
Contact : Jérémy GOUBERT: 06 87 84 88 24

TRACTEURS :
CLAAS
AXION 820 CEBIS 2007
AXION 810 CEBIS 2015
ARION 630 CMATIC 2015
ARION 620 CMATIC 2016
ARION 620 CIS 2008
ARION 610 CIS 2012
ARION 530 CIS 2013
ARION 430 2015
ARION 420 2015
ELIOS 240 2017
NEW HOLLAND
T6.140 2013
T5.110 2018
DEUTZ
5.120 2013

TELESCOPIQUE
7035 2015
736 2019

MOISSONNEUSES :
CLAAS
LEXION 750 2013
LEXION 620 2012
TUCANO 320 2008

PRESSES :
CLAAS
VARIANT 360 2009
VARIANT 360 RC 2014
SUPERTINO
SR 712 2009

PULVERISATEURS :
BERTHOUD MACH 2001

DEBROUSSAILLEUSES :
MC CONNEL AG50

PAILLEUSES :
LUCAS SPIRMIX 180 2012
KUHN 2060 2003
TRIOLLET SOLOMIX 2009

FANEUSES :
VOLTO 1320T 2007
VOLTO 670 2006
LELY STABILO 770 2008

FAUCHEUSES :
KUHN
FC 250H 1996
FC 302 1998
FELLA
SM 320 2011

ANDAINEURS :
LINER 680 2004
LINER 470 2009

DISTRIBUTEUR :
SULKY DPX 24m 2001
SULKY X36 2010

ENSILEUSES :
CLAAS
JAGUAR 830 2004

DIVERS
MANUBAL 660 2000

www.tractomarket.com/auvergne
FB/CLAASAuvergne

Matériel Agricole Occasions

- Charrue 4 socs et 3 socs non stop
- Mélangeuse 8 - 10 - 12 - 14 m³ • Vibrosem 3 m
- Mélangeuse Keenan 13 m³
- Pailleuse portée ; pailleuse semi portée
- Désileuse pailleuse ; désileuse portée
- Godet désileur Emily
- Plateau semi portée 7 m - 2 essieux
- Semoir à grains Sulky 3 m - 21 socs
- Herse rotative 3 m Amazone et Lely
- Broyeur acotement 2 m
- Broyeur Desvoys axe horizontal 2,35 m - 2,70 m
- Andaineur Elho Twin 750 ; andaineur Claas 390
- Cultivateur 3 m avec ou sans rouleau
- Faucheuse frontale ; faucheuse rotative 2,80 m
- Fauch. cond. trainé 2,5 - 2,8 et 3,20 m
- Andaineur Claas andain. central
- Andaineur Top 611 2 andains
- Faneuse Kuhn 7601 MH
- Pulvé 800 l rampe 12 m hydr
- Bétaillère
- Mixeur à lisier Pichon 5 m

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

Tracteurs
- MF 7716 S Dyna 6
- MF 5712 S Dyna 6+ch
- MF 7620 Dyna VT
- MF 7616 Dyna VT
- MF 7614 Dyna 4
- MF 6714S Dyna VT+ch
- MF 6613 Dyna 6+ch
- MF 6460 Dyna 6
- MF 6455+ch
- MF 6445+ch
- MF 5465 Dyna 4
- MF 5460+ch
- MF 5435+ch
- MF 4335 arc+ch
- MF 6170

Presse balles rondes
- MF 4160

Presse balles carrées
- MF 2160
- MF 187

Chargeurs
- MF 946 X
- MF 3114 X

PAGÈS ma
06 30 46 99 15
06 80 64 48 62
15 – Aurillac et Ally
12 – Mur-de-Barrez, Baraqueville et Montbazens

Pièces d'Occas. Tract.
Mois. Batt Lexion NH JD
Pièces TP. Tracto - Mécalac.
Pelles JCB Komat Hitachi
JCB minipelle
Komat - Hitachi Kubota
Case Yanmart
Pièces abatteuse. Etc…

CASS TRACT 21
03 80 23 30 22
casstract-dgv@outlook.fr

ETS QUIERS

NEW HOLLAND AGRICULTURE
www.quiers.com

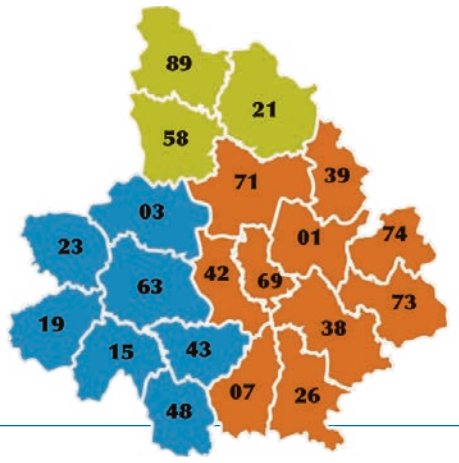
Tracteurs & matériels	Année	heures	CV/capacité
NEW HOLLAND T6.145, Dynamic Command, **TBE**	2019	900 h	125 CV
DEUTZ AGROFARM 85,chargeur Stoll, **TBE**	2007	3720 h	85 CV
DEUTZ AGROPLUS 60, chargeur Alo Quick, **TBE**	1999	4120 h	60 CV
MC CORMICK MC 120 Chargeur Mailleux, **TBE**	2005	6810 h	115 CV
Broyeur DESVOYS BH Master Field 2,80 m, **TBE**	2017		2,8 m
Benne ROLLAND 17-22 Turbo Classic, **TBE**	2014		11 T
Benne LEBOUCH GOLD 12000 XL, **BE**	2012		12 T
Bétaillère MASSON B6000 RE pose à terre, **TBE**	2015		6 m
Bétaillère BRUNEAU HSRB 6800, **BE**	2001		6,8 m
Epareuse BOMFORD HAWK 54 M, bras avancé, **TBE**	2014		5,4 m
Dérouleuse pailleuse ALTEC DR 160A, **TBE**	2010		
Dérouleuse SILOFARMER BMV D B15	2015		
Dérouleuse pailleuse DP 180 semi port., cde élec., **BE**	2001		
Déchaumeur à disques CARRE XENOS 3 m, **TBE**	2018		3 m
Charrue KVERNELAND EM 85-160, 4 corps,**TBE**	2002		
Charrue HUARD 470E NSM, 4 corps, portée, **BE**	1992		
Affûte piquets YANIGAV AP 270G, centrale hydr., **neuf**	2019		
Presse balles rondes JD 441 M, Rotocut, **TBE**	2019		800 B
Andain. double central POTTINGER Euro TOP 701 A, **TBE**	2009		
Faucheuse SAMASZ KT341 Perfect cut, **TBE**	2020		3,40 m

15120 LADINHAC – Tél. 04 71 47 80 56



offres d'emplois

les occasions puissance 20



SAS PAGÈS ma
Concessionnaire de matériels agricoles et de manutention
Recherche mécanicien (h/f)
pour maintenance de tracteurs, matériels de fenaison, chargeuses et télescopiques
Connaissances ou expériences en mécanique générale indispensables et en soudure appréciées.
Formation constructeur possible.
Poste à pourvoir en CDI
Secteur **Cantal/Aveyron**
pages-ma@pages-ma.fr
06 80 64 48 62

FRÉDIÈRE
concessionnaire Boumatic, APM, Urban, Acemo
RECHERCHE
dans le cadre de son développement
• **1 Technico-commercial élevage**
pour les départements 42 et 69.
Envoyer CV à Frédière
route de Saint-Bel
69210 Savigny
ou contacter le :
06 76 72 05 49

Bonfils-Thouvard Ensemble, cultivons l'avenir

RECHERCHE

UN VENDEUR AGRICOLE/ESPACES VERTS LOISIRS SUR SECTEUR SAVOIE
UN MAGASINIER VENDEUR AGRICOLE/ESPACES VERTS LOISIRS
POSTE BASÉ À LA ROCHETTE

Contact :
Christophe **THOUVARD : 06 61 55 15 94**
mail : **christophe@thouvard.fr**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

REVETEMENT ÉLECTROLYTIQUE DES METAUX

SAS au capital de 135 000 euros, siège social : 8 Rue de la Brot, 21000 DIJON, RCS DIJON 348 955 386, AGO 24/07/2020 : nomination CAC titulaire SARL ATLas (24 Rue des Tonneliers 71100 CHALON SUR SAONE), CAC suppléant : EPITHAC (7 Rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON), pour 6 exercices, expirant à la clôture de l'exercice 31/12/2026. Pour avis

AL214028306

ELASTE

L'AG du 15/09/2020 de la SAS « ELASTE « à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 304 016 euros, 26 rue du Faubourg St Nicolas, 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 333 600 443 a nommé : Commissaire aux comptes titulaire : SAS « JM AUDITORS « 207 rue de Bercy Tour Mattei 75012 PARIS en remplacement de la Société REVISION GESTION AUDIT (RGA) ; Co Commissaire aux comptes titulaire: Mr Shamir RAJABALY 49 rue St Didier 75016 PARIS en remplacement de la Société EXPERTISE COMPTABLE AUDIT ; Commissaire aux comptes suppléant : SARL « Cabinet BOUCHARA BENOIT & Associés «, 36, rue Nationale 72000 LE MANS, en remplacement de la Société RENART GUION ET ASSOCIES ; Co commissaire aux comptes suppléant : Mr Marc FARAULT 28 rue de la Forêt 78750 MAREIL MARLY en remplacement de Mr Eric GABORIAUD. La durée des fonctions des Commissaires aux comptes ainsi nommés, qui est de 6 exercices, expirera à l'issue de l'AG annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL214028348

TRANSFERT DE SIÈGE

KR IMPORT

SAS au capital de 1000 €. Siège social 1 CHEMIN DES ETILLOTES, 21370 Plombières lès Dijon. 838 253 656 RCS de Dijon. L'AGE du 11/08/2020 a décidé de Transférer le siège social de la société 40 rue des fatains, 21420 Savigny lès Beaune ; Nommer en qualité de Président M. ROZOT Romain, demeurant 40 rue des fatains, 21420 Savigny lès Beaune, en remplacement de M. POUPON Kévin ; M. ROZOT n'est donc plus directeur général ; Diminuer le capital social pour le passer de 1000 € à 500 €.Modifications à compter du 11/08/2020. Mention au RCS de Dijon

AL214028244

DIBERT BEKOY

société à responsabilité limitée, au capital de 4 000 euros, Siège social : CHEVAGNY LES CHEVRIERES (71960) 123 Place de l'Eglise, 812 305 795 RCS MACON D'un procès verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 22/09/2020, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 22/09/2020, de CHEVAGNY LES CHEVRIERES (71960), 123 Place de l'Eglise à BEAUNE (21200), 11 Avenue du 8 septembre 1944. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La gérante est Mme Sandra Christelle HUGUENIN demeurant à CHEVAGNY LES CHEVRIERES (71960), 123 Place de l'Eglise. La Société, immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 812 305 795, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Pour avis, le représentant légal.

AL214028350

CIMARIE

EURL au capital de 3 000 €
Siège social : 10, rue de Noailles
78100 Saint Germain en Laye.
R.C.S.VERSAILLES 808 259 006

L'associé unique a décidé, en date du 16 juillet 2020, de transférer à compter du 1er août 2020 le siège social au 5 C, rue du Tribunal – 21200 Beaune. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214028352

SCI PCD

Société Civile Immobilière
Au capital de 100,00 Euros
Ancien siège social :
31 rue Dunant – 21200 BEAUNE
Nouveau siège social :
13 rue de l'Ancien Phare
21200 CHOREY-LES-BEAUNE
RCS DIJON n° 499196483

Transfert de siège social
Aux termes du procès-verbal de l'A.G.E. du 18/09/2020, il résulte que le siège social (initialement situé à BEAUNE (21200) 31 rue Dunant) a été transféré, à compter du 18/09/2020, à CHOREY-LES-BEAUNE (21200) 13 rue de l'Ancien Phare. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL214028354

SCI CARNOT IMMOBILIER
Société Civile Immobilière
au capital social de 300 €
RCS BELFORT : 518 552 260

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2020, les Associés ont décidé de transférer le Siège social de la SCI CARNOT IMMOBILIER à l'adresse suivante :

SIEGE SOCIAL (nouvelle adresse) : DIJON (21000), 9A rue Charles de VERGENNES

SIEGE SOCIAL (ancienne adresse) : MONTBELIARD (25200), 28 rue Jules GROSJEAN

Une nouvelle immatriculation de la SCI CARNOT IMMOBILIER sera réalisée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

GERANT : Monsieur Jean-François BRUNO

Le reste sans changement

Pour avis

Le Gérant

AL214028355

AMBIAN'S

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 60 000 euros
Ancien siège : 6, rue de l'Ours -
68770 AMMERSCHWIHR
Nouveau siège :
10, route de l'Abbaye de Cîteaux -
21700 SAINT-BERNARD
RCS COLMAR 804 284 628
(2014 B 643)

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant décisions du 1er septembre 2020, l'associée unique à décidé à compter de cette date, de transférer le siège social de (68770) AMMERSCHWIHR - 6, rue de l'Ours à (21700) SAINT-BERNARD - 10, route de l'Abbaye de Cîteaux.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Objet social : La location, l'administration, la mise en valeur et la gestion de locaux nus ou équipés à usage professionnel tels que locaux commerciaux, locaux industriels et bureaux ; l'acquisition, la vente de tous droits de propriété, nue-propriété ou d'usufruit, de tous terrains, immeubles, bâtis ou non bâtis, l'édification, la construction de tous immeubles ; la prestation de services de conseil et d'assistance aux entreprises dans les domaines commerciaux, techniques et administratifs, conseil en gestion et organisation.

Durée : 99 ans.

Apports : 60 000 eurosuros en numéraire.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis,

La gérante

AL214028356

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP BELOU – VARLET – LORISSON – PRIEUR – BAILLY
Notaires 1 place de l'Europe
21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LORISSON, Notaire à DIJON, le 24/09/2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la participation aux acquêts par M Grégory Elie Luc MARINO né à DIJON (21000) le 7 juillet 1977, et Mme Claudie Marie Henriette, née à DIJON (21000) le 5 août 1975, mariés à la mairie de DIJON (21000) le 13 août 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, demeurant ensemble à TALANT (21240) 8 rue des Orfèvres.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL214028366

SCP «Constant JOUFFROY - Nicolas JOUFFROY - Arielle BONNOTTE Sébastien MIGNEREY, Notaires Associés»
43 rue Devosge à DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clara SANCHEZ FERREIRA, notaire à Dijon, le 25 septembre 2020, Monsieur Morvan René Marc DESVIGNES, conseiller vente, et Madame Eloïse Natacha Brigitte COLIN, adjointe administrative, son épouse, demeurant à DIJON (21000), 50 Avenue des Champs Perdrix, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON (21000), 43 rue Devosge, au siège de la Société Civile Professionnelle «Constant JOUFFROY, Nicolas JOUFFROY, Arielle BONNOTTE, Sébastien MIGNEREY», où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.

Pour Avis

C. SANCHEZ FERREIRA

AL214028372

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/09/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COUCHEY : Terre à Vigne AOC Marsannay.

Classification urbanisme : Zone Ap du PLU de Couchey

12 a 23 ca - En la poulotte : AO-120

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19/10/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214028378

MODIFICATION DE STATUTS

SARL MAZOYER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 278 130 €
Siège social : 8 Route Nationale
21220 BROCHON
RCS DIJON 378 053 490

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 avril 2019 : le mandat du commissaire aux comptes titulaire ORCOM SODECA est arrivé à expiration, il a été décidé de le remplacement par la société ORCOM AUDIT BFC, située 11 Rue Marcel Dassault – 21000 DIJON, pour une période de six exercices. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214028329

ETABLISSEMENTS PATOUILLET

SAS au capital de 246 000 euros
Siège social : 4, Avenue de la Gare
21110 GENLIS
RCS DIJON 435 820 048

Aux termes d'une décision en date du 10/09/2020, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat de produits et denrées alimentaires et non alimentaires en vue de leur emballage, leur conditionnement et leur distribution, l'activité de la fonction logistique pour son compte et pour le compte de tiers, l'activité de traiteur et d'organisateur d'évènements et de modifier en conséquence 2 des statuts.

Pour avis

AL214028332

CCCJM VALLOIRE

SASU au capital de 10.000€
14 rue Gagnereaux 21000 DIJON
RCS DIJON 883 342 701

Par assemblée générale en date du 23/09/2020, l'objet social a été modifié par suppression pure et simple de l'activité suivante : « achat et vente de produits régionaux »,.

L'article 2 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis

Le Président

AL214028369

SCP «Carole TURPIN-VUILLEMIN et Eric VUILLEMIN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à ROMILLY SUR SEINE (10100), 9B, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une AGE du 08/05/2020, annexée à un acte de réduction de capital du 30/06/2020, avec constatation de la non-opposition des créanciers aux termes d'une AGE du 06/08/2020, le tout dûment enregistré, les associés de la SARL D2S AGRO, au capital de 10.500 €, ayant son siège social à BRAUX (21390), 23, rue Dela, immatriculée au RCS de DIJON n°809460314, ont décidé de :

- réduire le montant du capital social de 10.500 € à 5.250 € ;

- de transférer le siège social à ANCY LE FRANC (89160), 2, rue de la Gare- Cusy ;

- et ont pris acte de la démission de M. Dominique BIZOT de sa qualité de cogérant, M. Sébastien PION demeurant seul gérant.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

POUR AVIS ET MENTION, Maître Eric VUILLEMIN.

AL214028377

CESSION

VENTE DE FONDS GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 23 septembre 2020,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488

a donné en location gérance à

la société ASALI, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à DIJON (21000) 69 bis rue Devosge, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON

un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché, avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place, sis et exploité à DIJON (21000) 69 bis rue Devosge, sous l'enseigne CARREFOUR CITY

Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 21 octobre 2020 pour se terminer le 20 octobre 2021. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

AL214028358

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date à DIJON du 20/08/2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 11/09/2020, Dossier 2020 00075372, Réf 2104P01 2020 A 03799, la société O PTITS PAS, SARL au capital de 7.000 euros, dont le siège social est 1 allée André Bourland 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 803 034 842, A CEDE à la société CRECHE ATTITUDE LOUPIOTS, SARL au capital de 1 €, dont le siège social est 19-21 rue du Dôme 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 752 616 011, un fonds de commerce d'une micro-crèche de 10 berceaux, sis et exploité 1/3 allée André Bourland 21000 Dijon, moyennant le prix de 101.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 20/08/2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds de commerce soit au 1 allée André Bourland 21000 Dijon, pour la validité et, pour toutes correspondances.

AL214028370

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SELARL CALLIER-COLLAS, Notaire BESANCON, 2 r. Lumière

LE PASQUIER DU RUISSEAU

Forme : société civile immobilière
Siège : 13 B route de Chevigny
21800 SENNECEY-LES-DIJON
Capital : 500 EUR
514 642 891 RCS DIJON

DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Me MAGNIN-FEYSOT, notaire au sein de la SELARL CALLIER-COLLAS, notaires à BESANCON, le 21 septembre 2020, Monsieur François NOVEL-CATIN, demeurant à COLLONGES-LES-BEVY (21220) 21 route de Detain a démissionné de ses fonctions de co-gérant. Madame Marie-Christine BANCERZ, demeurant à SENNECEY-LES-DIJON (21800), 13 B route de Chevigny demeure seul gérante de la société.

Dépôt légal : RCS DIJON.

Pour avis

Le notaire

AL214028347

MARCEL JEAN MASSU & CIE

Société à responsabilité limitée au capital de 48 000 euros Siège social : 15 Rue des Perrières 21000 DIJON 303 274 732 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 10/09/2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Mesdames Annick MASSU et Sylvie MASSU de leurs fonctions de co gérantes et décide de nommer en qualité de gérante Madame Christiane MASSU, demeurant 125 Rue de Saint Thaux 21410 GISSEY SUR OUCHE pour une durée illimitée, à compter du 10/09/2020. Les statuts ont été refondus. Pour avis La Gérance

AL214028353

EARL DOMAINE ARMELLE ET JEAN-MICHEL MOLIN

au capital de 195 000 Euros
54 Route des Grands Crus
21 220 FIXIN
RCS DIJON 401 726 450

Aux termes d'une décision collective en date du 1er septembre 2020, l'assemblée générale des associés a accepté la cessation d'activité ainsi que sa démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Jean-Michel MOLIN à compter du même jour. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Mention en sera faite au registre du commerce de Dijon. Pour avis. La gérance.

AL214028362

SARL JNW

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 € Siège social : 8 rue Aqueduc Darcy 21121 AHUY 449 009 406 RCS DIJON _ Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2020 ont été nommés en qualité de co gérant à compter du 24 septembre 2020 : Hicham GAADI, demeurant 17 rue George Sand, CHENOVE (Côte d'Or), Renaud JALMAIN, demeurant 7 rue Jean Baptiste Lallemand, DIJON (Côte d'Or). Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance

AL214028373

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL L'INSTITUT

Société à Responsabilité Limitée
Société en liquidation
Au capital de 7 000 Euros
Siège social : 4 Rue de Beauraing
21250 SEURRE
RCS DIJON : B 538 063 116

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 10 septembre 2020, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Madame Mélanie MOREAU Epouse NAULOT demeurant 4 Rue de Beauraing – 21250 SEURRE et l'a déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON

Pour avis

AL214028006

SOCIETE FONCIERE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (F.A.C)

SARL au capital de 8000 euros - Siège : 3 Place Notre Dame 21000 DIJON - RCS DIJON 016 950 859, l'AGE du 03.09.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 03.09.2020 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Bernard LORIOT (1 rue Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation au 3 place Notre Dame 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

AL214028364

EARL FOIN GILBERT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 135 330,00 euros
Siège social : Hameau de Chevigny les Bèze
21310 BEZE
RCS DIJON 483 201 042

Par décision du 31/08/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2020, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, pour cause de cessation d'activité. M. Gilbert FOIN, demeurant Hameau de Chevigny les Bèze à BEZE (21310), a été désigné liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à BEZE (21310), Hameau de Chevigny les Bèze. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL214028365

VINS ET DELICES

Par décision en date du 30 octobre 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. Elle a par ailleurs mis fin aux fonctions de la gérante. Elle a nommé en qualité de liquidateur : Madame Carole BILLY Domiciliée à BEAUNE (21200) 60 Rue Faubourg Perpreuil pour la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Le liquidateur.

AL214028374

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 27/08/2020 : forme : SAS, dénomination sociale : AYEMRIC PIOT JULIETTE FOURNIER, siège social : 7 Ter Impasse Gravaloux 21820 LABERGEMENT LES SEURRE, objet social : prise en pension de chevaux, cours d'équitation et formation aux métiers du cheval, animation, tourisme équestre, durée : 99 ans, capital : 10 000 euros, Président : M. Aymeric PIOT (9 Grande Rue 21820 CHIVRES), Directrice générale : Mme Juliette FOURNIER (11 Route de Seurre 21250 POUILLY SUR SAONE, un homme = une voix, cession : agrément en AGE et libres entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL214028286

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé le 21/09/2020, a été constituée la société civile immobilière dénommée IMMO COURCH 402 - siège social : DIJON (21000) 32 rue de la Fontaine Sainte Anne - Capital : 300.000,00 € apports en numéraire - Objet social : acquisition, administration, location, mise à disposition des associés de biens immobiliers - Durée : 99 ans - Cessions de parts : agrément des associés - Gérants : M. Xavier ALHERITIERE, notaire, dt à DIJON(21), 32 rue de la Fontaine Ste Anne et Mme Geneviève FERNANDEZ, Négociatrice, dt à DIJON (21),32 rue de la Fontaine Ste Anne. POUR AVIS. La gérance

AL214028344

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/09/2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière aux caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale : SCI TEMERAIRES 4 AS

- Capital : 4 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €

- Siège Social : 4 Rue de Bruges, 21000 DIJON

- Objet : acquisition et gestion de tous biens ou droits immobiliers, toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation

- Durée : 99 ans

Gérants :

- Monsieur Pierre-Emmanuel PARISEL demeurant à DIJON (21000) - 5 Rue Philippe le Bon

- Madame Hombeline TEILLARD demeurant à DIJON (21000) - 3 Rue Charles Suisse

- Matthieu SERTOUT Investissement demeurant à BESANCON (25000) – 7 Avenue Louise Michel

- Madame Catherine VANDRIESSE demeurant à DIJON (21000) - 17 Place de la République

La SCI sera immatriculée au RCS de DIJON

AL214028346

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, notaire à DIJON, 16 avenue Victor Hugo, le 18 septembre 2020, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI DU CRETET

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Siège : SAINT JULIEN (21490), 16 rue de la Combe

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société,

Capital social : 270 200,00 €

Apports en numéraire : 200,00 €

Apport immobiliers : immeuble pour 270 000,00 €

Gérant : Monsieur Michel BINET et Madame Odile BINET née REGAD demeurant ensemble à SAINT JULIEN (21490), 16 rue de la Combe,

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément par AGE des associés pour toute cession hors associés et hors descendants des associés.

POUR AVIS ET MENTION

Me Romain BRUCHON, Notaire

AL214028367

CAPOCIO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 20 rue de la Serrée
21700 CHAUX
RCS DIJON

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à CHAUX du 25.09.2020, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CAPOCIO

Forme : société civile immobilière

Objet : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par voie de location meublée ou nue, à titre gratuit ou onéreux, ou autrement de tout terrain, immeuble ou fraction d'immeuble dont

elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport en nature d'échange ou toute autre opération, l'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens.

Siège : 20 rue de la Serrée à 21 700 CHAUX

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : 1 000 €. Les associés n'effectuent que des apports en numéraire.

Capital social : 1 000 € divisé en 1 000 parts de 1 € chacune.

Co-Gérants : M Alexandre DORET demeurant 20 rue de la Serrée à 21 700 CHAUX et Mme Katia IAROVAY, demeurant 20 rue de la Serrée à 21 700 CHAUX.

Parts sociales : toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

Pour Avis

AL214028368

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 25/09/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : ANAMTA Siège social : 1 rue Docteur Chaussier 21000 DIJON Objet social : La fabrication et la vente de glaces, crèmes glacés et sorbets, sur place ou à emporter. La vente de boissons non alcoolisées à emporter. La vente sur place ou à emporter de biscuits et pâtisseries. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCSCapital social : 5 000 eurosGérance : Madame Maud CUINET, demeurant 1 rue Docteur Chaussier 21000 DIJON, assure la gérance.Agrément : Agrément de l'assemblée générale extraordinaire dans tous les cas.Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL214028371

NIÈVRE

SUCCESSION

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI Notaires à Château-Chinon (Nièvre), 2, place du Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 décembre 2012, Melle Madeleine ORIOL, retraitée, demeurant à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), 19 Rue de Nevers, née à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), le 25 décembre 1919, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à CHATEAU-CHINON VILLE (58120) (FRANCE), le 14 mars 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (58120), 2 place Docteur Bondoux, le 22 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Pl. Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584028526

SCP DINET et Associés Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 2017 Madame Mireille Yvette JOLY-POTTUZ a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 18 juin 2020 et de l'acte de notoriété reçu par Maître Elisabeth BROCHET notaire à VILLEURBANNE, 1 Place Charles Hernu, le 21 juillet 2020 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584028528

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI Notaires à Château-Chinon (Nièvre), 2, place du Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 07/12/1998, Madame Josèphe Marguerite DYNOMANT, retraitée, demeurant à CHATEAU CHINON VILLE (58120) 14 rue de Raffigny, née à CHATEAU CHINON VILLE (58120) le 07/11/1929, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120) le 01/05/2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (58120) 2 PL. Dr Bondoux, le 23/09/2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie GUYARD, notaire à MOULINS-ENGILBERT (58290) 14 Rue du Pont du Guichet, référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584028529

SCP JP JACOB Notaire 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 7 mars 2016, Mme GRASSET Fernande, dt à BREVES (Nièvre) 3 rue Romain Rolland, née à AUXERRE (89000) le 25/2/1931, célibataire, décédée à CLAMECY (Nièvre) le 15/9/2019, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) suivant procès-verbal en date du 5 décembre 2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 16 janvier 2020.

Les oppositions sont à former en l'Etude de Maître JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL584028531

SCP JP JACOB Notaire 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 8 décembre 2004, Mme MANFROI Alba, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 82 rue Saint Lazare, veuve de Mr GUEMIN Pierre, née à COURS (58200) le 5 aout 1931, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 1er avril 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Julie PLANCON, suivant procès-verbal en date du 22 septembre 2020 dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 23 septembre 2020.

Les oppositions sont à former en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me PLANCON, Notaire.

AL584028535

NOMINATION

SAS NIEVRE CONSTRUCTION

Capital social : 8.000 euros
24, rue du Commandant Riviere
58000 NEVERS
824 090 187 RCS NEVERS

Par AGE du 12/09/2020, il a été approuvé le changement de présidence, Mme Melis CELIK démissionne desdites fonctions, il est nommé en remplacement Mme Mathilde CELIK née KUCUKBAS le 2/02/73 à NAZIMIYE (TURQUIE), dt 3, av Georges Brassens à VARENNES-VAUZELLES (58640). Les fonctions de Directeur Général de Mme Mathilde CELIK ont donc pris fin au 12/09/20, il n'est pas renommé de nouveau Directeur Général. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL584028513

COMPAGNIE FRANCAISE DU PARQUET

CFP SAS au capital de 900 000 € Siège social : Rue du Pré Neuf 58440 MYENNES 309 173 532 RCS NEVERS Par acte du 31/07/2020, l'associée unique a pris acte de l'expiration du mandat du commissaire aux comptes suppléant, M. Christian POUVIOT et a nommé en remplacement, la société CQFD. AUDIT, SARL 48 rue de Cartou 47000 AGEN (492 622 295 RCS AGEN)

AL584028514

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI COLBERT

SCI au capital de 100€ Siège social : 6 rue de la Cure 58160 Sauvigny les Bois 479774119 RCS Nevers L'AGE du 10/08/2020, a décidé de transférer le siège social de la société au 3 Impasse des Acacias, 58160 Sauvigny les Bois à compter du 09/09/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Nevers

AL584028479

HEMONYA COIFFURE

SARL au capital de 5.000€. Siège: 29 RUE SAINT MARTIN 58000 NEVERS, 840 347 579 RCS NEVERS. L'AGE du 15/05/2020 a transféré le siège au 29 RUE DE PARIS 61100 FLERS. Radiation au RCS de NEVERS et ré immatriculation au RCS ALENCON

AL584028504

FIDUCIAL SOFIRAL

A.E. MARILLER

SARL au capital de 5 000 €
171 Rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS 839 307 519

Décision du 27/07/2020 : L'Associé unique a décidé de transférer le siège social au 179 Rue de la Côte Blanche 58600 GARCHIZY à compter rétroactivement du 01.07.2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Gérance

AL584028523

METAL CONSTRUCTION

SAS au capital de 20 000€, 102 Route De Lyon, 58000 Sermoise Sur Loire, 842 656 670 RCS Nevers. L'AGO a décidé, le 27/8/2020, de transférer le siège social de la société, le 1/9/2020, au 7 Rue Jacques Monod, 58640, Varennes Vauzelles. Mention au RCS de Nevers

AL584028530

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL POLE TACHY NIEVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Saint- Eloi
58000 ST ELOI
484 068 168 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 16 septembre 2020, il résulte que :

le capital a été augmenté de 8 000 euros, pour être porté à 20 000 euros, par incorporation de réserves. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

· Ancienne mention

Capital : 12 000 euros

· Nouvelle mention

Capital : 20 000 euros

Mention sera faite au RCS : NEVERS.

Pour avis,

AL584028505

TECHNIC'ELEC 58

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
porté à 101 284,36 euros
Siège social :
31 Boulevard du Pré Plantin 58000 NEVERS
398 711 283 RCS NEVERS

Modification du capital

Aux termes de l'AG mixte du 19.06.2020 et des décisions du Président du 13.08.2020, le capital social a été réduit de 18 715,64 euros pour le ramener à 101 284,36 euros par voie de rachat et annulation de 17 actions. Puis il a été décidé d'augmenter le capital de 18 715,64 euros pour être porté à 120 000 euros par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

ARTICLE 6 - APPORTS Il sera jouté à cet article l'alinéa suivant : « Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2020 et des décisions du Président constatant la réalisation de la modification du capital social, le capital social a été réduit d'une somme de 18 715,64 euros, par voie de rachat et d'annulation de 17 actions d'une valeur nominale de 1 100,92 euros chacune, puis a été augmenté d'une somme de 18 715,64 euros par incorporation de réserves ».

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Cet article sera désormais rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille euros (120 000 euros). Il est divisé en quatre-vingt-douze (92) actions de mille trois cent quatre euros et trente-cinq centimes (1 304,35 euros) de valeur nominale entièrement libérées et de même catégorie. »

POUR AVIS Le Président

AL584028538

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BRASSY: ZONE A

avec bâtiments Habitation et exploitation

2 ha 33 a 20 ca - Chaume des bruyeres: B-419- 1292[414](*)- 1293[415](A)[F1]- 1293[415](B)[F2] - Les hauteaux: B-428-429

Cmne de CHALLUY: ZONE A

15 ha 95 a 92 ca - Des broueres: AE-7[364] - La varenne: AD-21[33]- 26[30] - Pres des femmes: AC-166[1]- 168[2]

Cmne de COULOUTRE: ZONE A

avec bâtiment : volière

1 ha 57 a 73 ca - La bourgeoderie: ZC-114[114]- 116[116] - Les bassots: B-383[234] ZC-85[63] - Terres de la bourgeoderie: D-138- 139- 140 - Terres des bassots: ZC-107[107]

Cmne de GRENOIS: ZONE RNU

94 a 75 ca - Hubans: D-582 - Le clou: D-683-700 - Les coupes: F-447 - Les pendans: D-340- 351- 360- 444 - Les revenues: A-1152 - Sous le clou: ZH-49

Cmne de MAGNY-COURS: ZONE A

23 ha 65 a 09 ca avec bâtiments habitations et exploitation - Cussy: B-217- 218- 219- 220- 543[508] - L ouche de cussy: ZM-29[379](*) - Les craies de cussy: B-606[227](*) - Pain perdu: B-378[230](*) - Prairie de cussy: B-534[277](*)

32 ha 78 a 09 ca - Les tuyaux: ZM-28[595] - Les varennes: ZM-23[19] - Pain perdu: B-593[394](*)-594[394](*)

3 ha 50 a 00 ca - Les craies de cussy: B-605[227](*)

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE A

93 a 20 ca ZB-85

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19/10/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584028536

MODIFICATION DE STATUTS

OPTIQUE DEQUIEDT

SAS
au capital social de 100.000 €uros
Siège social : 91, rue Camille Barrère
à 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE
RCS NEVERS : 501 503 114

Suivant procès-verbal d'AGE en date du 09.09.2020, il a été pris acte :

- de l'apport des 499 actions détenues par Monsieur Gaëtan DEQUIEDT dans le capital social de la Société OPTIQUE DEQUIEDT à la Société GDT HOLDING, société en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS,

- de l'apport des 501 actions détenues par Madame Carole DHOMPS à la Société DHOMPS HOLDING, société en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS,

- de la cessation des fonctions de Monsieur Gaëtan DEQUIEDT, en qualité de Directeur Général.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au Greffe du R.C.S. de NEVERS

AL584028007

LA GRANGE D'ARQUIAN

Société à Responsabilité Limitée
au capital variable
au capital d'origine de 6 100 €
Siège Social : Château des Bordes – Rue de la Grande Vanne – 58130 URZY
840 041 677 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/04/2020, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 01/01/2019 :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Activité de traiteur – Organisation de manifestations, évènements culturels, sportifs, musicaux, festifs, récréatifs,

- de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL584028515

PANOT VEGETAL

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 7 Route de Saint Parize
58240 FLEURY-SUR-LOIRE
803 313 527 R.C.S. Nevers

Aux termes du PV du 15 juin 2020, L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de Thomas Panot.

Mention au RCS de NEVERS.

AL584028516

LMCL

Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 euros
Siège social :
14 Avenue du Docteur Charles Monot
58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS
845 321 561 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du PV de l'AGE du 14/09/2020, il résulte :

La collectivité des associés de la Société LMCL a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 14/09/2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4.000 euros. Il est divisé en 400 parts sociales de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 4.000 euros. Il est divisé en 400 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

Anciennes mentions : BERG Lionel, né le 28/05/1979 à AUTUN (71)

Nouvelles mentions : Président, BERG Lionel, né le 28/05/1979 à AUTUN (71)

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL584028522

SARL T3C

Société À Responsabilité Limitée au capital de 59 000 € Siège social : Champ Magnier 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT 442 587 440 RCS NEVERS _ Suivant décisions mixtes du 07/09/2020 de l'associée unique, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 07/09/2020, de Champ Magnier, CHANTENAY SAINT IMBERT (Nièvre), à 12 Rue Gay Lussac ZA Le Champ Mâle 58640 VARENNES VAUZELLES. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Monsieur Romain SAGNE, demeurant 32 Boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS a été nommé Gérant à compter du 07/09/2020, en remplacement de M. RESSAT Jean Michel et Mme RESSAT née MONNERY Marie Odile. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL584028525

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DOMAINE DE CHALIGNY

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : DOMAINE DE CHALIGNY, Saint Hilaire en Morvan, DOMAINE DE CHALIGNY, Saint Hilaire en Morvan
58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN
RCS de NEVERS 493 536 072

L'AGE du 20/09/2020 a décidé à compter du 01/10/2020 de nommer en qualité de gérant Monsieur EYBALIN XAVIER MICHEL, demeurant DOMAINE DE CHALIGNY, Saint Hilaire en Morvan, DOMAINE DE CHALIGNY, Saint Hilaire en Morvan, 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN en remplacement de Madame LETOT GERALDINE, pour cause de démission.

Modification au RCS de NEVERS.

Domaine de Chaligny

AL584028524

SCEA RAYMOND JEAN-CHRISTIAN

Villecourt 58300 DECIZE
Capital social de 252 760 euros
RCS NEVERS - N°509 970 760

Par AGE du 01/09/2020, les associés ont agréé le retrait et la démission de gérance de Mme Raymond Sophie. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers. Pour avis et mention, la gérance.

AL584028527

SCEA DES COUPES

Les Coupes de Pouligny - 58340 MONTIGNY SUR CANNE
Au capital social de 648 100 euros
RCS NEVERS - N°792 323 974

Par procès-verbal d'AGE en date du 1er septembre 2020, il a été procédé à la démission de gérance de M. Daniel MAILLAUL à effet du 31 août 2020.

Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584028533

SCEA DSR

Les Coupes de Pouligny - 58340 MONTIGNY SUR CANNE
Au capital social de 100 euros
RCS NEVERS - N°503 984 445

Par procès-verbal d'AGE en date du 1er septembre 2020, il a été procédé à la nomination de Mme Sylvie MAILLAULT à la gérance, en remplacement de M. Daniel MAILLAULT, gérant démissionnaire, à effet du 31 août 2020.

Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584028534

DISSOLUTION LIQUIDATION

CDPR

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 70.000 euros
Siège social : avenue du Docteur Monot
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
RCS NEVERS : 519 652 978

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 31/8/2019, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/8/2019 ;

- donné quitus au Liquidateur, Mme Chantal DESLOIRE, demeurant à James – 58290 MOULINS ENGILBERT et l'a déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/8/2019.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL584028520

LES 4 SAISONS DE LA BIO

SARL en liquidation
au capital social de 8 000 Euros
Siège social :
1, avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 440 625 267

Le 15.08.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15.08.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584028521

ALLIANCE PLOMBERIE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 €
Siège social : 5, Impasse Gué du loup
58300 DECIZE
523 449 429 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 18/09/2020, l'Associée Unique la société ENERGIE 2000 PLUS (794 456 921 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL584028537

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09.09.2020 à LA CHARITE SUR LOIRE, il a été constitué une SAS Unipersonnelle aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : DHOMPS HOLDING

Siège Social : 91, rue Camille Barrère - 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Objet : L'activité de société de holding ; La prise de participations majoritaires et minoritaires, la réalisation d'investissements mobiliers et immobiliers, la gestion de patrimoine ; Favoriser les rapprochements et les prises de participations entre Sociétés ; Assister et conseiller les entreprises en toutes matières, principalement en stratégie et marketing, afin de contribuer à leur développement, leur diversification et leur internationalisation ; Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, se rattachant à l'objet ci-dessus indiqué ou tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Capital : 300.000 €

Présidence : Madame Carole DHOMPS, demeurant 13, rue du Clos à 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE

Immatriculation au R.C.S. de NEVERS.

AL584028008

GDT HOLDING

Par ASSP du 09.09.2020 à GUERIGNY, il a été constitué une SAS Unipersonnelle aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : GDT HOLDING

Siège Social : 14, route de Bizy - 58130 GUERIGNY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Objet : L'activité de société de holding ; La prise de participations majoritaires et minoritaires, la réalisation d'investissements mobiliers et immobiliers, la gestion de patrimoine ; Favoriser les rapprochements et les prises de participations entre Sociétés ; Assister et conseiller les entreprises en toutes matières, principalement en stratégie et marketing, afin de contribuer à leur développement, leur diversification et leur internationalisation ;

Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, se rattachant à l'objet ci-dessus indiqué ou tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Capital : 300.000 €

Présidence : Monsieur Gaëtan DEQUIEDT, demeurant 14, route de Bizy à 58130 GUERIGNY

Immatriculation au R.C.S. de NEVERS.

AL584028009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 11/09/2020, à COULANGES LES NEVERS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière. Dénomination : SCI JOZ IMMO, Siège : 1 rue Bailly 58640 COULANGES LES NEVERS. Objet : la propriété, la gestion, l'exploitation par bail d'immeubles. Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Nevers. Capital : 1000 €, apport en numéraire. Gérance : JOZ Lionel, demeurant : 1 rue Bailly 58640 COULANGES LES NEVERS. Cessions de parts : les cessions de parts entre associés sont libres. Seule(s) la(les) cession(s) entre associés ne peuvent qu'être acceptée(s). Aucune autre cession n'est possible.

AL584028501

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des statuts constitutifs en date du 17 septembre 2020, il a été constitué une **Société civile immobilière :**

Dénomination sociale : LA FALRISAIE

Siège social : Lieudit Les Amand, 58230 Saint-Agnan

Capital social : 300 000 €

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans.

Cession des parts sociales : agrément

Gérant : Monsieur François FALCONNET, demeurant à les Amand, 58230 SAINT-AGNAN

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

AL584028512

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 21/9/2020, il a été constitué une EURL dénommée : RÉNOV'DREAM. Capital : 1 000€. Siège : 30 rue de l'étang, 58160 Saint Ouen Sur Loire. Objet : Menuiseries, plaques de plâtres, agencement, peinture, revêtements de sols et murs. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Thery Erven, 30 rue de l'étang, 58160 Saint Ouen Sur Loire. Immatriculation au RCS de Nevers

AL584028517

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI COB ; Siège social : 11, rue du Pont Canal – 58470 GIMOUILLE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Rémi BONNOT et Mme Michelle BONNOT dt ensemble à GIMOUILLE (58) – La Grâce ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584028518

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 11/09/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

JJLS

Siège social : 3 les Gros Giblins 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE **Capital :** 200 euros € **Objet social :** l'acquisition,l'administration et la location d'immeubles et de terrains **Gérance :** M HENNIN ALEXANDRE demeurant 3 les Gros Giblins 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584028519

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SAS TAXI D'AZY

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 500 €

Siège social : 1, Route de Sauvry – 58270 SAINT BENIN D'AZY

Objet social : Activité de taxi – Mise en location-gérance d'autorisations de stationnement sur la voie publique avec les véhicules équipés taxi y associés – Location de véhicules automobiles

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Sébastien MARILLER dt à SAINT BENIN D'AZY (58) – 1, Route de Sauvry

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584028532

YONNE

➜ DÉMISSION

OCTOPUSSY

Société par actions simplifiée
au capital de 460 792 euros
Siège social :
Côte Renard VILLEFRANCHE SAINT PHAL
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
423 739 077 RCS SENS

Modification des dirigeants

Aux termes de décisions de l'Associé unique en date du 15 septembre 2020, il a été décidé la démission pour cause de départ en retraite de Monsieur Jean-Michel REISKEIM, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul REYNE, Commissaire aux Comptes suppléant. L'Associé unique a décidé de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.

AL894028580

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 décembre 1983 comprenant trois codicilles en date du 30 octobre 1991, 20 mai 2001 et 20 mai 2001, M. Jean Lucien Joseph NAULOT, retraité, demeurant à THIZY (89420) 30 rue Pierre Burlot EHPAD, né à CISERY (89420), le 13 juin 1926, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à THIZY (89420) (FRANCE), le 28 mai 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 24 septembre 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL894028610

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 décembre 1988, Mme Thérèse Jeanne GAUFROY, retraitée, demeurant à FOISSY-LES-VEZELAY (89450) 10 route de Foissy « Seigland » et résidant à AVALLON (89200) EHPAD 2 rue du Docteur Schweitzer, née à FOISSY-LES-VEZELAY (89450), le 7 novembre 1924, veuve de M. Michel DUBREUIL et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 14 juillet 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 25 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL894028620

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 septembre 1989,

Madame Marie-Claire Martine MARTIN, en

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique IDENTEC** 38 rue des Chambraux 89113 Charbuy. RCS Auxerre 391642436. CIP 4186.

AL894028574

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/09/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl OXO SYSTEMS** 5 rue de Varennes 89160 Lézinnes. RCS Auxerre 411300064. CIP 4184.

AL894028575

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/09/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AKPINAR CARRELAGE PEINTURE** 23 rue des Vendanges 89000 PERRIGNY (peinture, carrelage). RCS Auxerre 822438503. CIP 4428. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894028572

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/09/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique KUB6** 2 bis rue de la Gare 89390 Nuits (formation hébergement, épicerie, traiteur). RCS Auxerre 835120528. CIP 4429. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894028573

Jugement du Tribunal de Commerce de Sens du 22/09/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique EURL ACANTHE** 7 Place du Champ de Foire 89450 Vézelay (café), RCS SENS 504.662.305. Date de cessation des paiements 01/09/2020. Les créances sont à déposer entre les mais du Mandataire judiciaire, la SELARL Archibald 1 Bd de l'Epée 89100 SENS ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894028621

son vivant retraitée, demeurant à LINDRY (89240) 6, rue d'Angrain Les Bretons.

Née à AUXERRE (89000), le 26 mars 1940.
Veuve de Monsieur Bernard Guy Gustave POIRIER et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 22 juin 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 16 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES LA VINEUSE (89580) 1, Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894028631

➜ NOMINATION

GFA DE LA TOURMELINE

L'assemblée générale des associés du GFA DE LA TOURMELINE groupement foncier agricole au capital de 120000 euros immatriculée 818108532 RCS SENS ayant son siège social 2 Les Bellevaux Fontenouilles 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE réunie le 21 juillet 2020 a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, M. Thierry CHATON demeurant 2 Les Bellevaux Fontenouilles 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE en remplacement de Mme. Marie-Paule DEMAITRE, démissionnaire, de réduire le capital social de 120000 euros à 24000 euros par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale. Ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (24000 euros)
Pour avis La gérance

AL894028129

ELANTHIA

SAS au capital de 20.000€. Siège: 1 AV BOURBOTTE, 89000 AUXERRE. 842 325 968 RCS AUXERRE. L'AGE du 15/09/2020 a nommé Directeur général Mme DELPHINE SERRIERE, 20 quai de la republique 89000 AUXERRE. RCS AUXERRE.

AL894028568

PREAUX MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 3.624.325 €
Siège social : 12 voie des Préaux
89310 NITRY
840 692 842 R.C.S. Auxerre

Aux termes des délibérations du Conseil de surveillance en date du 01/07/20, il a été pris acte de la démission de M. Laurent CHIAVERINI de ses fonctions de membre du Directoire et de M. Christian CASTELAIN de ses fonctions de Président de la société, de membre et président du Directoire. Il a été décidé de nommer M. Thierry WEIL demeurant 8 rue Dupont des Loges, 75007 Paris en qualité de Président, de membre du Conseil de surveillance, de membre et Président du Directoire.

Dépôt légal au RCS d'Auxerre.

AL894028588

FRANCE CHEVAL

Modifications

Selon décisions de l'associé unique du 30.04.2020 de la société FRANCE CHEVAL, SAS au capital de 38.200 € sise Zone Artisanale et Commerciale – 2 rue de Bourgogne 89140 Cuy, 442 551 263 RCS Sens, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société KPMG S.A, SA sise 2, avenue Gambetta – Tour Eqho 92066 Paris La Défense Cedex, 775 726 417 RCS Nanterre en remplacement de la société SOFIDEEC, de ne pas renouveler le mandat de la société KPMG, commissaire aux comptes suppléant. Mention au RCS de Sens.

AL894028597

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

LE PETIT BOUCHON

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 13, rue Henri Bonnerot
89300 JOIGNY
520 120 437 R.C.S. Sens

L'AGM du 16/09/2020 a décidé :

- de transférer le siège social du 13, rue Henri Bonnerot 89300 JOIGNY au 114 Bd Haussmann 75008 PARIS, à compter du 16/09/2020.

L'article « Siège » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance

AL894028579

LOJUPO

SARL au capital de 2 500.00 €
€ Siège social : 1 GRANDE RUE
89570 TURNY 89570 TURNY
RCS SENS 521811711

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24/09/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 6 ROUTE DES CHENEVIERES 89570 TURNY à compter du 28/09/2020

Modification au RCS de SENS. modifier en conséquence l'article 4 des statuts

AL894028635

M.AUTO

SASU au capital de 2000 €
Siège social : 27 Rue De Merlange
77130 SAINT GERMAIN LAVAL
880475751 RCS de MELUN

L'associé unique en date du 02/06/2020, a décidé de transférer le siège social au 5 Rue De Paris 89150 VALLERY, à compter du 02/06/2020.

Présidence : AGNES CONTREPOIS 5 Rue De Paris 89150 VALLERY

Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de SENS

AL894028628

➜ ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Préfet de l'Yonne

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

Avis de déclaration d'utilité publique

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-00319 du 21 septembre 2020 sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du forage du « Petit Moulin » sur la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye, l'instauration de périmètres de protection immédiate et éloignée, autour du forage du « Petit Moulin » et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.

La commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye est autorisée dans les conditions fixées par le présent arrêté à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau du forage du « Petit Moulin » à Saint-Sauveur-en-Puisaye, à utiliser et à distribuer l'eau de cette ressource pour la consommation humaine.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que les captages participent à l'approvisionnement en eau de la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye dans les conditions fixées par celle-ci.

Cet arrêté est consultable en mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye, pendant une durée d'un mois.

Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

AL894028576

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

PEPINIERES CHALMEAU

AUGMENTATION DE CAPITAL

SARL Ancien capital : 411 996 € Nouveau capital : 601.731 € Siège social : 1 Route de Saint-Bris - 89530 CHITRY 349.239.483 RCS Auxerre Par décisions du 20/08/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ EUROS (189.735,00 €) pour le porter de QUATRE CENT ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (411.996,00 €) à SIX CENT UN MILLE SEPT CENT TRENTE-ET-UN EUROS (601.731,00 €), par prélèvement de pareille somme sur le compte « Autres Réserves », par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des parts composant le capital social qui se trouve ainsi portée de 57,00 € à 83,25 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL894028585

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 23 septembre 2020 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire, à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne), 2 Route de Nogent. Monsieur Jacques Georges PAPELARD né(e) le 10 juillet 1948 à POUILLENAY (Côte-d'Or). Et Madame Martine Anaïs PAPELARD née ROUX. né(e) le 9 septembre 1950 à FOISSY SUR VANNE (Yonne). Demeurant ensemble 32 rue des Ormeaux, 89100 SOUCY. Mariés le 29 juillet 1972 par devant l'officier de l'Etat civil de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (Yonne) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL894028611

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix** le 24 septembre 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Bernard Antoine **KOLOSSY**, retraité, et Madame Liliane Marie Odile **SAVAGLIO**, retraitée, son épouse, demeurant à CUDOT (89116) 29 Les Tuileries.

Monsieur né à GIF-SUR-YVETTE (91190) le 8 novembre 1946,

Madame née à SAINT-AY (45130) le 4 août 1949.

Mariés à la mairie de MORANGIS (91420) le 21 juin 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894028612

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DYE - bois-taillis

1 ha 19 a 38 ca - Derriere fechot: AC-72 - La vallee: ZH-101 - Le clos: ZI-204-309[205] - Le puits martin: ZI-146 - Les avaines: C-206-207 - Les reposees: C-54 - Vaux grosiers: AB-63

Zonage : RNU

TONNERRE – terre - location par Bail SAFER d'une durée de 6 campagnes

3 ha 95 a 70 ca - 'De paris': ZH- 92 p1

Zonage : zone UD du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19 octobre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894028640

➜ MODIFICATION DE STATUTS

PA MANAGEMENT

Par décision du 1er juillet 2020, l'associé unique de PA MANAGEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros ayant son siège social 60 Route de la Mothe 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 838517654 RCS SENS a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prise de participation dans toute société notamment restauration, hôtellerie, communication, tourisme, de le transférer du 60 Route de la Mothe 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 21 Les Bertins, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894028216

HAMMADI VIGNE

SASU au capital de 200€, 10 Rue du Louvois, 89700 Tonnerre, 879 147 312 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 1/9/2020 : - de transférer le siège social de la société au 5 Rue Général Campenon, 89700, Tonnerre. - de changer la dénomination qui devient BEN.H.VIGNE. Mention au RCS de Auxerre

AL894028593

ASHER-DAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 152 449,02 euros,
Siège social : 4 rue des Moulins
89800 CHABLIS,
437 717 606 RCS AUXERRE.

Avis

Aux termes de décisions en date du 2 septembre 2020, l'associée unique :

- a nommé Madame Nicole MESSICA dite DE MERTEUIL, demeurant 4 rue des Moulins 89800 CHABLIS, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Alix BERDAT, révoquée,

- a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'organisation de dégustation de vins et produits régionaux, d''½notourisme, d'organisation de tous événements, expositions et conférences, de vente de vins et de tous produits régionaux, de débit de boissons.

AL894028603

KRONOSPAN TRADING SAS

SAS au capital de 20.000 Euros
Siège social
Bois de la Duchesse
89000 AUXERRE
809 090 756 RCS AUXERRE

Par décision du 23 Septembre 2020, l'associé unique a mis fin au mandat de Directeur Général à effet immédiat de :

- M. Xavier MAGRINI

Pour avis

AL894028605

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Dénomination : OPC CONCEPT 89. Forme : EURL. Capital social : 3000 €. Siège social : 6 route de Rigny, 89190 LES SIEGES. 838195683 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS. Aux termes de l'AGE du 23 septembre 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 23 septembre 2020, de transférer le siège social à Rue de Cochepie ZI Les Vauguillettes, 89100 SENS et d'étendre l'objet social à la maitrise d'ouvrage, la promotion immobilière et le négoce de matériaux. Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS.

AL894028607

ERCODOM

SASU au capital de 2000 €
Siège social : 5 Rue De Paris
89150 VALLERY
880475751 RCS de SENS

L'associé unique en date du 02/06/2020, a décidé à compter du 02/06/2020 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : LA CONSTRUCTION DE MAISON EN BOIS, MAÇONNERIE, CARRELAGE, PLOMBERIE, CHARPENTE ET COUVERTURE.

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL894028629

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

M.AUTO

SASU au capital de 2000 €
Siège social : 5 Rue De Paris - 89150 VALLERY
880475751 RCS de SENS

L'associé unique en date du 02/06/2020, a décidé à compter du 02/06/2020 :

- De prendre pour dénomination sociale : ERCODOM

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL894028630

RÉVOCATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CIBBA, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège est Le Champ de la Lame – 89160 ANCY-LE-FRANC, RCS AUXERRE 847 937 059, a décidé de révoquer Monsieur Sebastiao SOARES DE MATOS de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour. Aucun remplaçant n'est nommé. Pour avis, le Président.

AL894028634

VENTE

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :

A CHARBUY (89113) : AH238 04a 93ca, AH674 23ca, AH675 08a 43ca, AH910 08a 62ca, AK248 13a 42ca, AR503 13a 61ca, AS50 07a 42ca. Moyennant le prix principal de 1015€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.

A FLEURY-LA-VALLEE (89113) : D788 06a 04ca, D793 04a 85ca. Moyennant le prix principal de 195€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Pour avis. Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL894028594

CESSION

AVIS DE LOCATION-GERANCE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00

_ Suivant acte sous seing privé en date à SENS du 17/09/2020 enregistré auprès du service de de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 le 18/09/2020, la société ANITA TAXI, SARL au capital de 7 500 € dont le siège social est à SAINT MARTIN DU TERTRE (89100) 19 rue des Celliers, n° 491 919 684 RCS SENS, exerçant la profession de taxi, a donné à titre de location-gérance à la société TAXI NICOLAS, SAS au capital de 500 €, siège social à PERCENEIGE (89260) 1 rue des Cerisiers, n°888 842 580 RCS SENS, l'autorisation de stationnement n°2 qu'elle exploite sur la commune de SAINT MARTIN DU TERTRE dont elle est titulaire en vertu de l'arrêté municipal du 7 juin 2016, pour une durée de 12 mois et 11 jours à compter du 21 septembre 2020, pour se terminer le 1er octobre 2021, renouvelable par tacite reconduction de trimestre en trimestre sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

AL894028592

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CAP VITAL SANTE

Société en commandite par actions à capital variable
Siège social :12 voie des Préaux 89310 NITRY
391 006 814 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé commandité unique du 01/07/2020, il a été décidé de nommer M. Thierry WEIL demeurant 8 rue Dupont des Loges, 75007 Paris en qualité de co-gérant.

Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

AL894028587

GÉRANT

Dénomination : MBC VAPEUR. Forme : SARL. Capital social : 1000 euros. Siège social : 4 GRANDE RUE, 89400 BASSOU. 887637189 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 4 septembre 2020, à compter du 4 septembre 2020, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Smaïne GUERROUMI (partant) Mention sera portée au RCS SENS.

AL894028615

Etude de Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise.

LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise , le 3 septembre 2020, enregistré à AUXERRE 1ER, le 17 septembre 2020, 2020 n 00909

La Société dénommée **NAWEL SHERIANE BOUCHROU ACQUISITION**, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 €, dont le siège est à CRAVANT (89460), 13, Route de Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 442 973 780 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

A CONFIE, à titre de location-gérance, à :

La Société dénommée **DANIA S.A.S**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à DEUX RIVIERES (89460), 13 route De Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 881816771 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Un fonds de commerce de Restaurant dont le nom commercial est «LES LILAS DES DEUX PONTS» sis à CRAVANT, 17 route de Paris **pour une durée de une année à compter rétroactivement du 17 août 2020 pour se terminer le 16 aout 2021.**

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion
Le notaire.

AL894028641

NON DISSOLUTION

EURO INVEST CONSULTING

Société à responsabilité limité unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, rue Marcelin BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 832 760 342

AVIS

Aux termes d'une décision du 21 septembre 2020, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société, conformément à l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

Pour avis,

Le Gérant.

AL894028570

AN ELEC

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros Siège social : 30 route de Béon 89410 CEZY 798836391 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 17/07/2020 l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL894028609

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : GD TRANSACTIONS. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 5000 euros. Siège social : 1-3 Rue D ORBANDELLE, 89000 AUXERRE. 818074874 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Jean-Philippe GAMET, demeurant 8 quartier le Néoulé 32100 Condom a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL894028581

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CVI - COMMERCE VENTE INNOVATION. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 28 Rue ROUGEMONT, 89700 TONNERRE. 852281799 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 août 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Angélique PICHET demeurant 28 rue Rougemont, 89700 Tonnerre et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du tribunal de commerce.

Le liquidateu

AL894028586

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

LE CLOS DE GANOU Association

Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/09/2018

8 route de Dollot - Saint Georges - 89150 VILLEBOUGIS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 17 septembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894028555

KAMIL

SASU au capital de 500€, 5 Av Marechal Juin, 89000 Auxerre, 844 126 235 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 30/6/2020, la dissolution anticipée de la société, au 30/6/2020, désigné liquidateur Mr KAMIL Hamza, 5 Av Marechal Juin, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL894028595

VINCELLES IMMOBILIER

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 500 € Siège social : Gaudinet 89520 TREIGNY 801 100 561 RCS AUXERRE Suivant décision de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2020. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : - Monsieur Fabrice BORDERIEUX, demeurant Gaudinet, 89520 TREIGNY Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : - Gaudinet 89520 TREIGNY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL894028599

EARL LA CHARMAIE

EARL en liquidation au capital de 137 000 € . Siège social : La Charmaie – Perreuse – 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE. 531 911 576 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Patrick ROLLAND – La Charmaie – Perreuse – 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE. Clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894028606

JL SOFT DESIGN

EURL au capital de 100€
Siège social : 12 Rue de cudot
89330 Verlin
827 808 486 RCS de SENS

LIQUIDATION

Le 30/09/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2020, Radiation au RCS de SENS

AL894028608

ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant une AGE du 01/09/2020 de la SCI 2DS, au capital de 1.000 €, dont le siège social est à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 14 route de Chevannes, RCS d'AUXERRE n°803 670 959, il a été décidé à compter du même jour :

- la dissolution volontaire anticipée de la société,

- de nommer pour la durée de la liquidation de la société en qualité de liquidateur : David SERVAN demeurant pour les besoins de la liquidation à LA ROCHELLE (17000), 35 rue La Noue.

- de fixer au siège social, le lieu où doit être adressée la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis

Le liquidateur.

AL894028614

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 05/09/2020, constitution SCI dénommée: LA NOBLE TERRE. Capital: 1000€. Siège: 6 Place du champ de foire 89450 VÉZÉLAY. Objet: acquisition, vente, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Gérance: M. Antonio SOAVE, 57 av Maréchal Joffre 06000 NICE. Cession de parts: Cession libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Agrément pour toutes autres cessions par associés représentant 75% du capital social. Durée: 99 ans. RCS AUXERRE.

AL894028562

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/09/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI NABHAN STANOJEVIC Siège social : Le Haras, 89250 SEIGNELAY Capital : 9€ Objet : Acquisition et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers Gérance : Mme Nouchine NABHAN, Le Haras, 89250 SEIGNELAY Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894028578

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 01.09.2020, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination : POLSKA

Capital : 500 Euros

Siège social : 41 rue de la Mairie 89100 SOUCY

Objet : Services de conseil et d'assistance opérationnelle sur les moyens d'améliorer l'image de marque.

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à la participation aux assemblées et donne droit à une voix. La cession d'actions est soumise à un droit de préemption institué en faveur des associés.

Président : Madame Dominika FALKOWSKA, 41 rue de la Mairie 89100 SOUCY.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL894028582

Etude de Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 19 septembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'achat, la vente et la location de biens immobiliers

La dénomination sociale est : WACIMMO.

Le siège social est fixé à : VILLIERS-LOUIS (89320), 9 rue du ruisseau.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100.00 EUR).

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant est : Monsieur Rémy WASSON demeurant 9 Rue du Ruisseau VILLIERS LOUIS (89320) et Madame Stéphanie WASSON demeurant 9 Rue du Ruisseau VILLIERS LOUIS (89320).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Le notaire.

AL894028589

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/09/2020,il a été constitué une société civile immobilière aux caractères suivantes : Dénomination sociale : JLQY Siège social : 9 rue de Bouilly 89250 Mont Saint Sulpice Capital : 17800€ divisé en 1780 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 1780. Objet : La propriété, le gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans.

Gérants pour une durée illimitée : Monsieur Jean Leveque ,et Madame Sophie Leveque née Munoz ,demeurant à Mont Saint Sulpice(89250) 9 rue de Bouilly.Toutes les cessions de parts,quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au RCS Auxerre.

AL894028590

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21/09/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

LMT

Sigle : LMT

Nom commercial : La Monestesienne du Transport

Siège social : 15 Rue Marcel Pagnol 89470 MONETEAU

Capital : 11000 €

Activités principales : transport publics routier de marchandises et location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises avec conducteurs, assurés à l'aide de véhicule de plus et de moins de 3.5 tonnes de poids

Durée : 99 ans

Président : M. GLIBI ALLAL 5 Rue Marcel Pagnol 89470 MONETEAU

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894028596

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 août 2020, à auxerre. Dénomination : MR CLÔTURE. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 34 allée du belvedere - logement 89, 89000 Auxerre. Objet : Vente et pose de clôtures, portails et mobiliers urbains. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 3000 euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Nordin BENAMAR 4 Rue Burnouf 89800 Chablis. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis. Le Président

AL894028598

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 22/09/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

ADHARA CONSULTING

Siège social : 18 Rue Paul Bert 89210 BELLECHAUME

Capital : 2.000 €

Activités principales : le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Durée : 99 ans

Président : M. MORIN Théo 18 Rue Paul Bert 89210 BELLECHAUME

Immatriculation au RCS de SENS

AL894028602

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 24/9/2020, il a été constitué une SAS dénommée : BELK & NORD. Capital : 1 000€. Siège : 19 Route De Paris, 89460 Deux Rivières. Objet : Taille Vigne et fruits, tous service travaux viticoles. Durée : 99 ans. Président : Mme CHENKAOUI Chérine Charoua, 93 Rue des Courlis, 95100 Argenteuil, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894028604

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ETHAMBRE

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (89), le 25 septembre 2020, enregistré à AUXERRE, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : ETHAMBRE

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 euros)

Siège social : AVALLON (Yonne) 16 rue du Pâtis - Champien

Objet social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : Monsieur Jérôme SUREAU et Madame Angélique SUREAU demeurant ensemble à AVALLON (Yonne) 16 rue du pâtis - Champien.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Cession de parts sociales - agrément :

Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, Maître Gérard LEGUY.

AL894028613

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 21 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à PARON (89100) Avenue Edmé-Pierre CHAUVOT DE BEAUCHENE, à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION: JM PROXIMITE

SIEGE SOCIAL: PARON (89100) Avenue Edmée-Pierre CHAUVOT DE BEAUCHENE

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 6.000 €.

GERANCE : Monsieur Jason MEREL demeurant 2 rue de l'Eglise 10350 SAINT FLAVY

La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL894028639

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/09/2020, il a été constitué la SAS suivante :

Objet : La fourniture de toutes prestations de services, en particulier de conseil, notamment en matière : - de création, gestion, stratégie ou organisation d'entreprises ; - de développement d'entreprises ; - financière, administrative, comptable, commerciale

Dénomination : Louve

Siège : 1 Le Village 89150 Courtoin

Capital : 1 000€

Durée : 99 ans

Président : M. Charles Claret de Fleurieu demeurant 1 Le Village 89150 Courtoin.

Immatriculation sera faite au RCS de Sens.

AL894028537

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



POUR VOS ANNONCES LÉGALES *On s'occupe de tout !*
Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00
Terres de Bourgogne

Diversification

Une yaourterie dans la cour de ferme



Après avoir sillonné les mers, les conteneurs connaissent une seconde vie dans les cours de ferme.



La traçabilité de chaque yaourt est l'un des engagements de la start-up.

Concilier investissement limité, réponse à une attente des consommateurs et garantie d'un revenu correct, c'est le pari que souhaitent relever auprès des producteurs laitiers les yaourteries « Né d'une seule ferme ». Présentation d'un concept clé en main.

Lancé lors du dernier Salon de l'agriculture, le concept *«Né d'une seule ferme»* avait trouvé à cette occasion un certain écho auprès des producteurs de lait, *«et nous n'avons pas encore répondu à toutes les demandes…»*, relate cependant Florence Loyer, la directrice des relations amont de la start-up, qui redoute ainsi de faire quelques déçus. *«Nous n'implantons des yaourteries que dans les endroits où nous sommes assurés d'un débouché en face»*. Deux premières yaourteries sont ainsi déjà en service, l'une dans le Rhône et la deuxième en Haute-Marne, et l'on peut retrouver les yaourts nés dans ces fermes dans les Intermarchés régionaux de chacune d'entre elles. Trois autres yaourteries devraient être implantées d'ici la fin de l'année et leur nombre devrait atteindre la vingtaine à horizon fin 2021.

Un ancien de la FNPL

André Bonnard, ancien secrétaire général de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), et toujours producteur laitier dans la Loire est à l'origine de ce procédé. *«De sa propre expérience où son Gaec a dû faire face à une situation imprévue, il a souhaité mettre au point une solution réversible, avec un investissement le plus faible possible et surtout gage de revenu pour le producteur»*, explique Florence Loyer. Ainsi, les yaourteries *«Né d'une seule ferme»* tiennent dans un conteneur maritime reconditionné : *«on y trouve un sas sanitaire, une zone de fabrication avec pasteurisateur et conditionneur, et une étuve réversible devenant chambre froide»*, détaille-t-elle. Cet équipement clé en main est installé en location chez l'éleveur. Reste à sa charge malgré tout, la mise en place de plots (ou une dalle) pour recevoir le conteneur, la création d'une chambre froide complémentaire prenant le relais de la première pour poursuivre la fabrication des yaourts, voire la construction d'un local où stocker les consommables nécessaires à cette production. *«On estime en tout qu'il reste environ 20 000 € maximum d'investissement à la charge de l'éleveur pour ces différents aménagements»*. La location de la yaourterie est, elle, de 1 300 € mensuels. En face de ces frais d'implantation, la commercialisation des yaourts est assurée. Et le modèle économique est parti sur une transformation annuelle de 50 000 à 52 000 litres de lait par an. *«Le prix de vente recommandé est fixé à un peu moins de 2 € les quatre yaourts nature»*, les objectifs étant de garantir à l'éleveur une valorisation du lait équivalente à 550 € les 1 000 litres…

Yaourts fermiers plébiscités

Il est encore un peu tôt pour déterminer précisément les retours clients des deux premiers mois de commercialisation des premières implantations, *«mais les magasins qui ont joué le jeu de la mise en avant des produits ont tous renouvelé leurs commandes»*, détaille Florence Loyer, preuve s'il en était encore besoin que le yaourt fermier a son public, prêt à mettre un peu plus cher pour des produits dont il connaît l'origine. *«Les promesses du produit sont : fabriqué à la ferme, sans poudre de lait, traçable, garant d'une juste rémunération de l'éleveur»*, rappelle Florence Loyer. Le volume de lait transformé préconisé nécessite de créer un emploi, *«souvent la conjointe, d'ailleurs»*. Cela représente cependant un 80 %, *«mais rien n'empêche l'éleveur de fabriquer ses propres yaourts, pour de la vente directe…»* et compléter ainsi jusqu'à un temps plein.

Françoise Thomas

Chronique Juridique

Les heures non travaillées récupérables

Comment fonctionne la récupération en agriculture ? Certains événements dans la vie de l'entreprise peuvent empêcher le salarié de travailler. Ces heures non travaillées sont récupérables : elles seront effectuées par la suite sans surcoût pour l'entreprise.

Les intempéries constituent l'un des cas de récupération possible

Selon le code du travail, peuvent seules être récupérées les heures non travaillées, dites perdues, par suite d'une interruption collective du travail résultant :
- D'intempéries ou de causes accidentelles (ou en cas de force majeure) ;
- D'inventaire ;
- Du chômage d'un jour ou de deux jours ouvrables compris entre un jour férié et un jour de repos hebdomadaire (le «pont»), ou de chômage d'un jour précédant les congés annuels.

À noter, depuis la loi du 8 août 2016, les fêtes locales ou coutumières ne peuvent plus donner lieu à récupération.

Une tempête constitue une intempérie en ce qu'elle a par exemple rendu dangereux ou impossible l'accomplissement du travail, soit pour protéger la santé ou à la sécurité des salariés, soit en raison de la nature ou la technique du travail à accomplir. Ainsi, le travail en extérieur ou sous les serres peut être empêché.

Que sont les heures de récupération ?

En agriculture, ce sont les heures de travail perdues en dessous de 35 heures dans la semaine qui peuvent être récupérées. Les heures effectuées en remplacement des heures perdues sont des heures de récupération.

Elles sont accomplies à partir de la semaine suivant celle au cours de laquelle elles ont été perdues. En effet, *«déplacer»* les heures de travail à l'intérieur de la même semaine relève d'une prérogative de l'employeur sans conséquence sur le décompte des heures supplémentaires. Néanmoins cela nécessite de mettre en place préalablement des informations sur les modifications des demi-journées travaillées et, lorsqu'il est en place dans l'entreprise, de l'horaire affiché.

Les heures de récupération ne constituent pas des heures supplémentaires. Mais elles ne concernent que les salariés présents lors de l'interruption du travail.

Faire récupérer les heures perdues

La récupération est organisée par l'employeur mais dans un cadre particulier.

L'employeur qui se réserve la possibilité de faire récupérer les heures perdues, en informe l'inspecteur du travail. Cette information est donc préalable à la récupération.

Cependant, contrairement à ce qui est prévu pour les autres secteurs de l'activité économique, en agriculture, cette information ne porte pas sur les modalités de la récupération et, en cas d'évènement imprévu, elle n'a pas lieu d'être donnée *«immédiatement»* lors de l'interruption du travail.
- Elle est effectuée dans la période de 6 mois qui suit la semaine au cours de laquelle a eu lieu l'interruption.
- Le nombre d'heures de récupération ne peut excéder 8 par semaine.
- Les heures de récupération sont payées au taux normal, à titre d'avance, avec la paie du mois au cours duquel les heures de travail ont été perdues.
- Elles sont mentionnées comme telles dans le document utilisé par l'entreprise pour l'enregistrement temps de travail.

Victoria Legal

Un nouveau QG pour les amateurs de vélo

Charles et Anna Master viennent d'ouvrir à Nevers un restaurant destiné à l'accueil des cyclistes dans la cité ducal. Nous avons poussé les portes de l'établissement pour en savoir plus.





Charles et Anna Master

C'est un restaurant à la devanture bleu, comme le bleu de Nevers qui vient d'ouvrir ses portes place Mossé à Nevers.

L'établissement est tenu par Anna et Charles, tombés amoureux de la France, il y a 25 ans. *«J'ai été d'abord cuisinier il y a 30 ans en Angleterre puis je me suis tourné vers le journalisme où j'ai été correspondant pour le Daily Telegram, le Sunday Time et pour la presse professionnelle dans le secteur du cinéma. Anna, elle, a travaillé pour le secteur de l'assurance. Après ce long chemin professionnel, nous nous sommes installés à Champagne entre Premery et Corbigny. Sur place nous avons élevé des animaux, et planté notre propre vigne. Nous avons toujours ce lien avec les produits de bouche»* explique en longueur Charles Masther.

> **«Nous voulons créer une sorte de club house avec un espace convivial, adapté aux cyclistes»**

Un concept né il y a un an

Avant d'être un restaurant le lieu a d'abord été une boulangerie. C'est en voyant que l'affaire était à vendre que le couple a eu l'idée de se lancer. *«Nous sommes amateurs de vélo et nous nous sommes licenciés au club de triathlon de Nevers. Nous trouvions dommage qu'après une sortie, il n'y ait pas d'endroit sympa où se retrouver. Voilà comment est née l'idée. Nous voulons créer une sorte de club house avec un espace convivial, adapté aux cyclistes. Nous proposons un accueil chaleureux à tous ceux qui arrivent à vélo, qu'il s'agisse de voyageurs longue distance, sportifs du dimanche ou gens du coin. Nous disposons d'un espace pour stationner votre vélo en toute sécurité, juste devant les fenêtres du café et nous pouvons vous fournir des cadenas. Nous mettons également une pompe et quelques outils de base à votre disposition»* détaille Charles Master avec un large sourire.

Il poursuit : *«Ce qui est bien avec le vélo c'est que tout le monde peut s'identifier à ce sport, qu'on le pratique ou non. Nous avons tous un jour chevauché une bicyclette. C'est un thème fédérateur. Mais le Café Vélo ce n'est pas que pour les cyclistes, on s'adresse à tous ceux qui veulent venir passer un moment sympa»* estime-t-il. Pour se sentir parfaitement dans l'ambiance vélo, le couple a soigné la décoration.

Après avoir écumé les brocantes, ils ont dénichés des vieux clichés de courses cyclistes qui ont emprunté le pont de Loire à Nevers en 1952.

L'entreprise Look, implantée dans la cité ducale a également prêté un cadre de vélo.

«On essaye de travailler le maximum en local»

Pour élaborer leur menu, le couple attache de l'importance à valoriser des produits locaux. Vous pourrez retrouver par exemple les crottins de Chevenon, les légumes du maraîcher Guillaume Debeer ou encore de la bière de chez Lady Mousse à Pouilly-sur-Loire et du vin de chez Julie Nerot. *«Notre mission première est de servir du bon café. Après des recherches approfondies, nous avons choisi le Château Belleville de la Brûlerie Belleville. C'est un mélange riche et fruité de grains en provenance du Guatemala, de l'Éthiopie et du Rwanda, et nous proposons une gamme complète de boissons chaudes, y compris des expressos à l'italienne, des cappuccinos et des flat whites. Une version frappée est un must pour les jours de grande chaleur. Nous avons également une gamme de thés, et notre thé glacé maison connaît déjà un grand succès en cette saison. Pour le moment, c'est un début compliqué avec le covid mais c'est encourageant»* estime Charles Master.

Un gîte bientôt en fonction

Afin de compléter l'offre d'accueil pour les cyclistes, les couples s'affairent à terminer des gîtes à l'étage de l'établissement. Ils espèrent ainsi attirer les touristes qui empruntent le circuit de la Loire à vélo. Les deux gérants envisagent aussi de proposer des soirées spéciales pour les clubs cyclistes du secteur. C'est en tous les cas un concept évolutif qu'il faut tester absolument.

Théophile Mercier

Horaires : mercredi à dimanche 9 heures – 18 heures,
7 place Mossé
58000 Nevers – Tél. 07 86 29 96 67



